

*à consulter
sur place*

COMBLESSAC

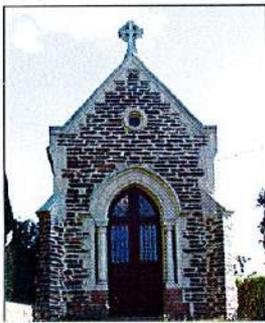
des origines à l'an 2000.



Place de la mairie dans les années 1950



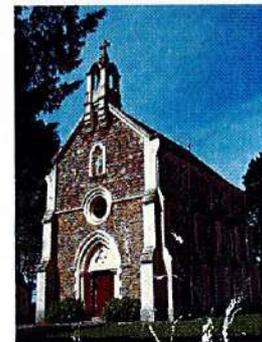
Figurants romains lors de la reconstitution des mains coupées



Chapelle St Conwoïon



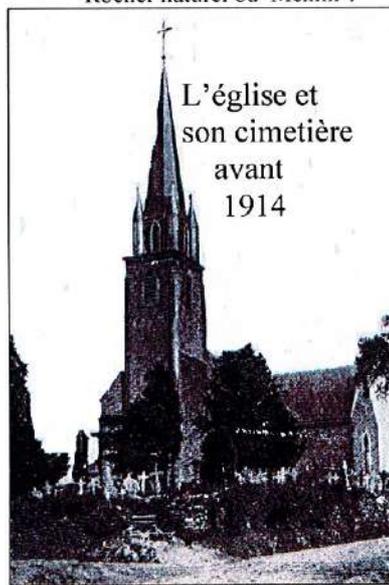
Rocher naturel ou Menhir ?



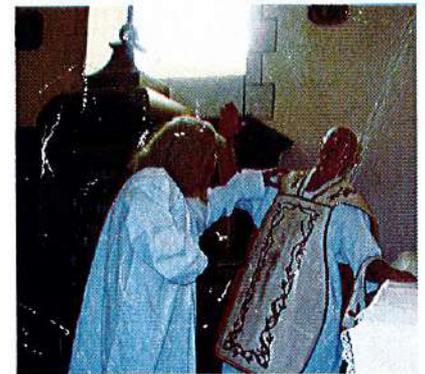
Cha-
pelle
de
Lorette



Le vieux château de Craon



L'église et
son cimetière
avant
1914



Reconstitution du crime à
l'origine de Lorette

Vue du Fanum du Mur
avant son enfouissement
par la D.R.A.C.



Paul Morissot (mai 2011)

INDEX

Par ordre alphabétique :	Pages
Age du fer	4
Camp du Mur	6
Cantique à ND de Lorette (vers 1914)	17
Chapelle de Lorette	18
Chatellenie de Comblessac	15
Comblessac, origine, signification	3
Conwoïon	10
Eusèbe, Aspasia et le « carrouge »	7
Fondation de Redon	11
Fondation de Maxent	11 et 12
H ache de pierre (photo)	4
La Révolution à Comblessac	21 à 25
La croix Bouëxic ou de la Sainte Famille	13
La croix de la mission de 1924	63
La route de La Telhaie par Rodelin	47
La vie à Comblessac en 1921 et 1922	57
L'abbé Berthaut sous la Révolution	26
L'intérieur de l'église de Comblessac en 1827 et 1830	32
La chambre des cloches de l'église	54
Le Bombardement du pont des Vaux (origine du Sacré-Cœur)	66
Le Cimetière	47 à 54
Le lavoir des Rosais	56
Le ministère de l'abbé Berthaut pendant la Révolution	29-30 - 31
Le Monument aux Morts	56
Le Téléphone public à Comblessac	54
Les commerçants, artisans et paysans entre 1920 et 1940	57 à 59
Les communs	35 à 41
Les Déportés du Réseau Oscar-Parson	67 - 68
Les Ecoles Publiques de Comblessac	42 - 43
L'école libre des filles	44
Les Maires de Comblessac depuis la Révolution	60
Les Polonais à Comblessac	64 et 65
Les recteurs de la Paroisse de 1247 à 1968	61 et 62
Origine du Couvent aux Brûlais	8
Origine de Lorette	16
Photos Chapelle St Conwoïon	13
Chapelle de Lorette	18
Heptagone du Mur	5
Pèlerinage à ND des Brulais en 2008	9
Pierre tombale des Brûlais	15
Plans suite aux Photos aériennes de Marcel Gautier	3 - 4 - 5
Restauration de l'église de Comblessac	32 à 34
Rochechouard	20
Séparation de la trêve des Brulais	32
Vues des manoirs de Trégouidan et de la Villéan	19

*Offert à la Bibliothèque
par le plus grand nombre connaisseur leur histoire
le 6. oct. 2011*

[Signature]

COMBLESSAC

Que signifie ce nom ? Quelle est l'origine de son nom ?

Autant de questions que beaucoup se sont posées et auxquelles, parfois il a été répondu avec plus ou moins de fantaisies :

- La plus simple et aussi la plus fantaisiste (je ne la note que parce qu'elle m'a été dite avec assurance), c'est tout bonnement qu'il aurait existé un meunier qui aurait eu la fâcheuse tendance de ne pas remplir les sacs de farine, ce qui lui aurait valu d'entendre les clients lui dire « Comble le sac, meunier ! » Il est bien évident que je n'y ai pas cru et que j'ai répondu que Comblessac existait bien avant que ne s'installent les meuniers.
- Une autre explication, plus sérieuse, ferait venir son nom de « Vallée des loups » en breton. Mais je préfère suivre la solution préconisée par le Nous, Vous, Ille N° 71 de février-mars 2006, page 48 qui lui donne l'étymologie suivante :
- Formes écrites anciennes : Cambliciacus au VIIème-VIIIème, Cambliciaca et Cambliazaica au IXème, Cambliaco en 1122, Cambliciaco en 1185.
- Etymologie : Origine gauloise :
 - toutes les formes anciennes jusqu'à la seconde moitié du XIIème donnent unanimement à la première syllabe de Comblessac la voyelle **a** et non **o**, ce qui exclut une origine en *cumba*= vallée, que pourrait laisser supposer la forme moderne du nom. La véritable racine semble être en réalité le gaulois *cambo* = courbe, méandre.
 - La seconde partie est sans doute issue du gaulois *lissos* = cour, palais.
 - Nous trouvons enfin le suffixe gallo-romain *acum* (gaulois *akon*) = le lieu de.
 - La signification du nom de Comblessac est donc à interpréter comme « **le lieu du château du méandre** »
- **A noter** : le nom de village s'explique aisément par la présence à 3, 7 km au sud du bourg, d'un énorme oppidum gaulois au lieudit Le Mur. Cette fortification, qui couvre près de 6 hectares, domine d'un côté la rivière de l'Aff et, de l'autre, est défendue par un puissant rempart, habillé de pierre, qui s'élevait autrefois d'une dizaine de mètres sur une largeur de 20 m à la base. Il s'agissait d'une place forte de la tribu des Coriosolites, disposée à environ 20 km de la frontière séparant ce peuple de ses voisins Riedones, dont le territoire s'étendait sur la rive orientale de la Vilaine.
- *Note de Paul Morissot : « Le lieu du château de la courbe » de l'Aff correspond bien à la situation géographique de l'agglomération actuelle car la toponymie nous dit qu'un château existait dans le bourg actuel (le pré des salles se situe entre la route de Guer, la rue de l'abbaye et le cimetière.) d'autre part le quartier de Primeville reporté sur le cadastre Napoléon, se situe au sud ouest du carrefour de la Lande de Craon.*

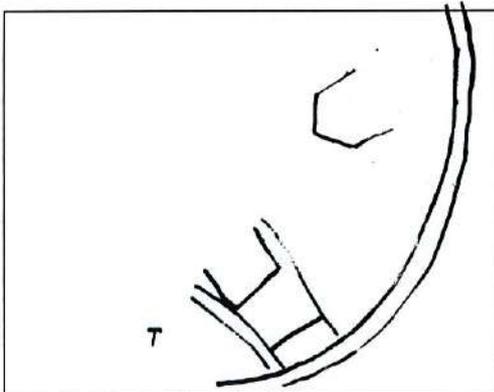
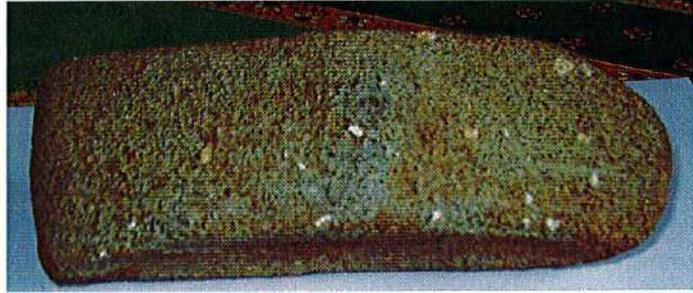
COMBLESSAC avant l'occupation Romaine

Avant la romanisation de l'Armorique, il est bien difficile de dire quelles étaient les populations qui habitaient les lieux et quelles étaient leurs origines. On peut cependant affirmer que cette terre était occupée puisque des vestiges datant de l'âge de la pierre ont été trouvés encore récemment sous différentes formes (menhir, haches de silex ...).



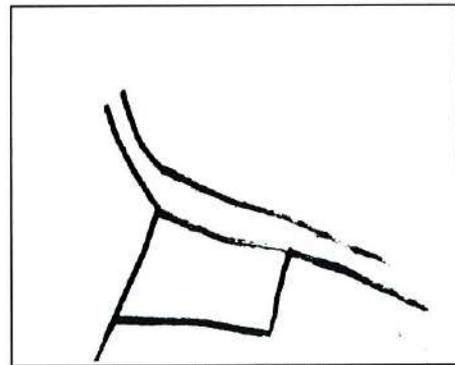
ci-contre, le menhir près du « ruisseau du roi », en bas du site du Mur et de la route Maure-Carentoir (RD 248)

Ci-dessous, une hache de pierre trouvée près du ruisseau de Feintenet en Les Brûlais actuel, mais sur le territoire de Combléssac avant le début du XIX^{ème} siècle.



Traces d'un établissement de l'âge du fer 1200 ans avant JC, entre La Gérillais, Trégonan, La Baudunais

Photos aériennes prises par Marcel Gautier pour la DRAC de Rennes



Traces d'un établissement de l'âge du fer 1200 ans avant J.C. Près de la Feuillardais aux Croix Pierre

De plus, les moyens modernes de prospection par photos aériennes ont permis de découvrir différents sites sur le territoire de Combléssac. Prises par Marcel. Gautier pour la DRAC d'I&V, il y a quelques années, elles permettent de mieux situer la voie dite d'Ahès. La réduction des deux pierres debout qui restent face à l'heptagone du Mur, par l'ancien fermier de la ferme du Mur, nous laisse penser qu'il s'agirait peut-être de menhirs, à moins qu'elles n'aient été des bornes milliaires.

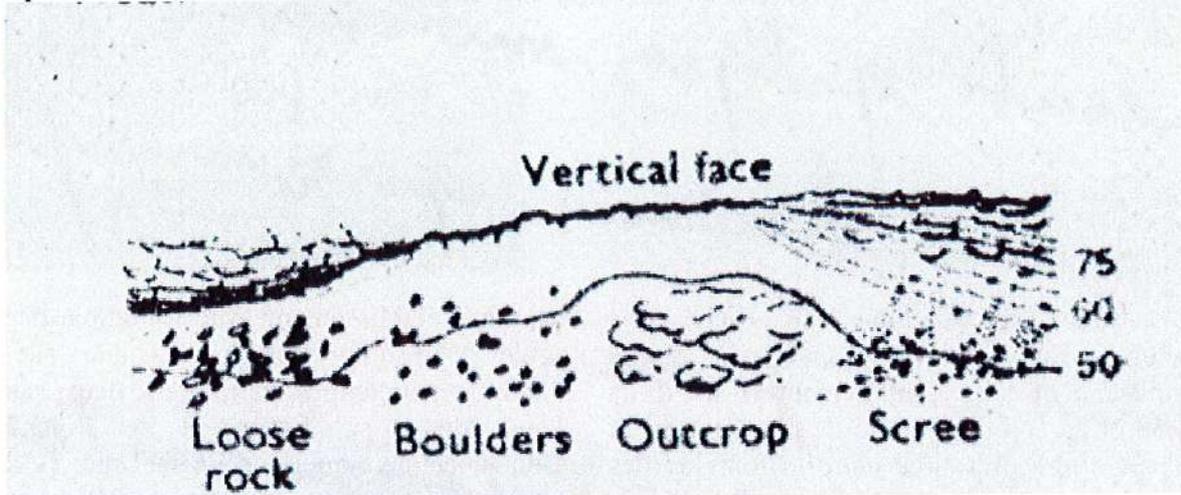


Si certains géologues estiment que ces blocs sont des affleurements naturels, d'autres, non moins réputés estiment que, eu égard aux nombreuses traces de quartz, ils constituent des apports d'une autre contrée, cette partie de la Bretagne n'ayant pas de telles roches dans son sous-sol. A chacun de se faire son opinion !

Les traces de celtisation

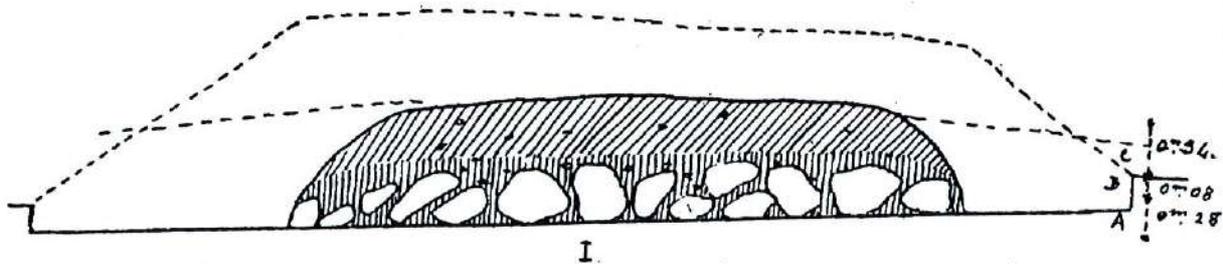
A.- La voie d'Ahès.

Les romains l'ayant empruntée, c'est tout naturellement qu'elle est devenue « *la voie romaine* », mais si l'on regarde sa structure et son tracé, elle semble beaucoup plus ressembler à la voie qui coure de la Mer du Nord à Bath en Grande Bretagne et qu'on appelle « le ridgeway path ».



Coupe du ridgeway path

Coupes de la voie d'Angers à Carhaix (sur la route de Maure à Carentoir)



I. à 150 m. de l'embranchement de cette route sur celle de Maure aux Brûlais

- A. Pierres de fondation grosses et moyennes, garnies de terre argileuse et de pierrettes.
- B. Lit de terre argileuse et de pierrettes tendres mêlées naturellement.
- C. Gros sable avec quelques pierrettes.

La similitude est déjà convaincante, mais il faut savoir que, contrairement aux voies romaines qui utilisaient la ligne droite pour aller d'un point à un autre, les celtes avaient trouvé la parade au défillement : il suffisait de tracer les voies à mi-pente en épousant les formes du terrain. N'utiliser le fond des vallées que pour traverser les cours d'eau.

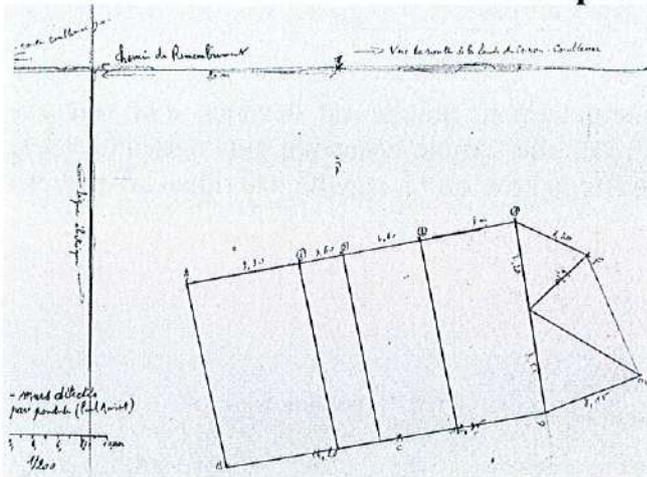
C'est ce que l'on peut constater pour la voie dite d'Ahès qui rejoignait Angers à Carhaix et dont un tronçon passe à proximité du Mur.

Le camp dit « Romain », c'est encore une invraisemblance pour 2 raisons :

1. Si l'on se réfère aux écrits contenus dans « la guerre des Gaules », les légions romaines n'ont pas séjourné suffisamment de temps pour édifier une telle forteresse.
2. La texture même de ce camp ressemble trop aux fabrications des celtes, (troncs d'arbres rangés perpendiculairement les uns les autres) rappelant les oppidums bretons du Sud-ouest de l'Angleterre (région de Avebury)

Les romains l'ont sans doute occupé, mais il est peu vraisemblable qu'ils l'aient construit ; d'autres, après eux s'en sont servis également (Eusèbe à la fin du V^{ème} siècle).

L'occupation romaine



Cette reproduction du cliché pris d'avion par Marcel Gautier révèle l'emplacement d'un établissement à l'est de la RD 50 et au sud du chemin de remembrement qui part d'un point situé entre la fontaine des Rosais et Les Croix pour rejoindre le chemin communal entre le bourg et la Lande de Craon

Vue de l'établissement avec le temple heptagonal, présumé d'origine romano-celte et l'autre, en rectangle comportant deux salles. Tous deux se trouvaient à l'intérieur d'une enceinte entourée d'un seul mur au delà duquel se trouvait une longue construction étroite semblable à la galerie d'une villa (2)

On trouve un emplacement similaire à Mernel. Pourquoi se terminent-ils tous les deux par deux triangles isocèles dirigés vers l'Est ?

Concernant l'origine du mot « Mur », certains archéologues disent qu'elle se trouve dans le latin « Mures » qui signifie « les ruines ». L'école d'archéologie d'Oxford avec les professeurs Astill et Wendy Davies a en effet trouvé, au cours de la campagne de recherches faite sur le terrain entre 1982 et 1987, un « mound » sur le champ des bossettes, ce qui tendrait à prouver d'une part que le champ des bossettes était occupé par de petites maisons qui se sont effondrées à une époque relativement récente (sans doute dans les premiers siècles de l'ère chrétienne) et d'autre part, que le carrefour des routes Carhaix –Angers et Rieux- Corseul situé près de l'heptagone était gardé par une sorte de garnison dont le « mound » constituait le poste de garde.

Le « Fanum » du Mur se trouve entre le Champ des bossettes et le Camp, dit Romain. Dans « Les fana du Morbihan », on peut lire au 4^o - Fanum du Mur, C^{me} de Carentoir, la description de Léon Maître « Elles figurent (les substructions d'un important établissement romain) deux corps de bâtiments parallèles séparés par une sorte de cour intérieure qui a 18 m 50 de largeur. L'aile occidentale se développe d'une façon uniforme sur une longueur de plus de 40 mètres, tandis que l'aile opposée ne présente à l'heure actuelle (en 1901), que 27 mètres d'étendue. Les divisions intérieures se composent de pièces qui ont 6 m 40 sur 6 m 10 environ » (1)



Le Temple heptagone de Mur en Carentoir et le Temple taurobolique, Bull. de la Soc. Archéologique de Nantes et de la Loire inférieure, 1901, p.9.

1.- Tiré de la traduction des pages 80 à 83 de « a Breton landscape »

Les IV^{ème} et V^{ème} siècles

A.- L'arrivée des Bretons et la création des Plous

L'invasion des angles et des saxons en Grande Bretagne a eu pour corollaire la fuite de villages complets vers l'Armorique et leur installation est à l'origine des « plous ». Qu'est-ce qu'un plou ? C'est une famille au sens large organisée avec un chef administratif et judiciaire à sa tête, « le machtiern » et un chef religieux, « le vicar ». Ce plou est organisé avec une noblesse non héréditaire (des gens irréprochables à tous points de vue sous peine d'être destitués et remplacés, des hommes libres et des manants (familles non propriétaires de la terre mais possédant un bail transmissible), et quelques serfs.

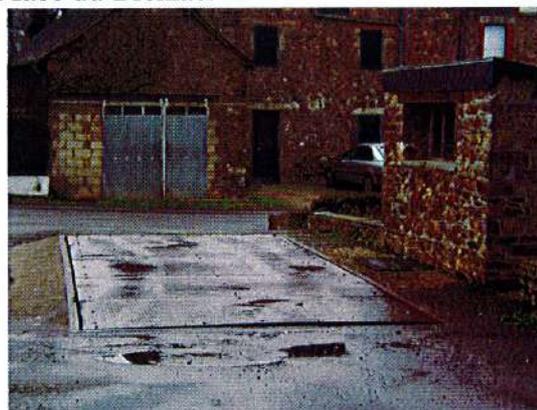
L'ensemble des terres appartenait au plou et chacun avait son rôle à jouer : les nobles devaient assurer la police, les hommes libres et les serfs travailler la terre commune à tous les habitants du plou, et les manants travailler leurs lopins. Lorsque le plou était trop important, le machtiern s'adjoignait un ou plusieurs « maers » et le vicar, un ou plusieurs curés.

C'est dans ce système que se passe l'affaire d'Eusèbe, grâce auquel, nous pouvons remonter l'histoire de Comblézac à la fin du V^{ème} siècle (dans les années 482).

Nous sommes à la chute de l'empire romain et chacun essaie de se tailler un petit royaume dans les dépouilles de cet empire. Un certain Eusèbe, (commandant de la Marche Franco-Brettonne) que certains disent de la région vannetaise, mais où se trouve Vannes ? La bataille navale racontée par César semble située au large de Guérande plutôt que dans la région de Vannes. Cet Eusèbe était-il chrétien comme certains le disent ? Toujours est-il que, furieux du refus des habitants de Cumblézac de payer l'impôt et de le reconnaître, il arrive au camp du Mur avec sa troupe et ordonne à ses sbires de saisir « *tout ce qui pisse debout* », de leur couper une main et crever les yeux. Le supplice aura lieu en un endroit que la mémoire collective, reprise par les éditeurs du cadastre napoléon, ont appelé « le carrouge », sans doute un creux de fossé rempli du sang des suppliciés et qui se trouve de nos jours, en bas de la place de la mairie, en face du Bleizac.



« Les mains coupées » (selon une reconstitution, filmée en début du XXI^{ème} siècle pour un montage vidéo)



le lieudit « Carrouge » (selon le cadastre Napoléon)

A la suite de cet acte barbare, Eusèbe et sa fille Aspasia furent pris de maux que leurs médecins ne purent guérir. On alla donc quérir un moine dont le renom de guérisseur allait jusqu'à Rome et qui se trouvait à Brain-sur-Vilaine . Melaine, car c'était lui, vint donc à Cumblézac.

Plusieurs versions existent de sa prise de position

Selon les Petits bollandistes (Janvier page 174- 178 édition 1880), Saint Melaine, nommé par les bretons Saint Malani, naquit dans le diocèse de Vannes l'an 442 ou 456 à Platz sur le bord de la rivière de Vilaine, à peu près dans le lieu que l'on appelle aujourd'hui Brain/Vilaine

Il s'y rendit de Platz avec quelques uns de ses religieux ; Eusèbe confessa son crime avec larmes, reconnut qu'il souffrait justement, et supplia le saint évêque d'employer son crédit auprès de Dieu pour sa guérison et celle de sa fille Aspasia. Melaine, après lui avoir imposé une pénitence proportionnée à sa faute et à son repentir, lui dit pour le consoler : « *Cette infirmité, mon frère, ne vous a pas été envoyée de Dieu pour vous faire mourir, mais pour vous mettre dans la voie du salut et vous porter à rendre à votre créateur, l'honneur qui lui est dû* ».

Cela dit, il le frotta trois fois d'huile sacrée, en invoquant le nom du Seigneur, et le malade se trouvant aussitôt mieux, se leva et rendit grâce à Dieu. Après cela, Melaine s'approcha du lieu où était Aspasia et lui rendit la santé du corps et de l'esprit par la vertu efficace de ses prières. Comme il ne pouvait souffrir les louanges, il demanda aussitôt la permission de se retirer ; Eusèbe ne la lui accorda qu'à regret ; en même temps à la prière d'Aspasia, et pour marquer sa reconnaissance envers Dieu, il fit présent à saint Melaine de « *la déjà vieille paroisse de Cumbliaice* », pour aider à l'entretien des saints disciples qu'il élevait dans son monastère de Platz.



. Eusèbe accepte volontiers et c'est ainsi que, dans les années qui viendront, Melaine, devenu évêque de Rennes (456-530), passera souvent sur le territoire de Cumbliaice pour se rendre à Brains-sur-Vilaine..

La tradition rapporte que Melaine aurait été reçu dans une maison appelée Primeville, située tout près de l'Aff (d'où l'appellation « Pont St Melaine » du pont qui franchit la rivière sur la route de Combléssac à Guer).

Il y aurait même trouvé une source en enfonçant son talon dans la terre ; ce serait l'origine de la fontaine actuellement bouchée, mais qui se trouve en contrebas de la route départementale 50, et qui était encore utilisée par les fermiers de la ferme du Vauvert il y a une cinquantaine d'années.

La famille Lambert de Boisjan dont le manoir est tout proche voudrait que la chapelle du Boisjan ait été construite pour remplacer celle de Primeville. Où se trouve la vérité ?

Le tas de pierres qui se trouve près du pont et de la fontaine semble plutôt tenir la première version comme probable, mais qui sait ?

A quelque temps de là, c'est-à-dire dans les premières années du VI^{ème} siècle, une journée d'été qu'il faisait très chaud, Melaine était encore en route pour Brains avec ses moines quand il fut pris de fatigue. Il s'arrêta donc pour se reposer quelques instants et il s'endormit. Pendant son sommeil, la Vierge Marie lui apparut et lui dit ; « *Sache Melaine, que ce lieu m'a été donné par mon Fils pour y être honorée à jamais. Une source d'eau vive, image des grâces que j'accorderai à ceux qui viendront m'y prier, va jaillir sous tes pieds* »

A son réveil, Melaine constata qu'il avait les pieds dans l'eau ; il en avertit ses moines et très vite commanda « *Entourez cette table de branchages, nous en ferons l'autel du vrai Dieu* »



Quelque temps après, on bâtit tout près **un couvent** où furent placés des religieux chargés de faire aimer Jésus et d'honorer sa Sainte Mère. C'est donc du début du VI^{ème} siècle que date le culte de Notre Dame des Brûlais. Le cadastre Napoléon a perpétué le nom de « *couvent* » à cette partie actuelle du territoire de Les Brûlais.

Au cours de la guerre de succession de Bretagne, la chapelle fut rasée et la statue de la Vierge disparut.

Quelque temps plus tard, une jeune fille sourde et muette de naissance, se trouvait sur l'emplacement de l'ancienne chapelle. La Vierge lui apparut et la guérit. On fouilla les lieux et la statue en pierre, fut retrouvée. Ce double prodige raffermi la foi des fidèles en leur madone. En 1494, la duchesse Anne de Bretagne prit sous sa protection spéciale, le sanctuaire de « *Notre Dame Des Brûlais, fondé par les anciens rois et ducs, et où sont dues trois messes par semaine à leur intention de très anciennes fondations* ».

Dépendant directement des moines de Saint-Melaine de Rennes par la donation d'Eusèbe à la fin du V^{ème} siècle, et de la paroisse de Comblessac (dont elle n'était qu'une trêve) rattachée au diocèse de Saint Malo, la chapelle et son pèlerinage durent avoir recours à l'arbitrage des plus hautes autorités de l'Eglise pour déterminer les devoirs et charges des clergés régulier et séculier. Il s'agissait surtout de la répartition des offrandes faites par les pèlerins. Le prêtre habitué connaissait les sommes qui tombaient, mais il trouvait sa part bien maigre.

L'affaire, en 1710, de la tentative d'enlèvement de la statue de N.D. des Brûlais, par un commando de Comblessac emmené par le recteur, Guillaume Régnault, montre bien la tension qui régnait entre les deux communautés et que le Pouillé MS de Saint Malo de 1739-1767 traduit ainsi :

« Cette trêve est une source de contestations perpétuelles ».

Pendant la dizaine d'années troubles de la Révolution et la période Napoléonienne, la chapelle fut abandonnée pour deux raisons principales : la première, c'est que, depuis quelques siècles, épisodiquement, le prêtre habitué se disait parfois recteur des Brûlais bien qu'il dépendît du curé de Comblessac..

La deuxième, c'est que la paroisse des Brûlais, trêve de Comblessac, cherchait à s'émanciper depuis déjà les premières années du début du XVIII^{ème} siècle et que devenue commune au début de la Révolution, elle fut définitivement érigée en paroisse dès 1820.

Le premier recteur, M. Maignant vendit l'antique statue et après 1830, combattit le pèlerinage, brûlant la nouvelle statue de la fontaine, traitant les pèlerinages de « *vagabondages* » et les traditions de "Momerics monacales"

En réponse à la concurrence de Comblessac qui venait en 1884 d'inaugurer sa nouvelle chapelle de Lorette, l'oratoire actuel fut mis en chantier dès 1890, béni par M. le chanoine Delamaire, alors curé de N.D. des Champs à Paris et dédié à N.D. des Sept Douleurs.



La chapelle N.D. des Brûlais

Tombé en désuétude, le culte à N.D. des Brûlais fut relancé par l'abbé Daniel en 1950 et continue actuellement d'être parfaitement suivi chaque 15 août.

Un autel extérieur a été édifié il y a quelques années et a été couvert cette année.

Le départ de la procession
au pèlerinage de 2008



Les VIII^{ème} et IX^{ème} siècles.

La fin du VIII^{ème} siècle voit naître à Comblessac, d'une famille noble, un certain Conwoïon. Où fait-il ses études ?

On ne sait; par contre les archives nous livrent quelques renseignements intéressants : Le dimanche de Pâques de l'année 819, « *Anauhaellon vend deux champs de sa terre, dont l'un jouxte le domaine de Botconac et l'autre est le champ Uuincamp à Mispiciago, sous le porche de l'église de Cambliciago, le 15 des calendes de mai, sous le règne de l'empereur Louis, Ambrichon étant abbé de Saint Melaine, Eppo major à Cambliciago, Riwocon doyen* » cet acte est authentifié par la signature de Conwoïon. Suivant un acte du cartulaire de Redon il était prêtre à Comblessac du temps de Wenhæloc, évêque de Vannes (815- 821)



Sous l'évêque Raginaire ou Rainier (821-838), il devint archidiacre, et s'acquitta pendant plusieurs années de cette charge importante, à la satisfaction générale. Il était le seul qui ne fut pas content de sa personne, parce que, n'aimant pas le monde, il se trouvait hors de son centre au milieu des honneurs du siècle. Pour obéir à Dieu qui l'appelait à une plus grande perfection, il résolut d'embrasser la vie monastique et fit partager son désir à cinq prêtres du clergé de Vannes, nommé Louhemel, Guencalon, Condoloc, Conhoiarn (l'angélique et très charitable), son compatriote, et Thetwin.

En 832, il se démit de ses fonctions d'archidiacre, avec l'agrément de son évêque. Il demande l'autorisation de se retirer aux confins du Bro Erec oriental pour y fonder un monastère. Avec ses amis, il part vers le confluent de l'Oust et de la Vilaine. Le promontoire nommé alors Rös ou Roton sur lequel il projette de construire son abbaye fait partie du plou de Sixt. Convoyon alla trouver Ratuili à Lisfaut et le pria de lui accorder la possession de cette terre pour y servir Dieu tranquillement, loin du tumulte du monde. ce seigneur condescendit à sa prière et Convoyon jeta les premiers fondements de la Communauté de Redon qui existe encore aujourd'hui..

Un instinct secret les arrêta dans ce lieu béni, que Dieu, dit le pieux biographe du Saint, avait choisi de toute éternité pour y établir une maison de prière. Et comme ils hésitaient sur l'endroit précis où ils devaient planter leur tente et construire l'Oratoire, ils montèrent sur le sommet de Beaumont et se mirent en oraison pour connaître la volonté divine. Elle ne tarda pas à leur être manifestée, le Seigneur ayant tenu pour agréable la simplicité de leur foi ; et, à l'heure de tierce, ils virent une croix lumineuse descendre du ciel à l'endroit où se trouve aujourd'hui le maître-autel de l'église du Sauveur (Guillot de Corson) Ils construisent donc un monastère et adoptent la règle de Colomban le Jeune. Charles le Chauve voit d'un mauvais œil qu'un monastère puisse suivre les règles de ce moine, déclaré persona non grata dans son royaume, à cause de ses attaques contre les mœurs dissolues de la cour de Bourgogne et du clergé local.

Accusé de célébrer la fête de Pâques suivant l'usage celtique et traduit en 603 devant un synode d'évêques, il avait écrit alors au pape Grégoire I^{er} pour obtenir son appui. En effet, ce moine irlandais avait refusé de bénir les petits enfants de Brunehilde, fils du roi Thierry II de Bourgogne et de différentes concubines. Thierry II n'était pas marié et sa mère, Brunehilde, l'incitait à rester dans cette situation de concubinage qui lui permettait à elle, de régner sur la Bourgogne

Une puissante conspiration, ourdie contre lui à la cour du roi Théodoric II, l'avait contraint d'abandonner son monastère de Luxeuil en 610. Emprisonné à Nantes, il avait réussi à s'échapper et à fuir la France..

Saint Conwoïon qui voulait obtenir pour son œuvre la consécration civile, s'adressa dès 832 à l'empereur Louis le Débonnaire ; mais celui-ci refusa d'entériner la donation de Ratuili tant que Conwoïon n'aurait pas substitué la règle qu'il avait choisie pour ses moines par celle des bénédictins. Cette décision fut prise d'abord au château de Joac, en Limousin, et une deuxième fois à Tours. Conwoïon dût même recevoir un saint solitaire, nommé Gerfroi, qui avait pratiqué la règle de Saint Benoît au couvent de Saint-Maur-sur-Loire, en Anjou, pendant deux ans pour former les nouveaux religieux aux observances bénédictines.

Ce refus de l'empereur, appuyé du clergé de Tours, aura de graves conséquences dans quelque temps, car Conwoïon n'est pas homme à se laisser dicter sa conduite. Il fera en sorte que les évêques francs nommés par Tours démissionnent et soient remplacés par des bretons. Il obtiendra même du Pape l'érection de Dol comme Métropole des diocèses bretons. Mais on n'en est pas encore là.

Enfin en 834, l'Empereur ayant convoqué à Thionville, une assemblée des grands de ses Etats, Conwoïon à la prière de Nominoë, s'y rendit, accompagné de Norwaret, l'un des seigneurs qui accompagnait ordinairement le gouverneur. Ayant été admis à l'audience du souverain, en présence de Norwaret, d'Hermart, évêque d'Aleth, de Félix, évêque de Quimper, de Renier, évêque de Vannes, qui jusqu'alors lui avait fait opposition auprès du prince, Conwoïon plaida sa cause avec tant de droiture et d'humilité, que l'empereur ratifia la fondation de l'abbaye de Redon et lui donna même les paroisses de Bains et de Langon, et quelque temps après il y ajouta Renac et Brain.

Les vocations religieuses affluèrent bientôt à Redon et le saint abbé eut la consolation de voir fleurir autour de lui la charité, l'abstinence, la chasteté et toutes les autres vertus.

L'abbé de Saint-Sauveur était devenu en quelque sorte un seigneur féodal et le trait principal qui le désigne dans ce nouveau rôle, c'est son zèle pour l'administration de la justice, sur son territoire. Il venait à la porte de l'abbaye, pour juger les causes pendantes entre les vassaux du monastère, ou celles que les voisins soumettaient librement à son arbitrage. On l'a même vu donner audience sous le porche de l'église de Bains qui dépendait de l'abbaye à tous ceux qui avaient des difficultés à lui soumettre.

C'est ainsi qu'un seigneur voisin, notoirement reconnu comme ennemi du monastère vint lui réclamer son héritage, dont il avait été spolié par l'abbaye, demandant de lui donner en échange une terre, un cheval de combat et une armure. Si on ne lui donnait pas satisfaction, il ferait tout le mal possible au monastère.

Conwoïon lui répondit calmement que la terre réclamée avait été donnée à l'Eglise pour l'entretien des moines et qu'il ne pouvait ainsi la lui céder ; quant au cheval de combat et à l'armure, n'en faisant pas usage, il ne pouvait les lui fournir. Cependant, il pouvait lui donner de quoi se les procurer. Le seigneur étant d'accord, le saint emprunta la somme très importante pour l'époque, de vingt sols d'or, et les lui remit. La légende rapporte que ce seigneur irascible fut mis à mort dans un combat avec les Francs, et qu'on retrouva les vingt sols d'or qui furent remis à l'abbaye.

Le zèle du saint abbé ne se renfermait pas dans le monastère ; il s'étendait aussi au dehors. Ayant remarqué que la simonie commençait à s'introduire dans les ordinations, il signala ce désordre au prince Nominoë. Celui-ci convoqua les évêques accusés, et il fut décidé qu'une députation serait envoyée à Rome. Conwoïon en fit partie.

Mais au retour, quand il vit les violences du prince contre les évêques, il se sépara de lui (848)

Cependant les épreuves, qui sont toujours la marque des œuvres de Dieu, ne pouvaient manquer à l'établissement de Redon. Plusieurs seigneurs tracassèrent les moines, les menacèrent de mort, et leur extorquèrent parfois de l'argent. Pendant quelque 30 années, le monastère de Redon s'étoffa aussi bien en moines qu'en dépendances. Son renom était si grand que, tout autour, des habitations se créèrent et une petite bourgade se forma, suscitant la convoitise des vikings qui, vers l'an 863, ayant envahi le pays de Redon menaçaient de renverser le monastère que saint Conwoïon venait d'y fonder.



Salomon, roi de Bretagne, qui était alors *en son castel du Val en Campel* », à l'abri des fortifications des forts de La Forêt, du Chêne Derrien et de la Bigotais), offrit au saint abbé et à ses religieux un asile dans la paroisse de Plélan. Il leur donna d'abord la terre de Schriou, en Plélan, et les logea dans son propre palais ; mais ensuite il se décida à leur construire un monastère plus approprié à leurs besoins que n'était sa demeure royale, et il éleva ce couvent à Schriou même. (« *Trécouet* » selon l'article paru dans le *Bulletin Paroissial de Maure de Janvier 1987*)

Salomon précisait, en effet, que le nouveau monastère occupait la place même de son ancien manoir en disant : « *ubi ego antea meam aulam habui* » (histoire de Monfort).

Les fossés du Préroué pourraient seulement en avoir été une défense avancée (*Banéât ?*)

Le nouveau monastère prit naturellement le nom de Saint-Sauveur de Plélan, puisque le fondateur l'avait construit en l'honneur du Sauveur du monde « *in honore Sancti Salvatoris* ».

Ce nom rappelait d'ailleurs aux moines de Redon leur abbaye de Saint-Sauveur qu'ils avaient dû quitter. On l'appela aussi parfois du nom du fondateur, le monastère de Salomon, d'après le désir même de ce prince. Mais, bientôt après sa construction, cette maison prit le nom de Saint-Maxent, à cause du corps de ce saint qui y fut apporté du Poitou. (Formes écrites anciennes : Sanctus Maxentus en 875, Macent en 1330, Mecent en 1382)

Les reliques de saint Maixent, évêque d'Adge au VI^e siècle, étaient conservées en Aquitaine. On ne sait comment Salomon, roi de Bretagne de 851 à 874, s'en rendit acquéreur. Il en fit don au monastère en 869.

Les fondations de l'église où elles furent alors déposées ont été mises à jour lors de fouilles archéologiques en 1991-1992 (*Nous Vous Ille*);

Cette dernière dénomination, abrégée et devenue Maxent, a prévalu depuis et est devenue celle non seulement du prieuré, mais encore de la paroisse qui fut distraite du territoire de Plélan. Ici se pose naturellement une intéressante question : le monastère de Saint-Sauveur et Saint-Maxent de Plélan, (on l'appelait encore ainsi), fut-il dans l'origine une abbaye ou seulement un prieuré ?

Il ressemblait bien à une abbaye, puisque les abbés de Redon y résidaient habituellement avec la plupart de leurs moines ; ainsi firent saint Convoïon, Ritcand et Liosic ; cependant comme l'abbaye de Redon ne fut jamais, semble-t-il complètement abandonnée, il est probable que ces religieux considérèrent Saint-Maxent comme un prieuré dépendant de Redon ; ce qui n'empêchait pas les supérieurs de prendre les titres d'abbés de Saint-Maxent de Saint-Sauveur, et même parfois de Saint-Maxent tout simplement. Mais lorsqu'en 904 l'abbé et ses religieux eurent définitivement regagné Redon, nous voyons un certain Haëlcoibrant se qualifier d'abbé de Saint-Maxent, alors que son nom ne figure point parmi ceux des abbés de Redon.

Qu'était donc ce personnage ? Peut-être les moines de Saint-Maxent, contrariés de voir l'abbé de Redon abandonner leur maison, voulurent-ils élire eux-mêmes un abbé résidant au monastère fondé par Salomon. Toujours est-il que s'il y eut schisme, ce schisme ne dura guère, car dès 910 nous retrouvons, à Maxent même, Catluiant, abbé de Redon, y recevant des donations faites à son abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

Il mourut dans cette retraite, le 5 janvier 868, à l'âge de 80 ans. Son corps fut enterré dans le nouveau monastère qui n'était pas encore complètement achevé. Plus tard ses reliques furent transportées à Redon et y furent constamment honorées jusqu'en 1793, où elles furent indignement profanées.

La fête de saint Convoïon se célébrait tous les ans le 5 janvier, veille de l'Épiphanie jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle et fut interrompue à la Révolution Française. Elle fut rétablie par l'autorité du Saint-Siège, à la demande de monseigneur Godefroy-Brossais-Saint-Marc, et étendue à tout le diocèse de Rennes et fut fixée au 16 janvier. Elle fut fêtée très solennellement à Comblessac le 16 janvier 1867, un mercredi avec veillée et confessions toute la nuit et toute la matinée, messe solennelle avec le clergé et les paroissiens des paroisses environnantes. Les Vêpres qui devaient avoir lieu l'après-midi furent supprimées en raison du mauvais temps ; mais le soir, au milieu de la neige, apparurent sur toutes les hauteurs environnantes des feux de joie. Après ces feux de joie, apparurent aux fenêtres des maisons du bourg, des illuminations soudaines qui resplendirent longtemps dans l'obscurité de la nuit. Voici la traduction du décret de la Sacrée Congrégation des Rites.

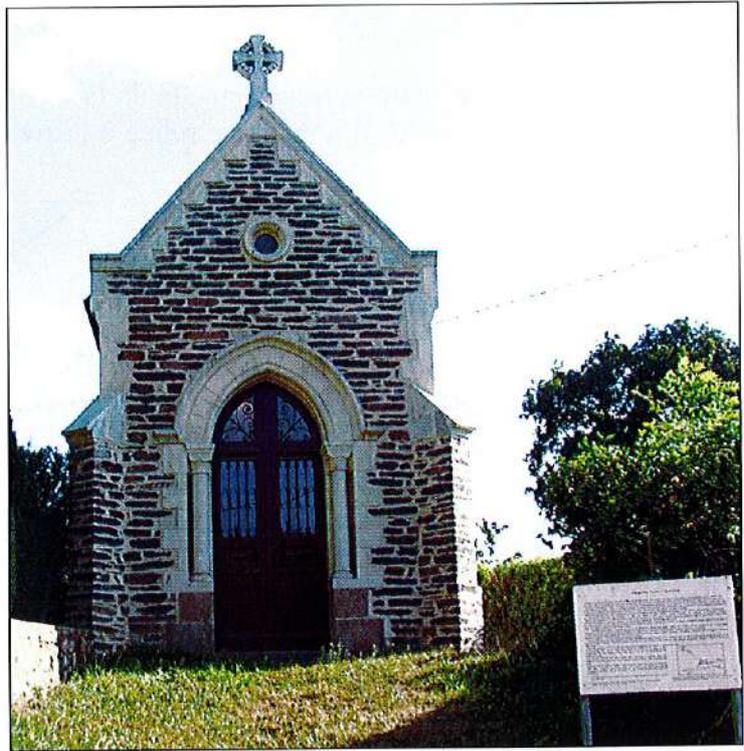
La Sacrée Congrégation des Rites, en vertu des facultés à elle accordées par Sa Sainteté Notre Saint Père le Pape Pie XII, ayant considéré attentivement les raisons invoquées par la demande, répond favorablement à ces prières et constitue et déclare Saint Convoïon, patron céleste de toute la paroisse de Comblessac avec tous les privilèges liturgiques accordés d'après les rubriques au Patron du lieu. Nonobstant toutes choses contraires. Le 30 janvier 1953.

***Cardinal Micara
Pro-Préfet***

***Henri Dante
Substitut***

Près des vestiges de la maison natale de Conwoïon, une chapelle a été construite en son honneur à la fin du XIX^{ème} siècle. Selon d'anciennes personnes nées dans les années 1890, les ruines qui jouxtaient la chapelle étaient celles de la maison de Conwoïon mais la fontaine dont parle Guillotin de Corson semble n'avoir jamais existé. Elle a peut-être été confondue avec celle d'Arrolet située à 150 mètres à l'ouest.

Quoi qu'il en soit, puissent saint Conwoïon, dont la fête est maintenant fixée au dernier dimanche de janvier et son compagnon de toujours, Saint Conhoïarn, faire tomber en abondance sur la paroisse qui les ont vus naître les grâces les plus nombreuses de sainteté, de vie chrétienne et de charité.



La chapelle Saint-Conwoïon

* * * *

La Croix Bouëxic ou Croix de la Sainte Famille. mérite notre attention.

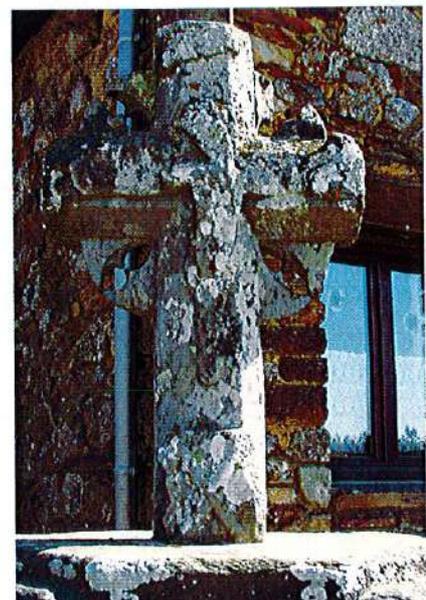
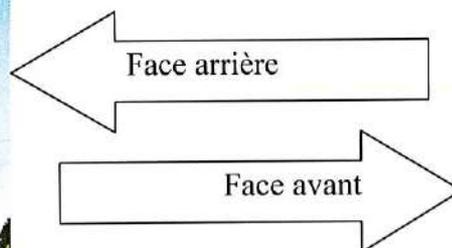
Dressée sur un socle de pierres recouvert d'une dalle de schiste de 1 m 30 sur 0, 85 la Croix Bouëxic n'est pas une croix monumentale. Il s'agit d'un monobloc schisteux de couleur bleuâtre dont le fût ne mesure qu'1 m 10 de haut et les bras 21 cm.. L'épaisseur ne dépasse pas 15 cm. Les deux faces ne sont pas identiques. Celle tournée vers la rue est pratiquement plate et comporte nettement en dessous de l'entrecroisement, une sculpture grossière qui semble représenter un calice dont le pied a disparu.

L'autre face est chanfreinée tout à l'entour du fût et des bras. Le nimbe est échancré vers le centre de quatre larmes formées à partir de cercles excentriques.

Autrefois, elle était implantée au milieu du carrefour. Il est bien dommage qu'elle se trouve actuellement au milieu de panneaux directionnels.



Vues de la Croix Bouëxic



L'EPOQUE FEODALE

En bas du Mur, entre la route actuelle de la Gérillais et l'Aff, on peut encore voir actuellement une petite île entourée d'une douve reliée à la rivière et sur laquelle se trouve une sorte de muret.



Son appellation « *château du Bois de la Salle* » permet de s'interroger sur, à la fois l'époque de sa construction et son utilité. Toutes les hypothèses sont permises mais ne nous donnent pas de solution.

1. Etait-ce une motte castrale ? il est permis de le croire à condition qu'elle ait été construite dans les débuts de l'apparition des mottes, car sa situation dans un marécage était faite pour protéger les gens de l'intérieur contre des assaillants éventuels, même à cheval. Ces derniers ne pouvaient donner l'assaut au galop. Si elle avait été construite au cours de la seconde moitié du XV^{ème} siècle, l'usage du canon l'aurait vite mise à la raison et ce n'eût pas été sa situation entourée de marécages qui eut pu lui assurer sa protection.

2. la famille de Laval y voit l'origine de sa châtellenie

3. Un extrait des registres des déclarations pour la réformation des domaines, en date du 21 avril 1681 porte qu'un devoir de juveigneurie était dû à la seigneurie de la Ville Queno en Quelneuc Par contre il n'existe pas trace de Sieur du Bois de la Salle dans les Réformations de Comblessac de 1427, 1443 et 1513.

4. Par contre, Guillotin de Corson mentionne la déclaration suivante de 1541 ; « *Est le seigneur Comte de Laval Seigneur supérieur en la paroisse de Comblessac et est icelle en général tenue de luy en proche ou arrière fief, ford le fief amorty que tiennent en ladite paroisse les curés de Comblessac et prieur des Brulays* », ce qui semblerait indiquer que les « de Laval » sortaient de Comblessac . Mais il ne faut pas oublier que le territoire de Comblessac englobait également celui des Brûlais et que près de l'actuel village de L'Irvouie, se trouvait le manoir de **La Val** que l'on trouve également écrit « Lava » et prononcé « **Lâva** ». On peut donc raisonnablement se poser la question de savoir où se trouve le lieu d'origine de la seigneurie des « **De Laval** » Le Bois de la Salle ou le manoir de « **Lâva** » ?

A partir du début de XV^{ème} siècle et jusqu'à la Révolution, le territoire de Comblessac fourmille de familles plus ou moins nobles qui habitent dans des manoirs . Il est plus facile de dresser la liste des manoirs que celle des habitants qui s'y succèdent. Parfois, une habitation toute simple est cataloguée comme manoir : ainsi on trouve sur l'actuel Comblessac, Le Boisjan, La Barbotais, Le Couëdic, Le Coudray, Le Teï, Trégouidan, Trébadou, La Touche-Urvoy, , La Porte, La Villéan, La Villehuet et le Vauvert et sur l'actuel territoire des Brûlais , Le Bois-Guimart, Beaulieu, Bodel, La Motte , La Bouëre, Lâva, La Couppuaye, La Mallardais. Tous ces manoirs ont été la possession successive de plusieurs familles au gré des mariages et des revers du destin .

La seule mention qui soit faite est la suivante trouvée dans un titre de 1695 : « *La Noë de Marsac joignant l'emplacement et ancien chasteau de la Salle et bois taillis en dépendant.* »

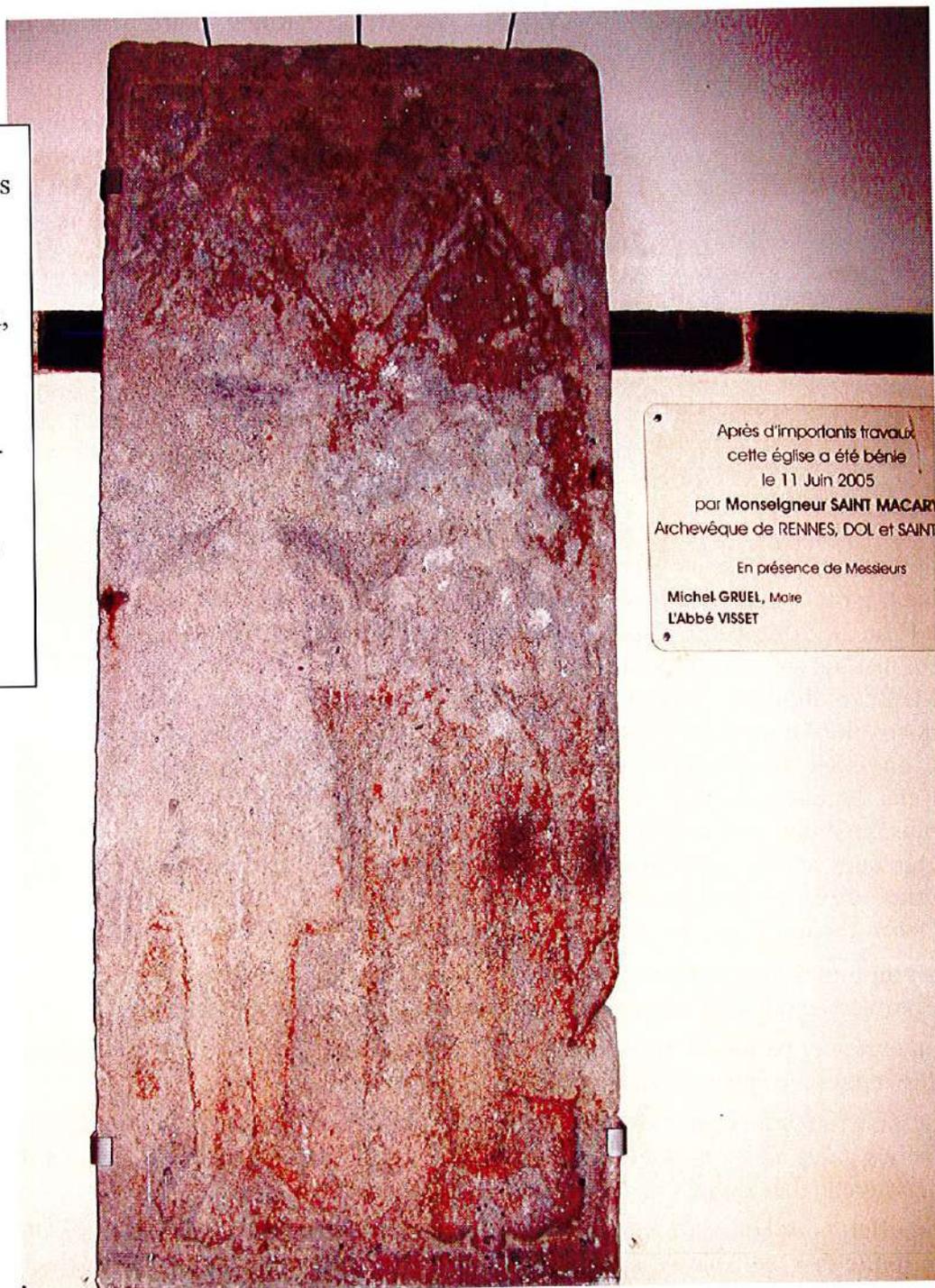
(Bull de janvier 1969) **La chatellenie de Comblessac**

On ne sait s'il y eut jamais à l'époque féodale, un château à Comblessac. Peut-être le vieux château de la Salle près du Mur (Salle veut dire Château) en remplissait-il l'office. La seigneurie était aux Laval, maison importante alors, mais dont on ne voit pas la raison d'être à Comblessac. Faudrait-il lire les de Lava, dont la pierre tombale figure encore au porche de l'église reconstruite aux Brûlais à la place peut-être de celle que les de Lava avaient bâtie.

Le vieux château fut vendu en 1627 à Louise, comtesse de Maure, marquise de Mortemart. Suivant le sort du comté de Maure elle fut revendue en 1701 aux de Bégasson, mais en 1703 la seigneurie fut reprise par les Rosnyvines Piré qui la vendirent aux Marnières de Guer à qui elle resta jusqu'à la Révolution.

Pierre tombale, actuellement dans l'église de « Les Brûlais » et qui représenterait le seigneur de Lava, ou de « Laval » et sa dame.

Cette pierre tombale était autrefois appuyée au mur extérieur de l'église, côté gauche en sortant.

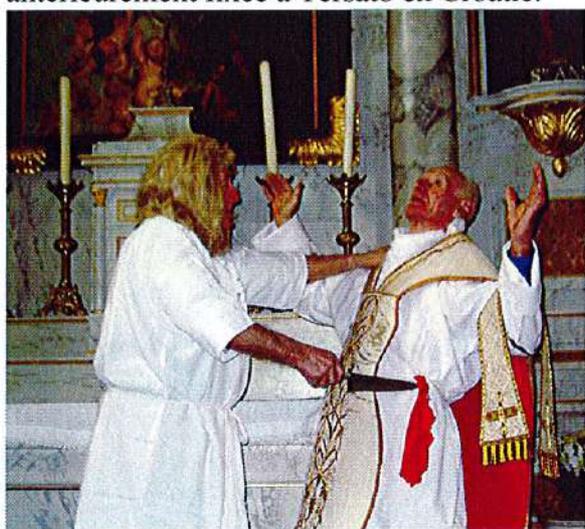


Après d'importants travaux
cette église a été bénie
le 11 Juin 2005
par **Monsieur SAINT MACART**
Archevêque de RENNES, DOL et SAINT
En présence de Messieurs
Michel GRUEL, Maire
L'Abbé VISET

LORETTE ,

SON PELERINAGE, SA CHAPELLE

Si l'on en croit la légende, vers les années 1485, un certain Guillaume Sorel, seigneur de la Villéan, en Comblessac, commit un crime affreux. Il assassina son frère, curé de la paroisse, et, circonstance aggravante, pendant la grand'messe. Excommunié, il dut aller implorer le pardon de sa faute près du pape. En cours de route, il crut bon d'aller demander l'aide de la Vierge de la Santa Casa, très en vogue à cette époque. La « Santa Casa » est le nom qui fut donnée à la maison de Loretto en Italie, dans laquelle des émigrés slaves fuyant la persécution ottomane installèrent la statue de la Vierge antérieurement fixée à Tersato en Croatie.



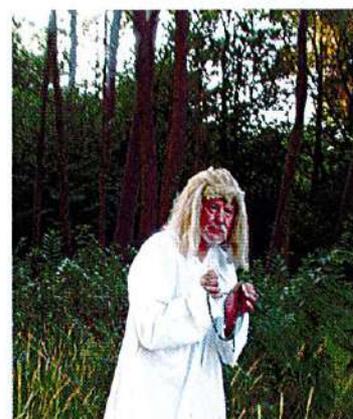
Arrivé à Rome, notre pénitent montra sans doute un degré assez élevé de repentance en annonçant son intention de construire une chapelle sur ses terres, car le pape le releva de son excommunication, mais en y incluant une condition.

A minuit, il devait partir de la porte de son manoir, à genoux à travers la lande et les ajones, en direction de l'Est et cheminer ainsi en récitant son chapelet jusqu'à l'aube. Là où le trouverait le soleil levant, il élèverait sa chapelle..

La première chapelle fut bâtie entre 1450 et 1509, plus exactement, après 1471, année durant laquelle la « Santa Casa » fut remaniée par ordre du pape Clément VII, mais certainement avant 1522.

D'après les notes de l'abbé Forget, cette deuxième chapelle, détruite en 1888, avait 28 pieds et demi de long, 12 de large et 13 de haut, porte au sud, fenêtres au sud et à l'ouest, cheminée au nord, autel à l'est. Au fil des ans, un pèlerinage en l'honneur de la Mère du Christ fut institué chaque 9 septembre.

La Révolution de 1789 et la chasse aux prêtres firent chuter la fréquentation de ce pèlerinage ainsi que celui du Ronceray tout proche. L'entretien des chapelles si longtemps délaissées les avait amenées à l'état de ruines. Le nouveau découpage administratif de 1790 avait, de plus, créé une frontière départementale entre Lorette et Le Ronceray. Quelques années plus tard, par ordonnance royale en date du 11 février 1820, les Brûlais devenaient paroisse et privait du même coup, Comblessac des aumônes qui tombaient à la chanelle des Brûlais.



Ayant remis son église en état, et la question des communs étant réglée, donc les finances refaites, Comblessac put alors entreprendre de construire une nouvelle chapelle à Lorette.

La première pierre fut posée en 1882, et l'inauguration, le lundi de la Pentecôte 1884, donna lieu à des cérémonies grandioses.

Le pèlerinage à Notre Dame du Ronceray n'étant pas rétabli, et les communications rendues plus faciles grâce au percement de la toute nouvelle route vers Quelneuc, le Lundi de Pentecôte devint la nouvelle date du pèlerinage de Lorette.

En effet, pour l'ouverture du Chemin vicinal de moyenne Commission n°97, de Renac à Guer, entre la limite de Quelneuc et la Chapelle de Loret. la commune de Comblessac achète en 1881, les terrains de la Vve Motel de la Touche Urvoy, de Mathurin Dando de la Touche Urvoy, de Pierre Danion de Les Brulais et de Joseph Motel de la Touche Urvoy (Extrait du registre des délibérations)

Cantique à Notre-Dame de Lorette.

Refrain : O Notre-Dame de Lorette,
Vierge puissante dans les Cieux,
Nous venons en ce jour de fête,
Te prier de combler nos vœux.

1.

Combien déjà, sur cette lande,
Pieusement agenouillés
T'ont vue exaucer leur demande
Répandre sur eux tes bontés.

2.

Nous aussi, pleins de confiance,
A tes pieds nous venons prier
Pour nous, pour l'Eglise et la France :
Vierge, peux-tu nous repousser !...

5.

Vierge, souviens-toi de l'asile
Où grandissent nos chers enfants,
Où l'on enseigne l'Evangile,
Le respect des Commandements.

6.

L'avenir est rempli de craintes :
Des hommes sans religion
Veulent plier les choses saintes
A leur brutale passion.

7.

Oh ! si la violente tempête
Menaçait la sainte maison,
Défends-la, Vierge de Lorette ;
Vois : sur les murs brille ton Nom.

3.

De ce modeste sanctuaire
Bénis nos champs et nos moissons ;
Répands sur la paroisse entière
Un flot de bénédictions.

4.

Conserve au sein de nos familles,
La foi, ce trésor précieux,
Et le pur éclat dont tu brilles
Ornera nos fronts dans les cieux.

8.

Une grâce, une grâce encore
Pour l'Eglise de Jésus-Christ.
A tes pieds Comblessac t'implore :
Protège l'œuvre de ton Fils.

9.

Enfin, Mère, c'est pour la France
Que nous venons te supplier :
Ah ! confirme notre espérance
De la voir bientôt triompher.

10.

Exauce notre humble requête
Et chaque jour nous redirons :
Vive la Vierge de Lorette !
Vive Marie et tous ses dons !



C'est ainsi que la lande du Butz reçut la première construction, sans doute un modeste oratoire en terre, remplacé aux environs de 1645 par celle qui fut appelée jusqu'en 1795, « la chapelle des pénitents » en souvenir sans doute du motif d'érection de la première construction.

Jusque vers les années 1970, les messes s'y succédaient toutes les demies heures de 5h à 10 h. Toutes les paroisses des environs venaient en procession, croix et bannières en tête.

Lorsqu'elles se rencontraient, il était d'usage de faire les croix s'embrasser avant que les deux files de pèlerins ne se fondent en un seul cortège.

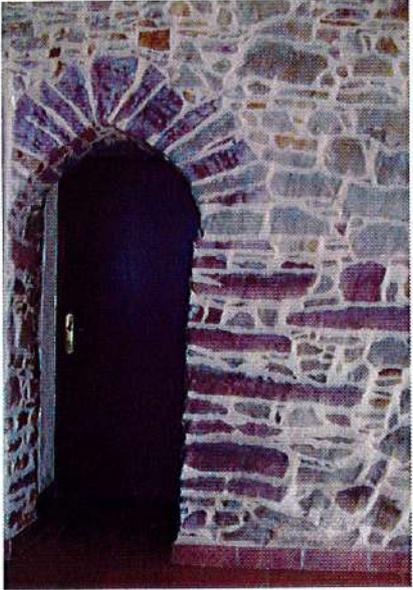
La route était décorée de guirlandes de fleurs naturelles et de portiques depuis le bourg de Comblessac, jusqu'à Lorette.

Actuellement, la densité de la circulation ne permet plus ces longues processions, mais pour conserver le sens de la démarche du pénitent, les pèlerins sont invités à marcher autour de la chapelle, précédés des bannières de leurs paroisses.

Actuellement, les pèlerinages sont toujours très suivis et chaque semaine, une messe est dite le mercredi matin, sauf s'il y a un enterrement ce jour là dans une paroisse.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui cheminent à pied en direction de la chapelle. Si vous leur proposez une place dans votre voiture, ne soyez pas étonné d'essuyer un refus. C'est un homme ou une femme qui a fait promesse d'aller à pied à Lorette.

Documentation : Banéat, Guillotin de Corson, Notes de l'abbé Forget, Documents M Gaultier , J. Bourrée et P. Morissot
 Recherches et texte élaborés par l'Association « Le Pays de Maure et ses Environs » avec la participation de la commune de Comblessac.



La porte de la tour à Trégouidan



l'ancien manoir de Trégouidan



Manoir de la Villean

Les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Les Rochechouart de Mortemart à Comblessac

Le nom « de Rochechouart, seigneur de Mortemart » apparaît pour la première fois dans le Pays de Maure lors du mariage de Louise de Maure avec Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart

Suivent ensuite Louis I de Rochechouart, mort en 1669, Louis II de Rochechouart, duc de Mortemart, qui épouse Marie-Anne Colbert, et Jean Baptiste de Rochechouart, comte de Maure, qui épouse sa cousine Anne Colbert et termine la série des Rochechouart comme seigneur de Maure.

En 1685, Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart et comtesse de Maure acquiert la châtellenie de Comblessac qui s'étend sur les deux paroisses de Guer et de Comblessac. et qui semble avoir été créée par la famille de Laval.

(Sources : Paul Banéat et Statistique Historique et Monumentale du Canton de Maure de Guillotin de Corson)

A partir de 1685, c'est Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart et comtesse de Maure, qui, par acquêt, devient « dame châtelaine de Comblessac ». Elle en fait d'ailleurs déclaration au roi le 2 août 1695. Cette châtellenie s'étendait dans les deux paroisses de Comblessac et de Guer, et la majeure partie des terres nobles de la paroisse de Comblessac relevaient de la seigneurie « *à devoir de foy, hommage, rachapt et chambellenage* »

« *A cause de sa dite terre et chastellenie de Comleczac ladite dame* » était « *dame supérieure et fondatrice de l'église paroissiale dudît lieu de Comleczac et de la chapelle du prieuré des Bruslays* »

Elle avait « *haute, moyenne et basse justice, connaissance de tous crimes en ladite paroisse, pré-éminences et prérogatives et tout ferme droit sur ses hommes et sujets.* »

« *Justice patibulaire à quatre pots size à Limoucels, cep et collier, prison et auditoire audit bourg de Comleczac, création d'officiers et d'un sergent général ameneur lequel est franc de fouages et tailles en ladite paroisse de Comleczac.* »

« *Droit de soule en ladite paroisse de Comleczac et trève des Bruslays, le premier jour de l'an et le lendemain de Noël, jour et feste de saint Etienne, par les deux derniers mariés desdites paroisse et trève.* »

Enfin les seigneurs de Comblessac avaient « *droit de menée à la cour de Ploërmel* » et plusieurs autres privilèges féodaux.

D'après Oger, vers 1778, la seigneurie de Comblessac appartenait au marquis de Guer.

La Révolution à Comblessac

Le 16 novembre 1788, le sieur Bernardin Aimé Béziel,, sénéchal (en charge de la justice) du marquisat de Guer, préside la généralité de la paroisse qui s'est réunie comme à l'accoutumée, un dimanche matin, à la sacristie. Les chefs de famille les plus en vue l'entourent. La plupart d'entre eux ont exercé par le passé les fonctions de trésorier, c'est-à-dire qu'ils ont eu la charge, sur leurs deniers propres, de collecter l'impôt foncier, le fouage (*répartiteurs ou égailleurs et collecteurs*)

La gestion des affaires de la communauté villageoise souffre alors, depuis plusieurs mois, de l'absence du recteur, Jérôme Jan³⁵, pourvu dès 1759. L'assemblée « *prie Monseigneur l'Evêque* » de nommer un nouveau prêtre en rappelant que la dîme³⁶ se perçoit à Comblessac à la douzième gerbe alors que dans les communes voisines, elle n'est prélevée qu'à la trente sixième. Les revenus qu'elle procure lèvent tout obstacle d'ordre financier.

La vie spirituelle repose sur deux prêtres : M. Bertault, curé ou vicaire, et Fontaine, précepteur au Boisjean ; ce qui, selon l'assemblée, apparaît nettement insuffisant pour une paroisse étendue comptant plus de 500 communicants. Les membres de l'assemblée affirment leur attachement à leur pasteur « *qui n'est plus présent que physiquement* » et demandent à M. le Marquis de Guer, seigneur supérieur de la paroisse, de bien vouloir « *interposer ses bons offices* » auprès de l'Evêque.

Le général de la paroisse procède aussi lors de cette séance à la désignation, pour l'année nouvelle qui s'annonce,

- Des deux trésoriers, savoir : Jacques Renard de la Touche Urvoy et Julien Samouel de la Marlardais, à charge pour eux de collecter l'impôt.
- Du collecteur du vingtième (impôt foncier), savoir Jacques Julande de la Melais pour le quartier de Comblessac et Jean Jolis pour celui des Brûlais.
- Du trésorier de l'église (tenue des comptes de la fabrique), savoir : Jean Boblin du Boisguimard.
- Pour porter le pain béni, Pierre Rouxel de la Grée de Cran (sic)
- Pour composer le corps politique : le sieur Louis Razé des Fontenelles et Joseph Couédon du Leron, Jean Roussel de la Cocardais, François Samouel et Joseph Poirier du Boisjean, Gurval Peniguet du Coudrai, Toussaint Joli de la Touche Urvoy, tous de Comblessac ainsi que plusieurs représentants des Brûlais.

A l'issue de la séance, le coffre de la sacristie n'étant pas sûr, le sieur Béziel ordonne qu'il soit fait trois copies du procès-verbal ; un exemplaire étant destiné aux archives de la paroisse, un autre au procureur fiscal et le dernier aux trésoriers en charge.

Rien ne laisse alors apparaître dans ce procès-verbal une quelconque agitation, dans les esprits. L'absence du recteur qui se prolonge perturbe néanmoins la vie de la communauté villageoise et mobilise ses représentants.

La gestion des affaires de la paroisse oblige les plus aptes à s'engager. Le général, ce conseil municipal avant la lettre, administre et assure le lien entre l'ensemble de la communauté et le seigneur du lieu qui se trouve être René-Jean de Marnière, Marquis de Guer, conseiller au Parlement de Bretagne dès l'âge de 21 ans, président à Mortier en 1775.

Nous sommes à quelques semaines des événements de Rennes qui culminent en intensité avec la « journée des Bricoles » du 26 janvier 1789, suivie le 27, de heurts violents. Le coup de force des ultras de l'aristocratie qui tend à opposer le petit peuple aux représentants du haut Tiers et aux étudiants échoue. Ces journées marquent le début d'un processus qui verra tomber la monarchie, la Révolution est en marche.

A Comblessac, les membres de l'assemblée, bien qu'aucune trace n'en ait été conservée, ne sont pas sans parler, lorsqu'ils se rencontrent, de l'appel du Roi invitant ses sujets, face à la situation désastreuse des finances, à lui faire part de leurs remontrances et vœux. Les événements de Rennes sont aussi largement commentés.

Les notables de la paroisse savent alors en ce début d'année 1789 qu'ils vont devoir se réunir pour rédiger leur cahier et des échanges animés ont sûrement lieu. Des écrits circulent et favorisent le débat. La lettre résumant les principales revendications des députés des villes siégeant aux Etats de la Province et réuni à l'Hôtel de Ville de Rennes en cette fin d'année 1788 leur parvient ainsi que le texte des « *charges d'un bon citoyen de campagne* » qui de façon plus radicale encore exprime les plaintes et souhaits des 10 paroisses de la ville de Rennes. Bon nombre de communautés villageoises, Comblessac et Les Brûlais en particulier, s'inspireront de ces écrits ou déclareront y adhérer.

Une effervescence inhabituelle règne.

³⁵ Dans l'Ancienne paroisse de Guer, d'A. LE CLAIRE, on peut lire : « sur un ancien recteur de Comblessac, on porte le jugement suivant : Gérôme JAN, prêtre, ci-devant recteur de Comblessac, né à Guer, mort hier en son domicile de Comblessac, en enfance, 11 juin 1793 ».

³⁶ Perçue, au moins à l'origine, pour subvenir aux frais du culte et permettre l'entretien des église, la dîme se lève principalement sur les grains (seigle, avoine, froment)

Le cahier de doléances de la paroisse³⁷

Le cahier de Comblessac intitulé « *Cahier de doléances, plaintes et remontrances* » s'inspire sur de nombreux points des Charges. On peut y lire que le Tiers Etat doit être justement représenté aux Etats de la province. Comme les Brûlais, Saint-Seglin et Maure, Comblessac demande que le vote ait lieu par tête et que les habitants des campagnes soient admis aux états provinciaux « *à raison d'un député au moins par district de 10000 habitants* » Comblessac demande que la justice « *ne puisse être rendue qu'au nom du Roi* » et réclame deux degrés de juridiction, « *l'un d'instruction, l'autre souverain* ». les peines doivent s'appliquer sans distinction de condition.

L'entretien des grandes routes doit être assuré par le trésor public. La suppression de la milice est réclamée ainsi que son remplacement par des « *enrôlements à prix d'argent* ». Si elle est maintenue, les valets et domestiques du clergé et de la noblesse doivent y être assujettis.

Comblessac et un grand nombre de paroisses de la sénéchaussée de Ploërmel demandent l'abolition de toutes les corvées en nature : corvée des moulins, charrois divers, entretiens des étangs,...

Comblessac reprend à son compte l'article 4 « *des charges* » en demandant la suppression des fuies et garennes.

Le souhait de porter les armes et de pratiquer la chasse est également exprimé ainsi que la possibilité de posséder chez soi une meule à grains afin de se soustraire au moulin seigneurial.

Enfin le « droit de coutume » dans les foires et marchés doit être aboli, « *attendu*, déclarent les habitants de Comblessac, *qu'il s'y fait de grandes friponneries, des querelles et batteries* ».

L'Assemblée des Villes, Bourgs, Villages et Paroisses de Campagne à Ploërmel pour le nomination des députés

Le dimanche 2 avril 1789, les sieurs Jean-Louis Bébin du bourg et Jean Gourmelet de la Gréhaudais sont désignés pour porter le cahier des doléances à l'Assemblée de la sénéchaussée « *qui se tiendra à Ploërmel, le 7 avril* ».

Le procès-verbal est signé par « *Béziel* », sénéchal du marquisat de Guer, et par Louis-Olivier Razé du village du Leron qui porte sur le papier « *des fontenelles, syndique et greffier de la gabelle* ». Nous n'avons pas pu situer cette terre des Fontenelles que Louis Razé a adjoint à son nom à moins que ce ne soit un village disparu qui se trouvait à l'emplacement de l'étang creusé par Yannick Eon sur l'emplacement d'un marécage qu'on appelait justement « Les Fontenelles » jusque dans les années 1960.

Le Cahier de la sénéchaussée

On retrouve dans le cahier de Ploërmel les principales revendications des habitants des campagnes mais aussi toutes les attentes de la bourgeoisie : avocats, négociants, commerçants.

La liberté du commerce, l'unité des mesures, l'égalité d'accès aux emplois, la possibilité d'emprunter, ... autant de mesures qui répondent bien aux préoccupations du monde des affaires.

La condamnation du régime seigneurial est sans appel.

L'article 59 semble répondre à la délibération du général de la paroisse de Comblessac en date du 17 novembre 1788 : « ...**Que dans les paroisses de plus de 500 communiant il soit établi un vicaire et que, faute aux évêques d'y répondre dans les trois ans de la demande qui leur en sera formée, il soit permis au général de recourir aux juges royaux du ressort...** ». Il apparaît évident que les deux députés de la paroisse ont su faire entendre leur voix.

³⁷ D'après Eugène Corgne dans « *Les revendications des paysans de la sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789* » PLIHON Rennes 1938. Une thèse incontournable.

Les dernières délibérations du général de paroisse

Le 3 mai 1789, alors que s'ouvrent à Versailles les Etats Généraux du Royaume, le général de la paroisse se réunit pour constater que sa requête auprès de l'évêque est restée lettre morte et pour décider de porter l'affaire devant la Cour. Trois avocats dont le sieur Béziel sont chargés de défendre les intérêts des habitants de la paroisse. Lors de cette même séance, l'Assemblée prend acte du décès du trésorier en charge, Julien Samouël de la Malardais, et accepte son remplacement par Joseph Urvoy de la Copuais qui y consent. La veuve dudit Samouël et ses enfants sont déchargés de la gestion pour l'année en cours.

Le 12 juillet 1789, le général de paroisse est rappelé à l'ordre par le procureur fiscal qui insiste sur l'obligation qui est faite aux trésoriers de rendre leurs comptes. Ce rappel semble traduire un certain relâchement dans la perception des rentes seigneuriales et ecclésiastiques. Les habitants des campagnes sont dans une phase d'attente et il est probable qu'ils font montre de peu d'empressement à régler ces redevances et droits divers tant décriés.

Le 6 décembre 1789, les représentants du Marquis de Guer, les sieurs Béziel ³⁸ et Augustin Fosse de la Noé, respectivement sénéchal et procureur fiscal, participent pour la dernière fois à l'assemblée du général.

L'ultime séance de « *la généralité de la paroisse* » a lieu le 17 février 1790. Elle annonce la création, le 2 mars suivant, de la nouvelle municipalité. Au bas du procès-verbal, les signatures de « *des Fontelles Razé* » et « *Joseph Couédon* ».

Les troubles agraires de Janvier et Février 1790

Les attentes de la paysannerie en ce début d'année 1790 sont déçues. Pour s'affranchir des redevances seigneuriales, les habitants des campagnes doivent les racheter alors que leur suppression pure et simple est dans tous les esprits. L'exaspération est à son comble, particulièrement en Haute-Bretagne. La révolte gronde. Des bandes de paysans armés entreprennent d'exiger des seigneurs locaux la renonciation à leurs droits. Différents témoignages font état d'une participation active des paysans de Comblessac à ce mouvement. Une déposition enregistrée dans la cadre d'une enquête menée par le Présidial de Rennes cite notamment Jean Bébin, député de Comblessac à l'assemblée de la Sénéchaussée, comme meneur :

*« Le 17 janvier (1790), à l'issue des vêpres de Campel, Raoul Amice, de la Bouexière, Jean Guilhard et Julien Hédreul, du bourg de Campel, firent une liste et nommèrent dans le cimetière tous ceux qui devaient aller enlever les titres et papiers des châteaux de Coesbot, du Bois Denos, de la Roche Ctherelle et de la Chapelle Bouexic ; que le nommé Jean Bébin, de la paroisse de Comblessac, qui était présent dit que, si les seigneurs des châteaux se refusaient à donner des renonciations des rentes féodales, il fallait brûler les papiers et les titres et mettre le feu aux châteaux... »*³⁹

L'émeute commence, semble-t-il, dans les jours qui suivent. La municipalité de Rennes en est informée lors de sa séance du 20 par un rapport signé de Béziel, sénéchal de Guer et de plusieurs autres.⁴⁰

Autre témoignage, venant cette fois de Carentoir. Dans une lettre datée du 30 janvier et adressée au Président de l'Assemblée Nationale, il est fait état de la fermentation qui règne dans les campagnes de Haute Bretagne. On y lit que les paysans exigent l'abandon des dîmes et des devoirs féodaux brûlant tous les papiers. L'Assemblée est instamment priée de fixer sans retard le mode de remboursement à bas prix des droits féodaux.⁴¹

Une autre lettre signée du sieur Gémouin, procureur fiscal, sans indication de lieu⁴², annonce qu'une troupe de plus de 900 vassaux a pillé, brûlé les châteaux et les archives près de Lohéac, le château du Bois-au-veiller, la maison du procureur fiscal, le château de M. de Piré, le château de M. de Pinieux à la Chapelle Bouexic, le château du Coisbo.. Les seigneurs se sont cachés à Rennes, précise-t-il en réclamant *« que l'Assemblée Nationale remédie le plus promptement à ces abus par la fixation du remboursement des rentes ou autrement, personne ne voulant plus les payer. »*

Nous ne savons pas dans quelle mesure les paysans de Comblessac participèrent à ces expéditions. Jean Bébin avait-il une autorité suffisante pour entraîner avec lui les habitants de sa paroisse ? La question reste posée mais d'autres témoignages tendent à penser qu'il ne sont pas restés étrangers à ce mouvement de révolte. Dans une lettre du 17 avril 1790⁴³, la municipalité de Guer fait état, pour réclamer la présence d'une force armée, du soulèvement récent des pauvres habitants des campagnes contre les châteaux et la libre circulation des grains, *« nos concitoyens ont longtemps résisté à la sollicitation et à la violence que leur ont faites trois paroisses voisines »* écrivent-ils, et plus loin, *« on nous annonce tous les jours des projets sinistres des paroisses voisines. »*

M. de Boislisle⁴⁴ dans sa généalogie de la famille de Talhouët va même plus loin : *« Dès le mois de janvier 1790, le château de la Villequeno (en Quelneuc) avait été envahi plusieurs fois par les pillards des communes voisines. Ce furent d'abord les paysans de Comblessac qui vinrent en armes de³⁸ mander qu'on leur livra les titres conservés dans le chartrier (... / ...)*

Le calme n'est rétabli, semble-t-il dans les environs de Guer et de Maure qu'au début du mois de Février après quelques échauffourées avec la troupe mais sans véritable combat. Des commissaires envoyés par Rennes sont chargés de rétablir l'ordre par la persuasion.

³⁸ *lors de la suppression des justices des campagnes, je me trouvai sans état et sans revenu (... / ...). Après l'établissement du tribunal de district à Montfort, j'y vins faire les fonctions d'avoué, ayant besoin de travailler pour vivre ».* Bernardin Béziel aurait très bien pu tenir ces propos qui sont ceux de son homologue de Montauban, François Tiengou. Comme lui, il rejoindra le tribunal de Montfort

(Voir Glânes en Pays Pourpre, Revue culturelle du Pays de Montfort – n° 65 et n° 66)

³⁹ Henri Sée, Les troubles agraires en Haute-Bretagne (1790-1791) in Bulletin d'Histoire économique de la Révolution 1920-1921, Paris 1924, p.277)

⁴⁰ Roger Dupuy, La Garde Nationale et les débuts de la Révolution en Ille et Vilaine, P 184.

⁴¹ Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale – Inventaire analytique de la sous-série D XXXIX bis, page 643, dossier 408 – Paris A.N. 1993.

⁴² Le château de Boeuvres en Messac, d'après le Journal du Comte de Thiard cité par R. Dupuy dans « La Garde Nationale et les débuts de la Révolution en Ille et Vilaine, p.190.

⁴³ Archives Départementales du Morbihan, L 1229

⁴⁴ ADIV – BI 3055 – p.118, ouvrage publié en 1869

La Vente du presbytère, bien national

Dès le mois de novembre 1789, l'assemblée constituante exige la mise à disposition de la nation des biens du clergé. On parle alors des biens nationaux de première origine. A Comblessac, le presbytère, immeuble récemment construit, est inscrit sur la liste des biens à adjuger. Sa cession ne sera effective qu'en 1801 (22 prairial an XI).

On est surpris de découvrir que l'acquéreur est celui que l'on considère comme étant le premier Maire de la Commune. Cette acquisition par le premier magistrat était probablement le meilleur moyen de préserver ce bien commun et d'éviter qu'il ne tombe dans des mains étrangères.

Une première estimation effectuée en novembre 1795 fixe la valeur du « *Presbiterre et dépendances de Comblessac consistant en maison, bâtiment, cour et jardins* » à 405 livres, 8 sols. L'administration centrale du département d'Ille et Vilaine trouvant probablement ce prix trop faible demande une nouvelle expertise et désigne pour ce faire le citoyen L Roux demeurant à Rennes. Celui-ci se rend à Comblessac le 6 décembre 1796. « *Etant sur les lieux, nous nous sommes informés du sieur Joseph Couédon soumissionnaire, qu'un des membres de l'administration nous a dit être à la foire de Maure* ». Le lendemain, 7 décembre, l'acquéreur déclaré s'est à nouveau éclipsé prétextant un déplacement au bureau de Lohéac cette absence n'empêche pas le citoyen L Roux d'effectuer son estimation. La valeur du bien est alors fixée à 1026 livres et la transaction s'effectue sur cette base.

Quelques années plus tard, en 1807, Louis Razé et Julienne Couédon, abandonnent leurs droits sur le presbytère au profit de la Commune. Cette session soulève alors une réaction de la fabrique qui en revendique la propriété mais la procédure engagée n'aboutira pas.

Les biens nationaux de 2^{ème} origine ⁵³

Sur la commune, les biens de cinq émigrés sont mis en vente.

Ceux de **Louis Fournier de Trélo** de Renac représentent à eux seuls, huit métairies et deux moulins. Six des premières seront rétrocédées ultérieurement à leur propriétaire.

La métairie du **Mur** à **François Gouro de Pommery** de Sixt est de la même façon mise en adjudication ainsi que les biens de **René Jean Marnière** de Guer, à savoir la maison du Vauvert et la prairie des Guichets.

La métairie du Couédic et le pré de la Noè Péchard à **Armand Servandes de la Villecert** de Vanes échappent de la même façon à leur propriétaire.

Arrêtons-nous sur le cas de **Jean-François Marie Lambert du Boisjean**. Le sieur Lambert du Boisjean, officier chasseur, est propriétaire à Comblessac de trois métairies représentant plus de 52 hectares de terres, lorsqu'il quitte son domicile du Tertre en Pipriac pour rejoindre sans doute les armées royalistes au-delà des frontières. Ses biens sont mis sous séquestre et adjugés. C'est sa femme, « *Anne-Marie le Chauff, femme de Lambert du Boisjean Jean, domiciliée à Rennes, femme de l'émigré* » qui se porte acquéreur des biens de son mari le 22 fructidor an IV (5 août 1796), pour un montant de 16814 Francs.

La signature d'Anne-Marie Le Chauff apparaît un an plus tard, chose surprenante, ainsi que celle de l'une de ses parentes (Moulin Vve Boisjean), sur un acte d'état civil daté du 9 août 1797 alors qu'elles ne sont ni l'une ni l'autre citées comme témoin. Il s'agit du mariage de Guillaume Fontaine avec Mathurine Razé. L'acte est contresigné également par Jean-François Fontaine (proche parent probablement du marié), précepteur au Boisjean, qui ne précise pas, bien entendu, à cette occasion sa qualité. L'officier public, embarrassé sans doute par tant d'hardiesse, multiplie les mots rayés nuls. La prudence effectivement s'impose.

La situation à l'échelle du pays évolue rapidement. Si, en avril 1797, les monarchistes et les modérés obtiennent un net succès lors du renouvellement des deux assemblées, le Directoire impose d'autorité sa suprématie en rectifiant, le 7 septembre 1797, les résultats électoraux dans un grand nombre de départements. Des mesures répressives contre les prêtres réfractaires et les émigrés sont rétablies.

« L'abbé Bertault sous la Révolution »

C'est sous ce titre qu'un anonyme ⁴⁶ a rédigé le parcours de l'abbé Bertault sous la Révolution.. Le recteur Jérôme Jan étant souffrant depuis des années, c'est l'abbé Bertault, son vicaire (ou curé) qui exerce le plénitude de la fonction. Comme dans beaucoup de paroisses, le bas clergé, très proche des gens des campagnes dont il était lui-même issu, a adhéré en masse aux revendications exprimées dans les cahiers et exercé des responsabilités dans les premières assemblées municipales. Très souvent, le recteur est élu Maire de la première municipalité, c'est le cas à Maure et aux Brûlais, paroisses toutes proches. A Comblessac, l'abbé Bertault participe jusqu'à sa démission en mars 1792, aux séances de l'assemblée municipale aux côtés de Joseph Couédon du Leron, premier Maire, et de Louis Olivier Razé, également du Leron. L'abbé Bertault refuse en 1791, comme la très grande majorité de ses confrères de prêter le serment à la constitution civile du clergé ⁴⁷. Ce refus marque une rupture. Fidèle à son devoir d'obéissance et conformément à l'instruction donnée par son évêque, seul « *supérieur légitime* », l'abbé passe dans la clandestinité. L'instruction est claire, l'extrait qui suit en témoigne : « *Que les pasteurs en se retirant, s'éloignent le moins possible qu'ils pourront de leur troupeau ; qu'ils ne le perdent, si possible, jamais de vues ; qu'ils entretiennent des correspondances intimes avec les plus fidèles de leurs paroissiens. Les curés et vicaires qui resteront dans leurs paroisses, ne pourront pas continuer d'occuper leurs Maisons Presbytérales. Ils chercheront quelque habitations où ils puissent vivre en particulier, ou ils se retireront chez quelques-uns de leurs paroissiens les plus considérés par leur vertu et leur piété... Il sera donc défendu de recourir à eux (les intrus, ceux nommés par le pouvoir civil) pour les fonctions Saintes.... Nous donnons donc pouvoir à tous les prêtres qui nous demeureront attachés, de dire la messe dans des maisons particulières, lorsqu'ils ne pourront pas la dire dans les églises. Ils auront soin de se pourvoir d'autels portatifs que nous ferons distribuer à ceux qui en auront besoin* »⁴⁸ Jusqu'en septembre 1792 néanmoins, l'abbé Bertault continuera à enregistrer sur les registres paroissiaux les baptêmes, mariages et décès. Avec la loi du 20 septembre 1792, l'état civil est sécularisé. A Comblessac, le premier acte signé par un officier public, Mathurin Urvoy, est daté du 14 octobre 1792. Il s'agit du décès de Marc Couédon, fermier de la métairie des épinais, âgé d'environ 60 ans, décédé à la Cocardais. Sont présents lors de la déclaration : Joseph Caro, Charles Urvoy, Joseph Couédon et Jean Flageul qui n'ont signé.

L'abbé Bertault est pourtant bien présent parmi ses ouailles et se déplace semble-t-il assez librement d'un village à l'autre continuant d'enregistrer sur un registre clandestin ⁴⁹ les événements de la vie. Ce registre aurait pu, s'il avait été découvert, compromettre bien des fidèles, même parmi ceux exerçant des fonctions municipales. Ainsi, relève-t-on qu'à la date du 6 février 1794, sous la terreur donc, est célébrée la bénédiction nuptiale entre Jean Marie Grimault et Anne Josse en présence de Joseph Couédon, Toussaint Jolis, Joseph Ealet, trois citoyens ayant eu ou exerçant à cette époque des responsabilités municipales. Les administrateurs de la commune, comme l'ensemble des paroissiens, assurent et garantissent par leur silence la protection de leur curé⁵⁰. c'est le signe fort d'une solidarité et d'une cohésion à toute épreuve. L'abbé Bertault a probablement su profiter de la proximité du département voisin pour échapper dans les moments difficiles aux mouvements de la troupe. Le conseil général du département d'Ille et Vilaine, dans sa séance du 22 octobre 1792, se plaint « *que les ecclésiastiques continuent d'y rester (dans leur paroisse) et échappent (sic) à la recherche qui en est faite en se portant d'un lieu à un autre en se réfugiant à Guer et environ dépendant du département du Morbihan.* » L'assemblée invite le directoire du département voisin « *à participer à la poursuite des attroupements comme à la recherche des prêtres* »⁵¹⁻⁵²

⁴⁶ Sans doute l'abbé Julien Grimault (1861-1924). Né à Comblessac en 1861, il fut ordonné prêtre en 1889. Aumônier des Dames de la Retraite à Redon de 1895 à 1908, il montra tout l'intérêt qu'il portait à sa commune d'origine en se faisant l'ardent défenseur dans le journal « Le Redonnais », sous le pseudonyme de Jean des Croix, de la ligne de tramway Plélan-Redon par Comblessac. Il publia plusieurs ouvrages à caractère religieux mais aussi deux ouvrages imposants « Ma paroisse de Saint Jacques », où il fut recteur de 1908 à 1924 et, plus connu, « Essai sur l'histoire de la Révolution au Pays de Rennes ».

⁴⁷ La constitution civile du clergé, en supprimant les circonscriptions ecclésiastiques, en rendant caducs les vœux monastiques, en contestant l'autorité du Pape, en refusant de reconnaître la suprématie de l'Eglise catholique et en obligeant les membres du clergé à se soumettre à la société civile, marque, comme l'a écrit François Furet dans « Dictionnaire critique de la Révolution », le « divorce qui s'opère entre la Révolution et la tradition catholique, divorce qui va provoquer une division profonde dans l'opinion publique et donner ses premières troupes à la Contre-Révolution »

⁴⁸ ADIV L 5006.3 Instruction adressée par l'évêque de Rennes aux curés, vicaires et autres ecclésiastiques qui n'ont point prêté le serment ordonné par l'Assemblée Nationale

⁴⁹ ADIV 107 J 1

⁵⁰ L'abbé Bertault fut nommé, en 1803, recteur de Comblessac, fonction qu'il exerça jusqu'en 1826

⁵¹ ADIV L 439 ⁵² La tradition orale rapporte qu'une cache de l'abbé Bertault se situait entre le Bois de la Salle en Comblessac et la Porte en Quelneu⁵³ D'après l'ouvrage de Monique Souben, « La Chouannerie dans le district de Redon 1794-1799 » Rue des Scribes 1989.

La destitution de l'agent municipal

On mesure bien, à travers l'épisode qui se déroule à Comblessac le 29 juin 1798, les propos tenus le 11 novembre 1797, par Vauquelin, commissaire à Pipriac :

« Il n'est pas un seul individu dans la canton qui ne rejetât avec horreur les propositions qu'on lui ferait de découvrir les prêtres tant ils jouissent d'une estime générale. »

La troupe est alors de passage dans la Commune.

Dans son rapport, Alexis Guillemin, *Capitaine de la dixième demy brigade de ligne de la colonne mobile de l'arrondissement de Pont-Réan*, mentionne ce qui suit :

« .../... avons poursuivi pour nous rendre dans la Commune de Comblessac où étant arrivé nous avons fait demander l'agent..... (illisible), cherchant à prendre des renseignements de sa part comme déserteurs des troupes de la République et émigrés rentrés ou prêtres inconstitutionnels, nous a dit que s'il y en avait, il les prendraient plutôt chez lui pour les soustraire à nos recherches et qu'il n'était pas là pour vendre les honnêtes gens... la lui représenté qu'un rassemblement avait eu lieu dans les environs de sa Commune, nous a dit mes petits citoyens, avec un air de protections, je n'ay pas vû d'autres bande que vous... »

Conséquence de ces propos, l'agent communal de Comblessac est destitué de ses fonctions par arrêté de l'administration centrale du département d'Ille et Vilaine en date du 18 vendémiaire an VII au motif *« qu'il est favorable aux émigrés et prêtres rebelles aux lois »*. cette décision est en outre transmise au Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, afin qu'elle soit confirmée par le Directoire Exécutif. La confirmation interviendra le 27 brumaire an VII (ADIV L 365).

Une source précieuse, les délibérations du conseil général de la commune

(Archives communales ID1)

Le registre rapporte les délibérations prise par la municipalité et le conseil général de la Commune entre le 27 février 1793 (an I) et le 10 septembre 1796. le greffier a pris soin d'y mentionner un certain nombre d'événements marquants, notamment le passage des agents envoyés par le district de Redon pour s'assurer de la bonne exécution des règlements.

Ainsi pouvons-nous lire que le citoyen Roul est à Comblessac, le 23 avril 1794, pour vérifier si les subsistances à la charge de la commune ont bien été prélevées et acheminées vers les dépôts de l'armée. Une nouvelle vérification a lieu quelques mois plus tard, le 16 novembre 1794.

Le 21 octobre 1794, le citoyen Le Bel a visité les lieux qui ont paru propres à l'extraction du salpêtre, à savoir l'église et la *« demeure de la citoyenne Boisjean »* il s'avère que ni l'église bâtie sur un socle rocheux ni la cave inondable du Boisjean ne permettent d'envisager la production de la poudre à canon.

Le registre nous renseigne également sur la difficulté en 1792 et 1793 de trouver un percepteur pour collecter les contributions foncière et mobilière. Le rôle d'imposition établi par le district pour l'année 1792 contient trop d'erreurs souligne l'assemblée qui souhaite se charger directement de sa confection (27 janvier 1793). L'assemblée désigne d'autorité Mathurin Urvoy du bourg pour la perception des impôts de l'année 1792. Joseph Leclerc de la Ridélais est, à la suite d'un vote à deux tours, désigné pour remplir cette même fonction pour 1793.

Deux délibérations de 1793 font état de la désignation de jeunes gens pour servir les troupes de la République. Le 3 février 1793, trois commissaires sont élus pour accompagner à Redon *« les garçons de la première réquisition »*, à savoir Joseph Razé, membre du comité de surveillance, Joseph Ealet et Julien Leblanc, officiers municipaux.

Le conseil fait savoir quelques jours plus tard, le 4 mai 1793, par affichage à la porte de la mairie, que les garçons de la première réquisition qui auraient abandonné leur domicile ou qui ne se seraient pas présentés sont avertis de se rendre à leur poste dans le délai de huit jours, ou ils seront poursuivis comme émigré et traité de la même sorte et cela en application de la loi du 2 frimaire, article 18.

On devine bien à travers ces mesures les réticences des jeunes à gagner leur cantonnement et la tentation pour certains de plonger dans la clandestinité.

Le 1^{er} germinal, an IV, Joseph Samouel rend compte des exactions de la troupe de passage à Comblessac le « 30 ventose mil sept cent quatre vingt quinze » (il s'agit plutôt de l'année 1796) :

« (...) ils se sont transportés à la maison commune lieu ordinaire de nos séances. Etant entrés, ils ont défoncés l'armoire où étaient déposés les registres de naissances, mariages et décès et ceux des délibérations des municipalités, les ont déchirés et jetés en plusieurs endroits (.../...) » le secrétaire-greffier conclut en demandant qu'un inventaire soit fait.

Après la chute de Robespierre, en Thermidor an II, une nouvelle administration sous l'impulsion de Boursault, représentant le peuple, se met en place dans le district de Redon. Binet, agent national, est alors chargé d'effectuer la tournée des différentes communes de la circonscription afin d'installer les nouvelles équipes municipales. Il est à Maure, chef lieu de canton, le 14 brumaire. Il désigne pour Comblessac : Joseph Razé, Maire, Joseph Ealet, Joseph Crochard, Julien Leblanc, Julien Binard Fils et Jean Colleaux de la Grée de Cran, officiers municipaux, Pierre Josse, agent national et Joseph Samouel, secrétaire-greffier et officier public.

En octobre 1795, les citoyens de la Commune de Comblessac se réunissent pour adopter la nouvelle constitution « de l'an III » (ADIV L 339). Le décret qui y est annexé est par contre rejeté, à l'unanimité, comme « attentatoire à la souveraineté du peuple ». Ce décret dit « des deux tiers », pour éviter tout reversement de majorité au profit des royalistes, impose la réélection des députés sortants pour au moins les deux tiers du corps législatif.

La nouvelle constitution signe la fin des administrations municipales regroupant moins de 5000 habitants, le canton se substituant alors aux communes, il faudra attendre le début de l'année 1800 pour voir renaître les municipalités.

Si les paysans de Comblessac ont exprimé en 1789 leur soif de changement en condamnant l'injustice et les abus du régime féodal et en participant, sans doute activement, au mouvement insurrectionnel du mois de janvier 1790, ils ont très vite adopté une position de repli lorsque des mesures de plus en plus répressives ont été prises contre l'Eglise et ses représentants. La communauté villageoise a alors fait bloc autour de son curé. L'arrivée d'un ecclésiastique nommé par le pouvoir civil aurait sûrement provoqué une réaction très vive de la population. Des tensions, des divisions et souvent des heurts ont accompagné, ailleurs, l'installation du curé constitutionnel. Les acquéreurs de biens nationaux n'ont pas, semble-t-il, été inquiétés, pas plus que les fermiers exploitant les biens des émigrés. Ils sont dans maints endroits maltraités et rançonnés au profit « des blancs »

L'église vidée de ses ornements, fermée au culte, le curé pourchassé, autant d'événements qui ont dû soulever l'indignation dans une société très attachée à son clergé. On l'a vu dans les efforts faits en 1788 par le général de paroisse pour obtenir le remplacement du recteur Jan. L'acquisition du presbytère par le maire laisse deviner une action concertée. On peut penser que le premier magistrat a alors servi de prête-nom. Cette probable complicité se trouve confirmée par la remise gracieuse, quelques années plus tard, du bien à la commune.

Comblessac, pendant toutes ces années agitées, n'a pas eu à connaître de heurts violents entre « bleus » et « blancs ». des mouvements de la troupe sont pourtant signalés. dans le camp de la contre-révolution, on se retrouve, dit-on, au château de La Lardais, à mi-chemin entre Comblessac et Saint-Seglin. Ce lieu de rendez-vous laisse deviner des rassemblements nocturnes et des déplacements d'hommes armés à travers la campagne mais aucun affrontement direct n'est cependant rapporté sur le territoire de la commune.

Le ministère de l'abbé Bertault à Comblessac sous la Révolution

A Comblessac, la Révolution naissante trouvait trois prêtres, M. Jan, recteur tout paralysé depuis quelque année, M. Bertault, curé ou vicaire et M. J-F. Fontaine, précepteur au Bois-Jean ; ces deux derniers âgés de trente six ans.

Tous les trois jouissaient de l'estime des gens de Comblessac. La preuve, nous l'avons pour M. Jan dans l'éloge qu'à plusieurs reprises en a fait dans ses délibérations l'ancien général et pour MM. Bertault et Fontaine dans la place prépondérante qu'on leur fit dans la première municipalité le 2 mars 1790. Mais dès le dimanche 30 janvier 1791, ils crurent prudent de donner leur démission pour leur sécurité sans doute à côté aussi celle de la municipalité. M. Bertault, pourtant, continua de rédiger aux nom et place de M. Samouël les procès-verbaux des séances jusqu'au 4 mars 1792. mais sa dernière rédaction porte les traces d'une réelle émotion ou d'un changement voulu d'écriture ; à quelque temps de là, en effet, les prêtres insermentés reçurent à Comblessac comme ailleurs, l'ordre de quitter le pays à l'exception de M. Roul « qui s'était toujours bien comporté ».

Lorsqu'à la fin de 1793, l'église fut fermée, les ornements non rendus furent soustraits et déposés chez des particuliers ; le plus grand nombre dans la maison de la Chambre sous la garde particulièrement religieuse de Marie Grimault, appelée à juste titre « *la mère des prêtres* ». Mais la maison finit par être soupçonnée et un beau jour, soit lors de l'expulsion des prêtres en 1793, soit plus tard à l'époque de l'invasion et du pillage de la salle de Maure, la troupe de Redon fit irruption dans la Chambre .M. Bertault, surpris, n'a que le temps de déguerpir au plus vite par une porte dérobée et de se sauver précipitamment à travers les courtils de vigne. Si les soldats ne purent prendre le prêtre, ils saisissent du moins ses ornements. Plusieurs d'entre eux s'en affublent, simulent une procession sacrilège à travers le bourg, se livrent à toutes sortes de parodies de nos cérémonies religieuses et finalement déchireront les vêtements sacrés et les jettent sur les haies du chemin.

Le 2 février 1793, la municipalité nomme encore des trésoriers d'église. L'église n'était donc pas complètement fermée et M. Fontaine continuait sans doute de chanter la Grand'messe. Mais le 24, il dut lui-même pour continuer de résider au Bois-Jean prêter le « *serment de maintenir la liberté et l'égalité conformément à la loi* », serment qui n'était pas du moins celui de fidélité à la constitution civile du clergé qu'avait refusé de prêter M. Bertault en 1791 et qu'on n'avait pas exigé de M. Fontaine.

Après son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, M. Bertault qui ne voulut point abandonner ses fidèles, fut réduit à se cacher, à se transporter aussi secrètement que possible d'une retraite à l'autre qui ne devait être connue sans doute que de quelques initiés auxquels on devait s'adresser pour obtenir le secours de son ministère. Portant toute sa barbe, il était habillé ordinairement en simple paysan et parfois en véritable mendiant. C'était un homme robuste capable de se défendre à l'occasion. Il était de plus presque toujours armé d'un faucillon ou « fauchon » lorsqu'il sortait. Il aimait alors dire : « *ne craignez rien, s'ils ne sont que deux, je m'en charge* ». Par prudence pourtant, si les temps devenaient plus critiques, il se faisait accompagner dans ses fréquents dérangements de retraite de jeunes gens armés de fusils.

Au quartier de Comblessac, il parcourt successivement et à plusieurs reprises les différents villages. Le château et les environs du Boisjean le revoyaient le plus souvent. Une fois même, des agents de Redon le surprirent à la porte du château où il se rendaient en perquisition sous prétexte que « *la citoyenne Moulin y cachait des prêtres* ». Ils lui demandaient le chemin du château qu'il indiqua et les agents continuèrent précipitamment leur route sans avoir rien soupçonné. M. Bertault avait alors la besace sur le dos et fut pris pour un mendiant. Mais le château fut visité et fouillé dans ses moindres recoins sous la conduite même de Mme Boisjean qui, avec assurance, leur ouvrait les portes de tous les appartements et placards. Le prêtre l'avait échappé belle mais non sans ressentir lui et ses hôtes une réelle émotion. C'est à la suite sans doute de cet incident qu'il décida de se réfugier sous un tas de fagots dans la prairie du Boisjean, retraite qu'il a dû même garder assez longtemps et où la nuit mes domestiques du château ou les fermiers lui apportaient la subsistance.

Le Vauvert, la Feuillardais, la Touche Urvoy, le Leron semblent l'avoir accueilli plus d'une fois si l'on en juge par les signatures rencontrées aux célébrations des mariages. Au quartier des Brûlais, il se cache de préférence au manoir de Lirvouys.

Il y avait converti deux chambres en église, l'une pour hommes et l'autre pour femmes ; les deux ne communiquant que par une ouverture dans le mur près de laquelle un homme sûr annonçait les différentes parties de la messe. Il se réfugiait aussi au Boisguimard, à la Basse Bouère, à la Coup-puais, à la Gouie, à l'Herminais. On raconte par exemple qu'il baptisa dans ce dernier village M. Tigier, ancien missionnaire diocésain mort économe au Grand Séminaire de Rennes, et deux autres enfants.

Dans ce quartier, il eut sans doute à se garantir particulièrement contre le chef des révolutionnaires de la contrée qui avaient fouillé les châteaux environnants de Coetbot, de la Lardais, et jusque de Renac où ils se rendaient en bandes. C'était le fameux Pierre Samouël, joueur de violon et agent du gouvernement. On raconte qu'en janvier 1793, il avait pénétré dans l'église des Brûlais avec une dizaine d'hommes de sa troupe et les avaient harangués à peu près dans ces termes : « *Nous vivons bien dans prêtres , nous mourrons bien sans eux.* » Et en guise de conclusion, ils avaient ensuite brisé le tabernacle, les confessionnaux et quelques bancs. Si nous jugeons d'après les enregistrements de mariages de M. Bertault, d'après les publications ou la dispense de leurs bans, l'église de Comblessac dut être fermée au culte durant les années 1793 – 1794 et la première moitié de 1795. pendant tout ce temps, les mariages sont bénis après dispense des bans canoniques, dispenses données d'abord avec cette formule ; « *en vertu des pouvoirs à nous accordés par les supérieurs légitimes* », puis celle-ci : « *dispensés par les supérieurs légitimes* ».

En juillet et septembre 1795, les mariages sont célébrés après les publications des bans « *factis en cette église* ». L'église avait donc été ré-ouverte et les grand'messes chantées. En octobre ou novembre, elle dut être à nouveau abandonnée car le 22 novembre, est béni le mariage de Joseph Praud du Bas Marsac et d'Yvonne Bérigot de la Touche Urvoy après dispense des supérieurs légitimes d'un empêchement de consanguinité. Et il en est ainsi, sauf quelques semaines en octobre 1796, jusqu'en août 1797, soit environ deux nouvelles années. Même alors sa réouverture n'en sera pas définitive ; au bout de quelques mois on la laissera de nouveau tout en continuant à chanter la grand'messe « dans la paroisse », peut-être à la maison de Lirvouys. Le 2 janvier 1793, est béni le mariage de Mathurin Boivin du Boisguimard et de Marguerite Josse de la Villeau, mais après les trois bans publiés en cette paroisse et c'est le seul qui l'ait été avec cette mention. Le culte publié redevint donc de nouveau impossible et cela jusqu'au début de 1800, soit encore de deux ans. Pendant l'année 1800, les publications sont faites à l'église et derechef interrompues au début de 1801 pour reprendre au mois de juin de cette année et cette fois sans nouvelle interruption. Pendant toute la durée de la Révolution, les fiançailles religieuses sont supprimées. Les dernières enregistrées non à leur date mais au milieu de 1793 sont du 2 mai de cette année terrible. La tristesse du temps n'empêchait pas les mariages puisque cette même année 1794, on en comptait 19 et 15 en 1793.(...)

Cependant M. Bertault trouve encore le moyen de les bénir tous mais le plus souvent, il procède par groupes ou par contrées, selon sa retraite, dans tel ou tel quartier et le lieu même de cette retraite est ainsi révélé par les noms de certains témoins qui reviennent à plusieurs reprises. De juin à octobre 1793, M Grimault par exemple assiste à 7 mariages au moins et c'est l'indice qu'ils durent être célébrés dans la maison de la Chambre où M. Bertault avait fixé ses premiers rendez-vous.

Pendant ce temps, M. Bertault continuait de rayonner autour du bourg, se cachant d'ici de là. On raconte que l'une de ses cachettes dans ces moments d'alerte était aux prés de la Salle entre les prés et le bois de La Porte, sous un tas de fagots où les voisins, notamment Mathurin Boivin et Marguerite Josse, lui portaient à manger.

En février 1794, il bénissait deux mariages de la famille Grimault.

Il avait dû revenir à la Feuillardais où le 29 janvier, il avait béni trois mariages dont un de la Grée, celui de Jean Colléaux et de Louise Samouël avec Yves Urvoy et, 2 fois, Guillaume Urvoy comme témoins. C'est l'indice que ces mariages durent être contractés dans la maison Urvoy de la Feuillardais où il semble avoir pris fréquemment refuge. Cette maison doit être voisine de celle habitée aujourd'hui par le menuisier Bertault de l'Herminais.

Dans les environs de la Feuillardais, il avait encore, paraît-il, une retraite sûre pour les mauvais jours. C'était un chêne creux recouvert de lierre. On raconte même qu'un jour, les bleus qui le poursuivaient passèrent sous le chêne pendant qu'il y était.

La maison de Lirvouys lui servait alors souvent d'église. C'est dans les environs qu'il devait alors se réfugier de préférence au moins à l'approche du dimanche.

Le 25 février 1794, c'est jusqu'à 5 mariages qu'il consacre, et à tous, assistent comme témoins Jean et Julien Hervoire de la Bouère, c'est l'indice du lieu de leur célébration.

Le lendemain, il devait être aux environs du Vauvert ou de la Grée car il bénit le mariage de quatre couples. Au début de 1795, c'est le tour de la Gréhendais, trois mariages de ce village sont enregistrés aux dates des 2, 6 et 7 février.

Enfin en juillet de cette même année, ils peuvent être célébrés à l'église et ils y sont contractés.

En 1796, ils furent pourtant au nombre de 6. On en compte 9 dans la première moitié de 1797, à peu près tous du quartier des Brûlais ; le 18 septembre de la même année, F Pasquier et Marie Houssais ; le 19, Hyacinthe Guillotin et Marie Couédor s'épousent après publications faites à l'église. Le 12 janvier 1798, Mathurin Boivin et Marguerite Josse, après publications faites dans la paroisse. Mais le 16 du même mois, deux mariages sont contractés au quartier des Brûlais, après dispense des trois bans, les femmes épousées se servent mutuellement de témoins. Une douzaine de mariages sont ainsi bénis en 1798. Puis les mariages se font rares, trois seulement en 1799, quatre en 1800, quatre en 1801.

A partir du 6 juin 1801, tous les mariages se célébreront après les trois bans canoniques et ce sera désormais la formule invariable (...)

En 1803, après le concordat, M. Bertault qui l'avait bien mérité fut nommé recteur de Comblessac et le resta jusqu'en 1826. Il mourut le 30 juillet 1827. Son décès est ainsi enregistré à l'état civil : « Bertault, prêtre, ci-devant recteur de cette commune, âgé de 70 ans, fils de feu Joseph et de Marie Hamon, natif de Beignon et domicilié de cette commune est décédé hier à midi au village du Couéwillan ».

On sait en effet que sur la fin de ses jours, il avait dû se retirer chez une nièce, Marie-Jeanne Bécél, originaire de Beignon et mariée en 1814 à Jean Couédor du Couéwillan dont les anciens se rappellent encore la mort tragique survenue un dimanche matin à la suite d'un malheureux coup de rasoir qu'il s'était donné pour enlever une sorte de verrue.

La raison de M. Bertault finit par fléchir sous le poids des années et des tribulations. A cela, rien d'étonnant à la fin d'une carrière si mouvementée, après toutes les émotions de la tourmente révolutionnaire auxquelles vint s'ajouter plus tard la tristesse de voir sa paroisse définitivement démembrée en 1820 et aussi des ennuis domestiques que créèrent ses nièces dont deux sœurs de la précédente (...).

Le dérangement cérébral s'annonçait depuis quelques temps mais se révéla tout d'un coup en public de manière à n'en plus douter. C'était à l'ouverture des 9 heures de 1826, sans doute à la fin octobre. Selon la coutume, le bon recteur monta en chaire pour annoncer le prédicateur et les confesseurs extraordinaires. Il rappela à ses ouailles leur liberté la plus entière dans le choix du confesseur mais en ajoutant à la stupéfaction générale qu'il se réservait les blasphémateurs et les impudiques. On essaya encore de pallier l'effet de cette réserve inattendue et pour éviter tout nouvel esclandre en attendant l'amélioration espérée, on emmena le bon recteur au château de la Lardais. Là, les meilleurs soins lui furent prodigués ; son domestique, Jean Boivin de La Porte fut d'un dévouement et d'une vigilance à toute épreuve. Rien n'y fit et un nouveau recteur fut nommé ; ce fut Nicolas Coupard qui ne passa que quelques mois puis M. Chauvin jusqu'en 1871.

Le pauvre M. Bertault fut recueilli par son neveu et sa nièce du Couéwillan auxquels il ne fut pas sans causer des embarras et parfois de vives inquiétudes ; les idées les plus bizarres lui passant par la tête. Se rappelant sans doute qu'il s'était déguisé en paysan durant la Révolution, il voulait alors en remplir tout à fait les fonctions. Aussi n'était-il pas rare de le voir avec deux gros sabots tenir la queue de la charrue ou remplir quelque emploi analogue. D'autres fois, il se remémorait qu'il était prêtre, il montait alors dans un pommier et de là, haranguait avec force ses paroissiens imaginaires.⁵⁴

⁵⁴Cet article rédigé, nous le pensons, par l'abbé Grimault s'appuie sur la tradition orale et aussi sur le registre clandestin tenu par l'abbé Bertault de 1793 à 1801 (consultable aujourd'hui aux archives départementales d'Ille et Vilaine sous la cote 107 J1). La réalité historique de certains événements n'est pas toujours en concordance avec ce qu'en rapporte la tradition orale, d'où la nécessité de lire ce récit sur le plan des événements avec circonspection : l'évocation des troubles agraires du début de l'année 1790 en constitue un bon exemple. Toute implication des habitants de la paroisse est occultée : la mémoire collective n'a retenu que le nom d'un agitateur extérieur en la personne de Pierre Samouel, agent du gouvernement.

Le XIX^{ème} SIÈCLE

A.-La séparation de la trêve des Brûlais

On a vu, dans le chapitre consacré au VI^{ème} siècle, que la trêve des Brûlais avait été érigée en commune à la Révolution, mais elle avait à maintes reprises essayé de s'émanciper au point que la mémoire collective rapporte qu'en 1710, un commando mené par Guillaume Regnault, recteur de Comblessac, avait tenté de saisir la statue de Notre Dame des Brûlais, mais que la réaction des Brûlaisiens les en avaient empêchés. En 1802, elle est réintégrée en trêve de Comblessac pour devenir une paroisse en 1820.

Cette affaire cause des soucis financiers au recteur de Comblessac, du fait de la disparition des aumônes faites par les pèlerins à Notre Dame des Brûlais.

B- La Restauration de l'église de Comblessac

Les suites de la période Révolutionnaire et des guerres napoléoniennes étaient désastreuses sur le plan des finances publiques et pourtant les édifices religieux auraient bien eu besoin d'entretien.

A la veille de la Révolution de 1830, qui va voir Louis-Philippe succéder à Charles X, Comblessac veut s'organiser et commence par son église. Les rapports du clergé et du Conseil municipal sont bons si l'on se réfère aux rapports de la Fabrique.

La Fabrique, pour ceux qui l'ignorent est l'organisme qui régit les biens de la paroisse. Pour la commune, le budget de la fabrique est considéré comme une dépense obligatoire à inscrire dans son propre budget. C'est à peu de choses près le même système que celui qui régit actuellement les syndicats scolaires. Le maire est membre de droit de la Fabrique, mais n'a pas voix prépondérante. Eu égard au peu de ressources de la fabrique, c'est en réalité la commune qui pourvoit aux dépenses de la paroisse. Ceci a son importance pour comprendre ce qui suit.

En effet, dans le « **Rapport de 1861, Paroisse de Comblessac** » on peut lire, sous la plume de l'abbé Métayer, *"à mon arrivée à Comblessac comme vicaire de cette paroisse à la St Jean 1838, je fus, on ne peut plus, peiné de trouver l'église et le presbytère dans un si triste état.... La fabrique était sans ressources puisqu'il n'y avait dans l'église qu'un seul banc..."*

Selon le même abbé Métayer, c'est lui qui va entreprendre, entouré de ses paroissiens qu'il saura mettre à contribution (à tous points de vue) un chantier digne des bâtisseurs de cathédrales.

" Je désignais tous les dimanches, pour chaque jour de la semaine, un certain nombre d'hommes à tour de rôle pendant plusieurs mois pour extraire de la pierre et abattre du bois."

A l'aide de quêtes hebdomadaires qu'il effectuait lui-même, il réunit chaque année des sommes d'argent destinées à acheter ornements, et plus tard, retables, statues et tableaux de telle sorte que lors de la consécration par Mgr Brossais Saint-Marc, il écrit *"Nous déclarons avec la plus grande satisfaction que malgré toutes les dépenses sus mentionnées, la fabrique de Comblessac n'est redevable d'un centime à qui que ce soit et qu'elle a aujourd'hui plus de francs à sa disposition qu'elle n'avait de centimes quand l'administration de la fabrique nous a été confiée."*

Ce satisfecit personnel ne reflète pas tout à fait la vérité, car, sans vouloir minorer l'ardeur et les résultats de l'engagement du brave abbé, les textes sont là qui nous prouvent que la commune de Comblessac, bien avant l'arrivée de l'abbé Métayer, s'était engagée dans la voie de la reconstruction de son église. Mais pour restaurer l'église, il faut des sous, et la commune ne les a pas.

Jean-Marie Grimault, le maire, pense avoir trouvé la solution au problème financier qui se pose. Le compte rendu de la séance du 10 mai 1829 est explicite :

« Séance du dix Mai mil huit cent vingt neuf ou étaient présent Messieurs Jean Colleaux, Guillaume Danion, François Rouxel, Guillaume Berthaut, Louis Guérin, François Colleaux, François Bordier, Jean Boivin, Mathurin Renard, Jérôme Resnais, Joseph Daniel adjoint membre du conseil Municipal, Jean Marie Grimault Maire président.

Messieurs, a dit monsieur le maire, Rien n'est plus affligeant pour une population chrétienne que de voir tomber en Ruine l'édifice consacré à son culte tel est cependant l'état de notre Eglise.

Mais ou et comment nous procurer les fonds qui nous sont nécessaire pour la réparer ? notre budget suffit à peine aux frais indispensable d'administration.

Voterons nous un surcroît d'impôts lorsque la rentrée de ceux qui existe est déjà si difficile ?

Jene le pense pas Messieux je ne vois qu'un seul moyen de nous tirer de l'embaras ou nous sommes et je vous le propose avec d'autant plus de plaisir qu'il n'impose aucun sacrifice à la commune et aux habitant.

Sur les confins de cette commune il existe un terrain vague et inculte situé près de la rivière d'aph et connu sous la dénomination du placy contenant environs quatre journaux lequel appartient à la commune de comblessac et nest profitable qua quelques habitant de la commune de guer qui ont aucun droit et nen jouisse que par tolérance, je vous pr,opose messieurs d'en voter laliennation et d'affecter spécialement le produit de cette vente auréparation de votre Eglise.

Le Conseil Municipal après avoir murement délibéré adopte à lunimité la proposition de Monsieur maire chargé de nommerde suite un expert qui fera la description topographique et l'estimation de cette immeuble et soumettra son travail à la probation du conseil il fera également et par le même expert dressé un devis des réparations urgentes et indispensables de l'église pour être le tout et à la diligence de monsieur le maire qui est chargé de l'exécution de la présente délibération adressé à Monsieur le sous préfet qui sera instemment prié de donner un avis favorable et de provoquer une ordonnance ou une loi pour laliénation de ce commun.

Délibéré en Mairie a Comblessac »

Cette délibération reproduite ici textuellement donne une bonne image du climat dans lequel les gens de Comblessac évoluent à cette époque.

Les élus, peut-être poussés par le clergé local, se croient tout permis dès lors qu'il s'agit de terrains qui, il faut bien le dire, semblent perdus au fin fond de la commune. N'oublions pas que les habitants de la Gérillais, de Trégonan, de Foliette, de la Baudunais, de la ferme du Mur et du Leron étaient parfois coupés du bourg de Comblessac, un tiers de l'année.

Par Ordonnance du roi Charles X, en date du 20 janvier 1830, l'autorisation d'aliéner ces terres du Placy est donnée, et du coup déclenche l'affaire des « communs du Leron ».

La reconstruction de l'église

Délaissions pour l'instant les procès en cours et revenons à la restauration de l'église.

On a vu que le Conseil municipal avait chargé le Maire de faire dresser par "expert un devis des réparations urgentes et indispensables".

A la Saint-Jean 1827, M. CHAUVIN fut nommé recteur. A cette époque, Comblessac n'était point ce qu'il est aujourd'hui. Par suite de la crise religieuse qui avait marqué en France les dernières années du siècle précédent ou pour d'autres causes que nous n'avons pas à rechercher, la situation était peu brillante. Une grande ignorance régnait parmi les habitants, l'église et le presbytère étaient dans le plus grand dénuement. Mais à cœur vaillant, rien d'impossible, M. CHAUVIN, en véritable prêtre confiant en la grâce de Dieu, travailla avec zèle soutenu et, malgré la grande difficulté qu'il éprouvait à parler, il instruisit ses paroissiens. En même temps, il fit faire d'importantes réparations à l'église et commença à la pourvoir de linges et d'ornements

Dès 1829, Monsieur de Lambert de Boisjan, architecte-voyer de l'arrondissement de Redon estime donc les réparations urgentes de l'église:

- le clocher est en état complet de vétusté, les poutres et la charpente sont entièrement vermoulues.
- La chapelle au nord de l'église : les murs sont écroulés et la charpente est tombée

Le 11 janvier 1832, le Conseil de Fabrique est mécontent. Il écrit à l'Évêché et à la Préfecture, pour dénoncer l'attitude du maire. "Autorisé à vendre des biens communaux et à affecter le produit de ces ventes aux réparations de l'église, le conseil aurait dû verser les fonds à la Fabrique"

Au lieu de cela, il a commandé des travaux, les a payés et a gardé le reste de l'argent. Le Conseil de Fabrique demande donc l'annulation du marché.

▪ Le 21 août 1836, nous, Jean P. Hattais, vicaire général, curé de Redon, conformément à la faculté qui nous a été accordée par le R.P. Prieur des frères mineurs de l'Observance, en vertu du rescrit de SS du 5 7 bre 1820, et suivant l'approbation écrite de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes en date du 8 août présent mois, avons érigé ce jour dans l'église de Comblessac, sur l'invitation écrite de M. Chauvin curé de cette paroisse et en présence des soussignés, le chemin de la croix, autrement "via crucis, avec toutes les formalités et cérémonies requises; en conséquence tous les fidèles qui visiteront les stations et rempliront les conditions présentes pourront gagner chaque fois, toutes les indulgences que le Souverain Pontife a attaché à cette situation. (dévotion)"

Le 31 janvier 1839, la vente de plusieurs communs rapporte 1780, 00 Frs au lieu des 1531, 05 frs escomptés. Il s'agit du patis du Bois Guimard d'une contenance de 67 ares estimé 576,00frs et vendu 820 frs à Yves Yrvoy, du coin des clos dans la Lande d'Aff, d'une contenance de 50 ares, estimé 125,00frs et vendu 200,00 frs à Renaud, de Sous le clos neuf , aux Epinais, d'une contenance de 26 ares, estimé 130,00 frs et vendu 150,00 frs à Lebreton, et enfin du Coin de la Rochette au Leron, d'une contenance de 3 hectares estimé 600,00 frs et vendu 610,00 frs à Louis Hervé.

Comment se sont effectuées les réparations ? On a vu les dires de l'abbé Métayer, mais il semble bien que cela ne corresponde pas tout à fait à la réalité.

En effet, en 1854, alors que la consécration de l'église a eu lieu il y a deux ans, la commune a bien des soucis sur le plan financier. Pour finir de payer les travaux, il lui faut puiser dans ses réserves et encore cela ne suffit pas. Elle demande une aide à la Préfecture.

Pour répondre à ces demandes, Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, adresse au Conseil des Bâtiments Civils, pour sa séance du 21 avril 1854 , la note suivante :

"Messieurs, La commune de Comblessac a entrepris la construction de son église, sans plan ni devis, sans architecte, sans marché et par conséquent, sans approbation d'aucune sorte. Les ressources des habitants étant venues à être épuisées avant l'achèvement de l'entreprise, force à été de demander l'autorisation d'employer les réserves communales.."

et il conclut au rejet de l'autorisation demandée et au refus d'accorder le secours de 2000,00 frs.

Le Sous-Préfet de Redon dépêche alors un expert sur les lieux qui rend compte de sa mission :

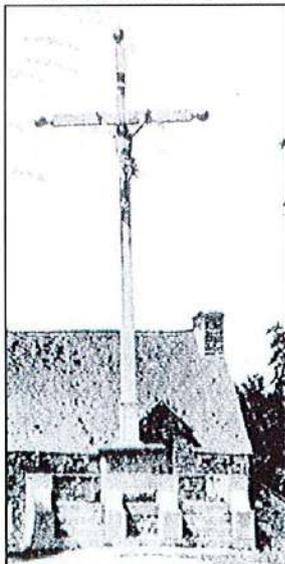
1. Il n'y a rien à redire sur les travaux exécutés.
2. Le concours apporté par les habitants a économisé 20.309,84 frs sur un budget de 38.116,27 frs.

Dans un courrier adressé à son supérieur , le sous-Préfet plaide la cause de Comblessac:

« Oui, c'est vrai, les gens de Comblessac ont eu tort d'agir ainsi; mais selon l'expert dépêché sur place, les travaux effectués sont conformes. De plus, la faiblesse des ressources de la commune et l'énorme économie réalisée grâce au travail des habitants doivent pouvoir être pris en compte. »

En conséquence, il demande au préfet de modifier sa position et, non seulement d'accorder l'autorisation d'utiliser les réserves communales, mais aussi de verser le secours de 2.000 frs demandé. Il ajoute même que, si ce n'était illégal, il serait souhaitable que d'autres communes agissent de la sorte.

L'argument a dû porter car l'autorisation demandée est accordée ainsi que le secours de 2000,00 frs. Nous sommes loin de l'euphorie qui se dégage du cahier de paroisse de l'abbé Métayer.



Le Calvaire monumental

(Place du même nom)

Édifié pour la Mission de 1890, ce calvaire a été remanié en 1939.

La croix actuelle, (photo de droite) en béton a été l'œuvre d'une entreprise de Ploërmel.

A l'origine, (photo de gauche), on y accédait par 2 escaliers parallèles qui entouraient un espace fleuri.



LES COMMUNS

De quoi s'agit-il ? En gros, il s'agit de terres couvrant une superficie d'environ 50 ha, réparties en plusieurs lieux entourant le village du Leron et que les habitants de ce village ont de tout temps considérées comme leur appartenant en commun. Seuls, les habitants du Leron peuvent faire paître leurs animaux sur ces terres, y abattre du bois, etc...au point même que les habitants de la Gèrillais et de Trégonan doivent leur verser un tribu pour y faire paître leurs chevaux.

Jusqu'au moment du remembrement, donc récemment, cette même situation se retrouvait sur d'autres communes. J'ai le souvenir du pâtis des Hautières, du pâtis de la Nouïsa, de celui du pont de Bodet sur la commune des Brûlais et qui étaient chacun réservé à l'usage exclusif des habitants de villages bien spécifiques. Personne n'aurait songé à mener ses bêtes sur un commun dont il n'avait pas l'usage.

Quant à l'origine de cette spécificité, peut-être faut-il y voir une survivance du fonctionnement des plous et des seigneuries.

On sait en effet, grâce au Cartulaire de Redon, que sur le plan matériel, le plou, à la tête duquel se trouvait le machtiern, offrait à ses colons un ensemble de terres cultivables, de prairies et de bois, suffisant pour satisfaire les besoins des familles.

D'autre part, à l'origine des seigneuries, des terres étaient parfois données à cultiver à une famille de manants à titre perpétuel. Ces droits étaient transmissibles aux descendants.

Ces "communs" sont peut-être l'explication à la notion de " possession de temps immémorial" invoquée dans les nombreuses correspondances qui vont jalonner l'instruction du procès dont nous verrons le détail dans quelque instants.

L'affaire des communs du Placy

Commençons par le premier problème qui se pose, le commun du Placy.

Le Conseil Municipal a donc obtenu le 20 janvier 1830, l'autorisation du roi d'aliéner le commun du Placy, situé entre le village de Trégonan et le Mur, couvrant 2 ha 30 ares et estimé à 1150 Frs.

Pour le Conseil Municipal, il ne fait aucun doute que ledit commun appartient à la commune.

Les habitants du Leron, de Trégonan et du Mur ne l'entendent pas de cette oreille; ils ont toujours considéré ces terres comme leur appartenant en commun, à eux, les habitants de ces villages.

Des pièces du procès il semble ressortir que ce fameux Placy est composé pour partie, d'un commun au sens propre, mais également d'anciennes possessions d'émigrés reçues au titre de la loi du mois d'août 1791 et qui n'ont pas été accaparées par les anciens exploitants.

Il faut savoir que, suite à cette loi de 1791 qui donnait en propriété aux exploitants, les terres abandonnées par les émigrés, certains exploitants ont aussitôt fait clore leurs nouvelles terres, d'autres, prudents, craignant d'être chassés lors du retour des émigrés, n'ont pas clos leurs champs ou prairies qui sont venus grossir les communs originels.

Voici donc la position des habitants de ce " pays" des confins de la commune. On a vu celle du Conseil Municipal. Les hostilités peuvent commencer. L'affaire sera définitivement réglée le 30 avril 1869, dans quarante ans.

Dès le 28 mai 1838 Le Conseilprend la décision d'acquérir la mesure et le jardin joignant la maison Leblanc et appartenant en indivision à Anne Guérin et René Grimault, le petit commun situé entre les biens ci-dessus et le pré de la Salle pour la construction de son école des garçons.

Pour payer ces travaux, seront mis en vente :

1. La partie du pâtis du Bois Guimard appartenant à la commune de Comblessac
2. Le petit commun du pont de Marsac.
3. Cent cinquante sillons à prendre sur les Communs du Leron dans le coin de la Rochelle, depuis le coin des haies jusqu'à la chaussée d'aëse.

4. Vingt cinq sillons sur les landes d'Aff dans le coin des Clos joignant aux Prés Guy et aux Fontenelles de Trégouëdan.

5. Treize sillons dans les communs des Epinais, sous le Clos Neuf.

Le 31 janvier 1839, la vente de plusieurs communs rapporte 1780, 00 Frs au lieu des 1531, 05 frs escomptés.

Il s'agit

- du patis du Bois Guimard d'une contenance de 67 ares estimé 576,00frs et vendu 820 frs à Yves Yrvoy,
- du coin des clos dans la Lande d'Aff, d'une contenance de 50 ares, estimé 125,00frs et vendu 200,00 frs à Renaud,
- de Sous le clos neuf , aux Epinais, d'une contenance de 26 ares, estimé 130,00 frs et vendu 150,00 frs à Lebreton,
- et enfin du Coin de la Rochette au Leron, d'une contenance de 3 hectares estimé 600,00 frs et vendu 610,00 frs à Louis Hervé.

L'affaire des communs du LERON

On a eu un aperçu des problèmes suscités par la mise en vente des communs du Placy.

Nous allons maintenant développer cette affaire qui d'ailleurs a englobé tous les communs de Comblessac, avec des ventes partielles de temps à autre et le bouquet final qui ne manque pas lui non plus d'un certain côté ubuesque.

L'affaire commence dès la parution de l'Ordonnance du roi Charles X, autorisant « l'aliénation des communs du Placy », au printemps 1830.

A quelle date l'affaire est-elle portée devant la justice ?

Nous n'avons pas trouvé de document antérieur à la lettre de l'abbé Miaut, en date du 25 juin 1850, adressée à Monsieur le Sous Préfet de Redon et qui nous révèle que, déjà à cette date, les communs du placy ont été vendus.

« depuis bien des années, la municipalité de Comblessac nous parle d'arrangement et jamais elle n'a voulu en prendre.

J'ai fait les propositions les plus avantageuses afin d'éviter un procès : on s'est moqué de moi.

J'ai offert de présenter nos titres à monsieur le Président du Tribunal de Redon, à monsieur le Procureur de la République, à un conseil d'avocats, enfin à qui ils voudraient, et de nous en rapporter de part et d'autre à la décision d'hommes consciencieux et experts.

L'administration n'a pas voulu accepter ma proposition, elle voulait avoir entre mains nos titres et les promener d'étude en étude, sans que nous puissions nous expliquer.

Je ne voyais pas dans cette demande de sûreté pour nos titres ni de moyens d'accommodement ; aussi je me suis refusé à pareille communication.

Je sais, d'après l'expérience, que l'apparence d'accommodement que l'on cherche devant vous n'est qu'un nouveau détour.

Je crois cependant qu'on pourrait s'accommoder avec le Maire, homme naturellement droit et judiciaire, mais avec le Conseil Municipal, ou plutôt les influents de ce conseil, un accommodement me semble impossible. Les meneurs du Conseil sont les acquéreurs d'un commun nommé Le Placy et vendu par la commune au détriment des riverains

Naturellement les acquéreurs à bon marché tiennent à conserver leur acquisition qu'ils croiraient en danger si d'autres riverains étaient établis en possession de leurs communs. Aussi, pour conserver leur influence, promettent-ils de partager tout le reste des communs entre les habitants de la Commune, chose qui plait beaucoup à ceux qui n'ont point de commun et aux grands propriétaires qui comptent bien les avoir à peu près tous, par le partage au (illisible) le franc.

D'un autre côté, l'instituteur communal, secrétaire de la Mairie, (je pourrais dire Maire et Conseil Municipal) gendre de l'un des dits acquéreurs, a, dit-on, bâti une Maison qu'il veut vendre à la Commune. Pour la payer, il entend bien faire vendre d'autres Communs. Quand un conseil est ainsi composé et dirigé, je ne suis pas étonné de trouver des membres de ce conseil qui déclarent avoir été surpris, à l'article des communs, et, ne sachant pas lire, avoir signé des délibérations qu'ils auraient condamnées s'ils avaient eu des yeux. Je suis fâché, monsieur le Sous Préfet de jouer ici le rôle d'accusateur, mais je vous dis la vérité, dans l'intérêt des habitants de Leron qui agissent, quoi qu'on en dise, dans la bonne foi, convaincus qu'ils sont que le Commun qui est à leur porte, et dont ils ont toujours joui, leur appartient. D'ailleurs vous pourrez juger par les titres qui vous seront remis si Me Guihaire est présent et juge à propos de les communiquer, parce qu'il n'a aucune connaissance de l'affaire, n'ayant pu être prévenu. Comme j'aurais dit en face à Mr le Maire de Comblessac ce que je viens de vous écrire, je vous autorise, Monsieur le Sous Préfet, à lui lire ma lettre. Au reste, je crois qu'un accommodement est impossible et qu'il faut laisser agir la justice. Je suis fâché, je le répète, de ne pouvoir me rendre chez vous, car j'aurais eu beaucoup de plaisir à réduire à néant tous les prétendus titres et droits de la Commune. C'est un échafaudage que je me fais fort de renverser avec le simple bon sens."

Le 22 juin 1851, Monsieur Massiot écrit à son tour à monsieur le Sous Préfet de Redon, la lettre suivante:

"Nous trouvons des choses un peu louches dans nos affaires; tous nos titres ne valent rien car ils ont un sens vague et indéterminé, dit-on, mais celui de Mr Delachataigneraye qui fait remise directement aux vassaux, on dira donc qu'il a été fait par la peur; par la même raison, nos pères avaient acheté 45 journaux de terres vagues mais la révolution fondant sur eux ils eurent peur et ne firent que commencer leur enclos et pour paiement de ce terrain, ils ont payé au seigneur la somme de 700 frs de deniers d'entrée et 140 boissaux d'avoine, pendant 10 ans, 14 boissaux par an, chacun étant à un jour près le temps où il est fait des fossés sur la lande du plessix anger mais quand nous faisons publier plusieurs fois à coups de tambour pour savoir si personne n'avait de réclamation à faire et pour savoir si nous étions en droit de vendre, pas un seul ne sy est opposé; il y en a qui ont dit que nous jouissions de cette lande à titre d'agratis;

Nous avons de tradition d'agratis que le seul chemin entre le Bois et l'affragement, mais nous paieyons l'autre.

Si les droits seigneuriaux n'avaient pas cessé, cette lande aurait ruiné nos pères puisque tous leurs biens meubles et immeubles étaient engagés à répondre.

Nous irons Mardi porter un peu d'argent à Me Guihaire et vous parler; je vous montrerai volontiers mes cinq bons titres tous respectifs, mais quand nous aurons tout mis en évidence, si vous venez à nous poursuivre, sur quoi nos hommes plaideront-ils porter à la commune des terres qui ne lui appartiennent pas plus qu'au pape !

Feu Mr Gérard, surnommé le Président, ne connaissait point de terres vagues appartenant aux communes. Porter notre lande à la commune au temps où tous les vassaux recouvrent les leurs"

Le 16 Avril 1852, l'abbé Mioult revient à la charge lors de l'enquête publique lancée par la commune de Comblessac.

"Monsieur le Préfet,

Je suis propriétaire au village du Leron, commune de Comblessac, canton de Maure, arrondissement de Redon. La commune de Comblessac a soumis à l'enquête le 6 et le 9 Avril courant, le projet de vendre dans le commun du Leron, la principale partie de ce commun. N'ayant pas eu le temps de motiver mon opposition à ce projet de la commune je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien tenir compte des raisons que je vais vous exposer pour ne pas autoriser la commune à vendre dans le commun du Leron.

1.- le village du Léron dont la population s'élève à environ cinquante personnes, est habité par des laboureurs qui vivent tous du travail de leurs mains et qui entretiennent au moyen de leur commun dont ils ont toujours joui exclusivement, les bestiaux nécessaires à l'exploitation de leurs terres. Si le commun était vendu, le village serait vraiment ruiné.

2° Outre la possession immémoriale, nous prétendons avoir des titres de propriété dans le commun du Léron.

1° aveu du 20 février 1676, rendu par Jean Bigot et femme du village de la Gréhandais où est écrit "... avec le droit de Commun appartenant aux bailleurs tant dans les communs dudit village de la Gréhandais que autres communs dépendants de la chatellenie de Comblessac "

2° le commun du Léron est compris dans le nombre des communs de la Chatellenie de Comblessac inféodés par l'aveu ci dessus dans leur généralité du droit à communer, comme cela est appris par la déclaration du 2 août 1695 où est écrit: "terres fortes et vagues dépendant de la chatellenie de Comblessac:... celles appelées le pâtis du Léron. "

3° Dans deux aveux, l'un du 29 Mars 1753, l'autre du 29 janvier 1755, le commun en question est appelé Commun du Léron, comme les domaines sont appelés Domaines du Léron et il est impossible d'entendre les aveux dans un autre sens que celui d'après lequel le Commun appartenait aux habitants du Léron. Aussi les habitants du Léron en ont toujours disposé comme de leur propriété en closant une partie considérable, cela depuis au moins cinquante ans, en abattant des arbres de tout temps, en coupant les bois, les litières et en jouissant des châtaignes par loties et de tout le revenu du commun;

Aussi le 30 Septembre 1822, par contrat notarié, Jh Prud'homme vendait à Pierre Prud'homme des droits en la lande commune du Léron.

Aussi quand la commune voulut vendre en 1840 une parcelle du commun du Léron, les habitants de ce village firent opposition; ils firent de même opposition au rôle de pacage établi en 1846 et en 1847. De tout temps aussi, les habitants du village de Trégonan ont payé à celui du Léron pour amener leurs chevaux paître dans le commun du Léron.

Malgré tous les titres réels que je viens d'exposer en faveur des habitants du Léron, le tribunal de Redon a réformé un jugement en possession rendu en notre faveur par Mr le juge de paix, mais il suffit de lire le jugement pour voir que le tribunal n'a tenu aucun compte des faits et qu'il n'a fait mention que de l'aveu de 1696 inintelligible en notre faveur sans la déclaration de 1695.

En outre, la moitié des intéressés n'ont point figurés dans un procès antérieur, trois n'ont point figuré dans le dernier et sont restés en possession malgré les jugements rendus.

Maintenant cinq d'entre nous vont plaider prochainement en possession pour des parcelles encloses par eux et ils espèrent bien être maintenus dans la possession; En tout cas nous aurions recours au pétitoir.

Dans un pareil état de choses il me semble que la commune se précipite trop. J'espère que la sagesse de monsieur le Préfet n'autorisera pas les projets de la Commune.

Dans cette espérance..... etc

Lettre du 9 mai 1852 del'abbé Mioult

Monsieur le Sous Préfet,

Je viens de recevoir une lettre de l'un de mes consorts du Léron qui m'apprend que le conseil municipal de Comblessac a refusé les 8 mille francs que nous étions convenus d'accorder à la commune et qui avaient été acceptés par les principaux membres du conseil Municipal, pour terminer par transaction tous nos procès au sujet des communs du Léron. Comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, je pensais que nous payions bien cher un bien que je crois nous appartenir et nous n'avions offert les 8000 frs que par le plus grand amour de la paix et dans l'intérêt de l'église.

Je crois vraiment qu'il y a mauvais vouloir dans le conseil et qu'on veut nous ruiner en procès. J'en appelle donc à votre justice, monsieur le Sous Préfet, et je demande que vous défendiez à Monsieur le Maire de Comblessac de continuer les poursuites contre nous jusqu'à ce que, sur votre avis, Monsieur le Préfet ait jugé entre nous et la Commune.

Je vous envoie un exprès pour que vous ayez la bonté de me répondre par lui. Vous pouvez aussi lui remettre une lettre pour Monsieur le Maire de Comblessac; car le porteur viendra me trouver à Comblessac où je suis forcé de me rendre à cause des enquêtes qui doivent commencer mardi onze Mai, si vous ne les arrêtez pas, mais je crois que vous, Monsieur le Sous Préfet, qui n'agissez pas en ennemi passionné, reconnaîtrez qu'il n'

y a plus aucune raison pour la commune de nous poursuivre après l'offre de 8000 frs et que vous ordonnerez de suspendre les enquêtes jusqu'à ce que Monsieur le Préfet en ait décidé.

Le Conseil Municipal n'a estimé lui-même que 5 mille francs la meilleure et certainement la plus précieuse partie du commun, et notre offre de 8 mille francs dépasse l'estimation de la commune. Je vois que l'on voudrait, s'il était possible nous dépouiller et vendre à des étrangers des terres qui nous sont absolument nécessaires. Ce n'est pas agir avec raison ni avec justice, excusez, Monsieur le Sous Préfet, les expressions qui peuvent être blessantes, car je suis blessé au coeur de la manière dont on nous traite. J'ai l'honneur.....

Lettre de l'abbé Mioult à M. le Sous Préfet en date du 16 Mai 1852.

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre en réponse à celle que je vous adressai le 9 par exprès; je n'étais plus à Comblessac quand elle y arriva; il n'y a pas eu d'enquête, elles ont été renvoyées jusqu'au mois d'Aout, afin de nous donner le temps de terminer par la transaction projetée. Le Conseil Municipal, m'a dit le Maire, était d'avis de transiger, mais par crainte des criailleries de quelques mauvaises têtes, il n'a pas osé prendre une délibération à cet effet; et il n'y a point eu de délibération écrite. Je vous prie de nouveau, Monsieur le Sous Préfet, de presser le Conseil d'accepter la transaction, car nous voulons tous en finir. Je suis persuadé qu'un étranger ne donnerait pas 8.000frs du commun du Leron. Le Maire, l'adjoint et Mr De Lambert qui nous proposèrent accommodement, ne nous demandèrent que 9.000frs et nous n'aurions pas accordé 8.000frs si nous n'avions pas voulu acheter la paix à quelque prix que ce fût, surtout dans l'intérêt de l'église. Nous voulons la paix et pour celà, nous renonçons à toutes les chances de gagner nos procès. Vous pourrez, Monsieur le Sous Préfet, estimer vous-même la valeur de nos communs, par le rpx que M De Perrien propriétaire de La Lardais a payé la lande voisine de la nôtre et absolument du même sol et produisant des bruyères comme le nôtre; il l'a payée 75 frs l'hectare, ou comme on dit dans le pays, trente sous le sillon, c'est à dire les deux ares, notre commun ne contient que 40 hectares, non compris les chemins et les servitudes nécessaires. Sur les 40 hectares, il y en a 2 en pâtis que j'estime 1000frs l'hectare, il y en a trois plantés de quelques arbres que j'estime 1000frs le tout. Les 35 hectares qui restent ne valent pas mieux que le terrain acheté par m. De Perrien; à ce prix il ne vaudrait que 53625frs et nous en offrons 8.000frs. La transaction que nous avons acceptée n'a pas d'exemple, je ne le crois pas; mais si elle était refusée, le refus n'aurait pas non plus d'exemple.

Aidez-nous, Monsieur le Sous-Préfet, nous vous en serons reconnaissants et, j'en suis bien sûr, le Conseil Municipal vous aura autant de reconnaissance que nous. *J'ai l'honneur.....*

Le Conseil Municipal, soucieux de mettre le maximum de gens de son côté, met en route une opération de grande envergure. Dans cet esprit, au lieu de n'aliéner que les terres vagues du Leron, presque tous les communs, quelle que soit la superficie, vont être répartis en 193 lots. Par ordre d'importance décroissant, ce sont:

Lande du Leron	29 ha, 14
Lande d'Aff	13 ha 65 a, 75 ca
Lande de la Feuillardais	5 ha 54 a 20 ca
La Potaure	5 ha 50 a
Landes Bonneau	4 ha, 58 a, 85 ca
Trégonan	4 ha, 20 a
Le Gasé	3 ha, 52 a, 80 ca
Le Buisson	1 ha, 49 a
La Grée	1 ha 39 a
Pâti du Rénéac	1 ha 4 a 50 ca
La lande blanche	1 ha 7 are
Patis des Rosais	1 ha 4 a 5 ca
Patis de la Melais	92 a, 55 ca
Patis des Landes	83 a
La Chesnais	69 a
La Perrière à Trusson	57 a
Le Chêne à Gauthier	51 a
Le Patis du Couëdillan	49 a 80 ca
La Mare de la Touche	30 a
Le Patis des Croix	27 a 90 ca
La Clôture	27 a

Le Patis du Coudray	26 a 50
Le Patis de la Cocardais	18 a
La Grée Michaud	17 a
Le Patis de Tiersan	11 a 50 ca
Le Patis de la Feuillardais	11 a 50 ca
Le Clos au Bonhomme	10 a 50 ca
Le Patis de Pibordel	9 a
Le patis du Placis	8 a 40
La Petite Lande	2 a 24 ca

Le temps de décider de préparer les lots qui pourraient être soumis aux enchères, d'en faire accepter le principe par le Conseil Municipal, puis de demander l'autorisation de céder ces biens communaux, on arrive en 1860.

La délibération du conseil municipal ne plaît pas au Préfet, il la renvoie au sous-Préfet de Redon, charge à lui, de faire modifier celle-ci pour la mettre en conformité avec les textes en vigueur.

C'est qu'en effet les tribunaux n'ont pas encore définitivement tranché la question de l'appartenance des communs. Le Préfet, qui ne sait toujours pas qui va gagner, tergiverse en utilisant le vieux stratagème qui consiste à pinailler sur des expressions ou des virgules.

Ainsi, on va discutait pour savoir s'il s'agit d'une cession ou pas, d'un partage à titre onéreux de biens communaux entre les habitants de Comblessac" ou " d'une vente de biens communaux aux habitants de Comblessac."

Le Sous Préfet ne l'entend pas de cette oreille, et renvoie son supérieur à des arrêtés préfectoraux antérieurs. La bagarre administrative terminée, force reste à la hiérarchie et le conseil est appelé à réformer son vote antérieur, dans le sens d'un partage à titre onéreux.

La nuance est de taille ! et pour qui ne connaît les dessous de l'affaire, c'est du pur Courteline.

Le temps passe et le litige est toujours en suspend, alors on re-démarre sur un nouveau problème juridique. S'agissant d'une cession, il est facile de déterminer l'ordre de priorité des acheteurs éventuels. Or, ici, ce n'est pas une cession mais un partage à titre onéreux. Alors la question se pose de savoir quelles sont les qualités requises pour bénéficier du partage.

Est-ce le fait de résider à Comblessac ? Donc tous les membres d'une famille, y compris les enfants majeurs vivant chez leurs parents sont des co-partageants éventuels et les propriétaires terriens vivant à l'extérieur en sont exclus.

Le Conseil municipal opte pour ouvrir le partage à "tous les habitants domiciliés et ayant feu séparé et aux propriétaires terriens. "

Le Préfet n'est pas d'accord, car il estime que cette formule favorise les propriétaires fonciers qui donnent leurs terres en location. En effet, dans ce cas, le fermier et le propriétaire peuvent être acquéreurs chacun d'une part alors que le propriétaire exploitant ne peut prétendre qu'à une part pour la même tenure.

Finalement, le temps passe et le 14 Septembre 1861, le Conseil Municipal fixe définitivement les conditions d'accès au partage.

Seront admis à y prendre part "*outré les habitants domiciliés et ayant feu séparé, conformément aux décrets de 1807 et 1808, à titre de faveur, les propriétaires du dehors, possédant au moins un corps de ferme dans la commune*".

Le prix des lots pouvant être payé en plusieurs annuités moyennant le service d'intérêts à 4% seulement.

193 lots représentant une superficie de 98 ha 71 ares 95 centiares et estimés à 23160 frs sont pré-attribués ainsi qu'il est dit ci-dessus.

A cette nouvelle de partage à titre onéreux de terrains considérés par les usagers comme leur propriété, c'est une véritable révolution qui éclate.

Ce sont au moins 24 personnes du Leron et des environs qui font entendre leur récrimination

Dans son rapport, le commissaire enquêteur admet les arguments avancés par les habitants du Leron, savoir :

la loi de 1791 s'applique effectivement à eux et s'ils peuvent apporter la preuve qu'eux mêmes ou leurs parents exploitaient bien ces terres, il faut leur reconnaître le titre de propriétaire.

Mais comme aucun n'exploitait il y a 76 ans et qu'ils n'ont pas de preuve écrite prouvant que leurs parents exploitaient ces biens, on ne peut les considérer comme propriétaires.

Le fait d'avoir abattu des arbres sur ces communs prouve seulement la bienveillance des élus qui ne les ont pas poursuivis.

La commune est bien la propriétaire de ces communs puisque, il y a quelques années elle y a abattu quelques arbres et le fait que les habitants du Leron n'ont pas réclamé prouve bien qu'ils lui reconnaissaient le titre de propriétaire.

C'est cet argument tiré par les cheveux qui prévaudra et la vente, ou plutôt "**le partage à titre onéreux**" se fera le 30 Avril 1869.

Les écoles publiques de Comblessac

Le premier texte relatif à l'école se trouve dans le budget de 1836 qui fait apparaître une ligne intitulée « traitement de l'instituteur ». De même, on a connaissance de l'existence d'une école des filles par l'apparition d'une ligne dans le budget de 1853 « traitement de l'institutrice ».

Où se trouvaient ces écoles ? Les documents actuellement dépouillés ne permettent pas de les situer avec exactitude. Jusqu'à l'érection de la Mairie-Ecole dont la réception définitive est approuvée par le Préfet le 7 septembre 1871, seuls les noms des propriétaires des maisons particulières louées pour servir de salles de classe nous sont connus.

L'école des garçons.

La Loi Guizot avait institué le principe de l'école Communale et, on l'a vu dans le précédent « Au fil du temps », le curé de la paroisse était chargé de superviser celle-ci. Par contre, rien n'avait été prévu pour le recrutement des instituteurs, chaque commune devait donc se débrouiller par ses propres moyens.

Dès le 28 mai 1838, le conseil décide d'acquérir à la fois, *"la mesure et le jardin joignant la maison Leblanc et appartenant en indivision à Anne Guérin et René Grimault, et le petit commun situé entre les biens ci-dessus et le pré de la Salle."*

La construction devra comprendre au moins une salle de 36 à 40 m², une cuisine et une chambre pour l'instituteur, une salle pour la mairie et une cave ou un cellier. En août, le Conseil étudie les devis et agrandit la zone primitive en y incorporant le pré de la salle *"destiné à accroître le jardin de la maison d'école"*

Le coût de l'opération se monte à 3559,10 F. La vente de communs et la fourniture d'un arbre par habitant, conseillers en tête, ramèneront l'excédent de dépenses prévues à 1498,85 F. Un *"secours"* sera demandé à la Préfecture. La question des communs qui va agiter la commune pendant 31 ans, ne permet pas de donner suite au projet, on se contente de louer des maisons particulières. En 1847, cependant, un deuxième projet de Mairie-Ecole est présenté à la Préfecture. Chiffré à 6800 F. il s'accompagne d'une demande de *"secours"* car les *"ressources de la commune ne s'élèvent qu'à 1945 F"*

L'affaire des **" communs du Leron"** n'étant toujours pas résolue, la Préfecture ne donne pas suite.

En 1866, la population communale est de 823 habitants dont 56 enfants d'âge scolaire, 53 étaient inscrits en 1865 et la moyenne des présents se situait à 41 élèves. Sous l'impulsion de l'Académie, le projet sort de ses cartons, mais on y découvre une grave lacune : *"il manque une cave ou un cellier"* "cette annexe est très importante, « *car si l'instituteur ne peut faire aucune provision pour son ménage, il paie tout plus cher au détail et son budget est assez minime pour qu'il soit obligé d'y regarder de près à ses dépenses"* et *"il n'est pas convenable que l'instituteur aille chaque jour chercher la boisson nécessaire pour lui et pour sa famille chez le débitant"* et l'inspecteur d'académie ajoute encore *"dans des circonstances semblables j'ai rencontré des personnes qui, avec des intentions peu bienveillantes, se plaignaient de ce que l'instituteur allait tous les jours au cabaret"*.

Le Sous-Préfet de Redon s'inquiète de ces retards dans l'aménagement de locaux corrects. Il écrit à son supérieur hiérarchique: *"Je viens d'apprendre que l'affaire est toujours au même degré d'instruction.....Il y a urgence extrême, car la commune est en mesure de commencer les travaux et attend avec impatience l'approbation du projet. Il y a lieu de craindre que les habitants de Comblessac, découragés déjà par la longueur des formalités premières, ne prennent le parti de construire leur maison commune sans attendre une décision et en dehors du contrôle de l'Administration"*.

Il faut savoir que pour la reconstruction de leur église, les habitants de Comblessac avaient fait montre de leur "ras-le-bol" des tergiversations de l'Administration, et qu'ils avaient effectué *"les*

travaux sans autorisation aucune, sans permis de construire et sans avis de l'architecte départemental."

Le 29 avril 1867, le Préfet adresse au ministère une demande de secours de 4194, 90 F. pour boucler le financement du projet évalué à 15.294,90 F. au lieu des 6800 F d'il y a 20 ans.

L'école des Filles.

On n'a que très peu de renseignements sur l'école des filles qui existe dès 1853.

De 1865 à 1869, elle se trouve dans une maison appartenant à Joseph Jan mais assez délabrée. En 1870, un bail est fait pour la maison de Mme veuve Grimault, née Bordier et qui comprend ***"Une chambre au rez-de-chaussée, pouvant servir de classe, une autre chambre au premier étage dans le mur de laquelle se trouve une cheminée pouvant servir de chambre à l'institutrice, plus un cabinet attenant à la chambre ci-devant assez bien compliqué"*** (sic)

En 1872, Melle Lecoq perçoit 0, 60 par mois pour chacune de ses 49 élèves.

Pour l'année 1873, selon le même barème, sa gratification s'élève à 411 fr pour une moyenne de 66 élèves.

En 1881, la maison de Mme Grimault est à vendre, le Conseil Municipal sollicite du Préfet l'autorisation de l'acheter.

Les services de l'inspection académique répondent: *"La maison en question n'est pas convenable. Pour logement, il y a il est vrai 3 pièces, une au rez de chaussée, 2 à l'étage, mais la classe au côté ouest de ce rez de chaussée n'offre que 31 m2 6350 (5 m 72x 5,55) et 2 m 70 de hauteur soit 85 m3 415.*

Or, la population scolaire réelle a été de 57 élèves en juin dernier et celle possible, sur 831 habitants est de 63.

Je suis donc d'avis, Monsieur l'Inspecteur, qu'au lieu d'autoriser la commune à acheter, elle soit mise en demeure de construire."

En 1884, un nouveau bail est passé avec Mathurin Dando. Cette nouvelle maison est composée au rez de chaussée de 2 pièces à feu séparées par un corridor dans lequel se trouve l'escalier conduisant au 1^{er} étage qui comprend 2 pièces à feu et un cabinet froid, d'un grenier sur le tout et d'un cellier dans la pièce nord du rez de chaussée.

La maison louée servira pour l'installation de l'école des filles et pour le logement de l'institutrice... Une partie du jardin sera à l'usage de cour de récréation pour les enfants; dans les angles de cette cour, Monsieur Dando fera établir deux cabinets d'aisance. La pièce du rez de chaussée actuellement à usage de forge, sera plafonnée et planchetée; les murs, intérieurement à la chaux et sable recomblanchie convenablement par tout et au besoin est des enduits ou repris d'enduits seront proprement faits et la chambre de pignon sud sera plafonnée..

Monsieur Dando s'engage encore à faire fermer hermétiquement par des cloisons et une porte d'entrée du grenier et à faire faire des croisées, sceller des contrevents, les réparations et peintures nécessaires pour les mettre en bon état.

Le sol de la salle nord du rez de chaussée sera nivelé en mortier de chaux et sable.

En 1884, c'est dans une maison de Mathurin Dando que s'ouvre l'école des filles. Elle y restera jusqu'en 1902, date de la création du bâtiment au bout duquel a été édifié la Salle des fêtes.

L'École libre des filles

Extraits du Livre de Paroisse publiés dans le bulletin Paroissial d'Avril 1953

L'école libre de ND de Lorette fut ouverte en septembre 1901, et fermée le 4 février 1903 dans les circonstances suivantes :

« Le mercredi 4 février 1903 sur les 10 heures du matin , notification est faite à nos chères religieuses, par la gendarmerie de Maure, du refus opposé par Combes, le ministre persécuteur, à la demande d'autorisation demandée dès juillet, avec ordre de quitter l'école sous huit jours.

Les saintes et dévouées religieuses partiront donc mardi prochain. Seront-elles remplacées ? Nous ferons l'impossible pour y parvenir, afin de sauvegarder l'âme de nos petites filles.

Mardi 10 février 1903 – Messe de départ à 7 heures, à laquelle ont assistés 300 à 400 habitants. La tristesse était peinte sur tous les visages et quand est venu le moment des adieux, bien des pleurs ont coulé. A 8 heures un quart, les bonnes religieuses sont parties, conduites au tramway de Plélan par M Bellamy, maire de la commune, et Joseph Motel, président de la fabrique. Attendons avec confiance qu'elles nous reviennent.

23 mars 1903 : RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE LIBRE N.D. DE LORETTE

Enfin nous avons de nouvelles institutrices libres qui remplaceront nos religieuses expulsées. L'école s'est ouverte le vendredi 3 avril et malgré un mois et demi de suspension des cours, pas une défection ne s'est produite parmi les élèves. Honneur aux parents qui ont eu le courage de persévérer malgré la gêne qu'a pu leur occasionner ce long retard. Courage à nos bonnes Demoiselles qui veulent bien se dévouer à l'éducation de nos chères enfants et puissent-elles longtemps continuer de faire le bien parmi nous en conservant dans l'âme de nos petites filles cette éducation chrétienne plus nécessaire que jamais dans les tristes circonstances qu'il nous faut traverser.

Le vœu que formulait M. l'abbé Guyon, recteur de Comblessac à cette époque a été bien exaucé puisque depuis 1903, Mademoiselle Julia est restée parmi vous, se consacrant toute entière à cette éducation chrétienne des petites filles de Comblessac

Les Routes et chemins

Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'administration s'attaque à établir un réseau routier qui facilite les échanges sur les marchés et les foires, ainsi qu'en témoigne le texte suivant ; Conseil municipal de Maure en date du 15 février 1817 :

Les membres du conseil sur convocation de Mr Vaillant Maire, au fin d'arrêté, de Mr le comte d'Allonville, Préfet en date du 24-8bre-1816, l'arrêté fixe la nécessité de réparer les chemins vicinaux en commençant par en premier, ceux qui sont de première classe ; en deux, ceux qui font la seconde, de bourg à bourg ou de clocher à clocher, les premiers devant s'entendre de ceux qui conduisent de bourg à clocher ou marché, port, ou grande route la plus voisine.

Mais les travaux sont à prendre en charge par les communes sur le territoire desquelles ces chemins sont tracés, d'où le souci de nos édiles de voir les nouveaux tracés sur le territoire du voisin.

A l'origine, la route Maure Carentoir devait passer par Hagmat, Couedsor, La Jugelais, le Moulin Mouraud. Desservant des villages de Maure, elle aurait donc été financée en grande partie par Maure. Comblessac n'étant pas concerné par cette route. Mais les dépenses y afférentes étant jugées insupportables pour le chef-lieu de canton, l'agent voyer de Redon avait tracé en 1843 la route que nous connaissons actuellement et qui, normalement, aurait dû passer plus au sud. En fait, au lieu de renforcer la voie d'Ahès, elle suit un tracé parallèle à une distance variant d'une dizaine à quelques centaines de mètres.

Le 3 juillet 1846, le Conseil de Maure décide

- 1. d'adopter le tracé de la route n° 22 depuis Maure jusqu'aux landes Bouères*
- 2. de rejeter le tracé proposé par l'agent voyer, à partir des Landes Bouères jusqu'à l'embranchement du chemin Jallet qui sépare les domaines de Trévion et du Bigot*
- 3. de voir cette route longer l'ancienne voie romaine appelée en cet endroit « Chaussée d'Ahée », passer au nord du Bois-Bouère et non au sud et aboutir à l'entrée du chemin Jallet. En suivant cette direction, la distance est la même à quelques mètres près que celle proposée par l'agent-voyer. Le sol présente beaucoup plus de solidité, les travaux seront moins dispendieux ; leur exécution sera beaucoup plus facile ; la commune de Maure ayant déjà fait tant de sacrifice serait dispensée de payer une indemnité d'au moins 5000 frs qui certes ne manquerait pas d'être exigée si la route traversait, comme l'a proposé l'agent voyer, les domaines de Hées, de la Clôture, des Fontenelles et de Trévion. Tandis qu'en passant au nord du Bois Bouère, elle ne traverse que des landes dont les propriétaires céderont peut-être gratuitement ou du moins pour presque rien, le terrain occupé pour faire aboutir au chemin Jallet séparatif des communes de Maure et des Brûlais, lequel est très solide, offre beaucoup de facilité pour l'exécution des travaux et de là arriver au village de la Barriais.*

Le 6 août 1846, en réponse aux propositions de Maure, Comblessac réplique en demandant « *d'amputer son territoire de toute la rive droite de l'Aff qui lui est rattachée.* »

Cette voie n'intéresse personne et ne résout d'aucune façon les problèmes de liaison avec les villages situés entre le ruisseau de Faure et l'Aff (Le Leron) et sur la rive droite de l'Aff (Foliette, La Bodunais, La Gérillais, Trégonan, le Mur et le moulin de Marsac) dont les habitants ont obtenus du clergé, l'autorisation d'enterrer leurs morts dans le cimetière qui entoure la chapelle du Mur lorsque les intempéries ne leur permettent pas de passer vers Comblessac.

En 1854, le Conseil de Comblessac réitère son opposition au tracé de l'agent voyer qui transfère sur Comblessac, une partie importante des charges qui auraient dû incomber au Chef-lieu de canton. : « *Considérant que le Chemin de grande communication N°22 de Rennes à Carentoir par Marsac, est un chemin plutôt nuisible qu'utile aux intérêts de la localité et qu'elle n'a jamais été consultée pour son classement et qu'elle sera toujours opposée à son tracé par Marsac.*

La route de Comblessac à Carentoir.N° 48

1871 Enquête pour le choix du tracé de la route n°48 de Comblessac

2 solutions sont proposées, par Prada ou par Rodelin.

les études chiffrées prévoient les coûts suivants: solution Prada 18000 frs
solution Rodelin 13000 frs

Sont pour la solution Prada

Justel recteur de Campel (pièce n°2)	Colléaux Jean Tréafeu (pièce n° 14)
Damour Joseph (pièce n°2)	Colléaux Julien Tréafeu (pièce n° 14)
Peniguet Joseph (pièce n° 14)	Morin (pièce n° 14)
Corbin(pièce n° 14)	Peniguet Julien (pièce n° 14)
Peniguet Auguste (pièce n° 14)	Peniguet Pierre(pièce n° 14)
Jan Jolie(pièce n° 14)	Danion(pièce n° 14)
Boivin Eloie (pièce n° 14)	Boivin Pierre (pièce n° 14)
Boivin Joseph(pièce n° 14)	Boivin Jean (pièce n° 14)
Boivin Yan (pièce n° 14)	Boivin Joseph (pièce n° 14)
Becel Yan(pièce n° 14)	Bertier maturin (pièce n° 14)
Calot Jean (pièce n° 14)	Leclair Joseph (pièce n° 14)
Leclair Pierre (pièce n° 14)	Mouflet Joseph (pièce n° 14)
Mouflet François (pièce n° 14)	Samouel Joseph (pièce n°9)
Barre Jean du Reneac (pièce n° 9)	Commendou domestique chez Keruzac (pièce n° 9)
Raffin Pierre domestique chez Boblin(pièce n° 9)	Hervé Joseph Le Tertre (pièce n° 10)
Hervé Julien (pièce n° 10)	Hervé Joseph fils (pièce n° 10)
Hervé Pierre fils (pièce n° 10)	Bebin Joseph St Raoul (pièce n° 13)
Rousel Joseph La Boulais (pièce n° 13)	Bebin Jean de Maxens (pièce n° 13)
Haguet Baptiste (pièce n° 11)	Jan Pierre Facteur (pièce n° 11)
Coyac Jean Marie (pièce n° 11)	Jean Désiré (pièce n° 12)
Jan co-signataire réclame pièce 15	Divet co-signataire réclame pièce 15
Manigault co-signataire réclame pièce 15	Josse co-signataire réclame pièce 15
Bebin co-signataire réclame pièce 15	Pihéry co-signataire réclame pièce 15
Bahon co-signataire réclame pièce 15	Quelmé François (pièce n° 16)
Labbé Jan Marie(pièce n° 16)	Chotard Joseph (pièce n° 16)
Manigault Julien(pièce n° 16)	Manigault Joseph (pièce n° 16)
Manigault Pierre(pièce n° 16)	Danion François (pièce n° 16)
Manigault Jean(pièce n° 16)	Josse Pierre (pièce n° 16)
Simon François(pièce n° 16)	Chotard Jean (pièce n° 16)
Boixel Pierre (pièce n° 16)	Joly Julien (pièce n° 16)
Joly Pierre (pièce n° 16)	Borde Joseph (pièce n° 16)
Bertier Jean(pièce n° 16)	Boixel Jean (pièce n° 16)
Simon Joseph (pièce n° 16)	Elan François (pièce n° 16)
Boixel Julien (pièce n° 16)	

Sont pour la solution Rodelin

Lelièvre (pièce n° 3)	De Lambert (pièce n° 4)
Chevrier (pièce n° 5)	Illisible maire de Les Brulais(pièce n°7)
Le Métayer recteur de Comblessac(pièce n° 6)	Morin (pièce n°8)

Ce sera cependant la solution Rodelin qui sera retenue

Le cimetière

Le Décret du 23 Prairial an XII stipule, en ses articles 2 & 3 que les cimetières doivent être situés à au moins 40 mètres des agglomérations et ne comporter ni maison ni puits à moins de 100 mètres.

Or les deux points d'eau pour ravitailler la population du Bourg sont principalement la fontaine qui se trouve devant la maison actuelle de M. Danet et celle qui se trouve pratiquement à l'emplacement du mur ouest de la maison Roger Thezé, donc toutes deux en dessous et à proximité du cimetière.

Les services d'hygiène sont intervenus près de M. Maubec, le maire d'alors.

Le 16 avril 1882, la commune vote le principe d'acheter à Me Fleury, 48 ans, avocat à Vannes et habitant La Garenne, un terrain qu'il a acquis des héritiers Grimault..

Le 19 juillet 1882, le Docteur Pierre Ledieu, médecin à Guer donne un certificat attestant que " *le terrain est très convenable et ne paraît présenter aucun inconvénient*" pour être utilisé comme cimetière.

Le 6 août, les services administratifs sortent une étude statistique du nombre de personnes enterrées entre 1832 et 1881 (609) ce qui tend à prouver qu'il est nécessaire de le changer de place.

Le 7 août, est lancée l'enquête "Commodo vel Incommodo" par le commissaire enquêteur Danet.

Le 16 août, le terrain est acheté pour la somme de 1010 F. 00

Le 21 août, le Conseil d'hygiène approuve le projet.

Mais en 1883, changement de municipalité, c'est M. Bellamy qui est devenu Maire, avec pour adjoint, M. de Lambert qui est absolument opposé à la translation des restes de ses aïeux. Il faut en effet se souvenir que la famille Lambert de Boisjan a un enfeu dans l'église de Comblessac.

25 février 1883 Le Conseil Municipal, en sa séance dudit jour, entend M. le Maire exposer que le terrain acheté à Me Fleury pour la translation du cimetière est payé, que par conséquent la commune en a la jouissance et qu'il est donc "nécessaire d'aviser au moyen d'en fixer un emploi quelconque".

12 mars 1883, nouvelle délibération du Conseil Municipal qui , « *après en avoir délibéré, est d'avis que ce terrain soit loué, et cela à l'avantage de la commune. Le Conseil observant que l'ancien cimetière est plus que suffisant pour les inhumations, le Conseil autorise M. le Maire à remplir les formalités pour que ce terrain soit loué le plus tôt possible et il serait désirable qu'on put le louer pour une période de six ans.* »

A réception de cette délibération, le Préfet demande au Sous Préfet de Redon d'étudier la chose.

Les investigations de l'administration sous préfectorales concluent à l'illégalité de la présence du cimetière en plein bourg, à l'insuffisance de places.

La réaction du Préfet est immédiate. Dans un courrier adressé au Sous-Préfet de Redon, on peut lire :

"Par arrêté en date du 20 novembre 1882, j'ai autorisé la commune de Comblessac

A transférer son cimetière

A acquérir à cet effet, de Me Fleury, avocat à Vannes, une parcelle de terre dite La Garenne, d'une contenance de 48 ares, moyennant le prix de 1010 F. L'acquisition de ce terrain a eu lieu par acte sous seing privé en date du 16 août 1882.

Le Conseil Municipal demande aujourd'hui, par une délibération du 25 février dernier, l'autorisation d'affermir cette propriété en se fondant sur ce que le cimetière actuel est très suffisant pour les inhumations.

Or, il résulte de vos informations que ce lieu de sépulture est insuffisant et situé au centre du bourg, autour de l'église, contrairement à la loi.

J'ai décidé, conformément à votre avis, qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la délibération précitée.

Je vous prie d'en informer le Maire et de prescrire les mesures nécessaires pour que la translation du cimetière soit effectuée sans délai.

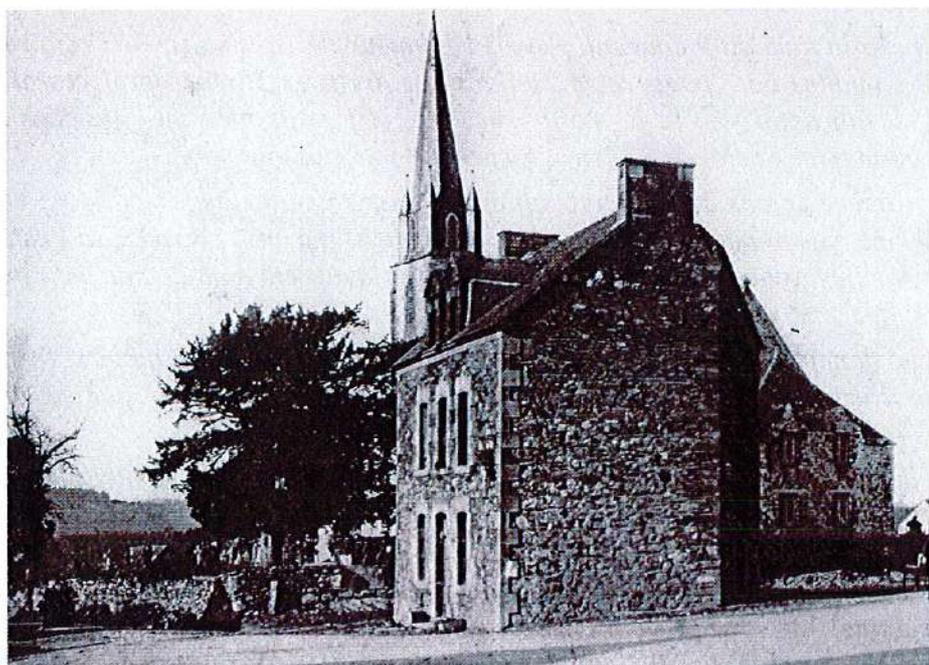
L'article 2 de l'arrêté du 20 novembre 1882 stipulait : le cimetière actuel situé au centre du bourg de Comblessac sera fermé et restera dans l'état où il se trouve sans qu'il puisse en être fait aucun usage pendant 5 années à partir du jour de la translation.



Vues du vieux cimetière

1 – ci-contre, photo prise du haut de la côte de la rue St Conwoïon

2 . – Ci- dessous, photo prise Du carrefour de la route de Maure, route de Guer, et route du Leron.



En avril, le Sous Préfet rappelle à la municipalité de Comblessac que la situation du cimetière en plein bourg est illégale et que la demande d'autorisation de louer le terrain Fleury doit être rejetée. La municipalité feint d'obtempérer et s'occupe de trouver des devis d'aménagements.

L'un de ces devis se monte à 7.846, 85 F répartis en :

Terrassement	793,30
Empierrement	720,23
Ouvrage d'art	<u>6.333,32</u>
	7.846.85

Le 17 mars 1883, suite à une demande de renseignements de la préfecture, le juge de Paix avait répondu : *« Le curé, qui mène ces braves gens comme les moutons de Panurge, ne veut pas se déranger plus que d'habitude pour inhumer son monde. Il n'y a en effet à présent qu'à ouvrir la porte de l'église, et l'on est dans le cimetière. Le champ à Fleury, c'est si loin . . . !!! »*

Et les années passent... la République a d'autres chats à fouetter... c'est l'époque du Boulangisme !

En 1889, le Sous-Préfet demande au Préfet d'obliger la commune à effectuer le transfert.

Viennent les années anticléricales et anti congrégationnistes, pendant lesquelles la population se soude pour résister aux attaques laïcardes.

L'administration elle-même a d'autres soucis en tête avec ces nouvelles lois sur les associations et la séparation de l'église et de l'état, les inventaires, etc..

Ce n'est qu'en 1909 que le nouveau Sous-Préfet de Redon met le nez dans les dossiers en souffrance et le 9 septembre, il demande à son supérieur ce qu'il faut faire de celui du cimetière de Comblessac. Des contrordres ont-ils été donnés qui n'auraient pas été consignés?

Par lettre du 20 septembre 1909, le Préfet répond au Sous Préfet de Redon en ces termes :

"Vous me demandez de donner des instructions rigoureuses pour que cette affaire, restée dans les cartons depuis 27 ans, reçoive la solution tracée par l'arrêté précité.

Je vous serais obligé de préciser le sens de cette dernière phrase et de m'envoyer en communication les nombreuses plaintes qui vous sont parvenues, et qui justifient une reprise de l'affaire en vue d'une solution immédiate.

Je crois devoir ajouter que la formule exécutoire de l'arrêté dont il s'agit est ainsi conçu « Art. 4. Monsieur le Sous-Préfet de Redon est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

Le Sous-Préfet rétorque :

« Lorsqu' à la date du 9 courant, j'avais l'honneur de vous saisir de l'affaire du transfert du cimetière de Comblessac, j'avais retrouvé dans nos archives, l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1882, qui autorisait la formalité susvisée, et j'avais bien vu que, dans son article 4, l'arrêté chargeait le Sous Préfet de Redon d'assurer son exécution.

Comme depuis 27 ans, cette affaire n'avait reçu aucune exécution, j'en étais à me demander si, pour une raison particulière, ignorée totalement par mes services, la Préfecture d'Ille et Vilaine n'était pas intervenue, puisqu'aucune solution n'avait été donnée par mon prédécesseur à l'affaire en question.

Me voilà donc définitivement fixé et l'arrêté de 1882 restant toujours en pleine vigueur, je vais prendre d'urgence toutes dispositions pour que la solution tracée par cet arrêté intervienne dans les plus brefs délais.

Je me dispose même à me rendre à un prochain jour à Comblessac, pour m'entretenir sur place de cette importante question avec le Conseil Municipal, d'autant qu'ainsi que je vous le faisais connaître dans mon dernier courrier, j'ai reçu, à la date du 19 octobre, la visite des sieurs Hédreul Jules et Josse, de Comblessac, dont les demeures respectives bordent le cimetière et qui se sont présentés tant en leur nom personnel qu'au nom de leur voisin, pour réclamer le transfert du cimetière en question.

Ils m'ont fait ressortir en effet, qu'à la saison d'été, des émanations putrides infestaient l'atmosphère, que du fait de l'exiguïté du terrain, les bières des défunts étaient disposées les unes sur les autres, sans aucun respect des distances réglementaires, et qu'à la suite d'enterrements, il leur était donné souvent d'entendre des bruits souterrains provenant du fait de l'écroulement des bières anciennes sous le poids des nouveaux cercueils. »

Une fois réglées les joutes administratives avec son supérieur, le Sous Préfet, qui semble tout à fait au goût du jour en matière d'anticléricisme, prend le taureau par les cornes. Il se fait annoncer au Conseil Municipal de Comblessac.

Par un courrier au préfet en date du 17 décembre 1909, il rend compte de sa visite à Comblessac :
« Comme suite à votre lettre du 27 novembre dernier, concernant le transfert du cimetière de Comblessac, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle je me suis livré sur place auprès de la municipalité en vue du règlement de cette importante question.

Vous y verrez que, non seulement mes investigations ont porté sur l'opportunité du transfert précité, mais encore sur la convenance pour la réalisation de cette mesure du terrain désigné en 1882 et qui, vous pouvez le constater, remplit de plus en plus aujourd'hui les conditions désirables.

J'étais à Comblessac le mardi 7 décembre et j'avais convié M. l'agent-voyer de Maure pour m'accompagner dans cette visite, de façon à nous rendre ensemble sur le terrain et à fournir toutes explications utiles à l'assemblée municipale. Les conseillers de la commune, le maire étant comme par hasard malade ce même jour, m'attendaient à la Mairie, au grand complet, car j'avais pris le soin, de façon à ne pas faire une démarche inutile dans cette commune très éloignée, de faire connaître au maire Bellamy, le jour et l'heure de mon arrivée.

J'ai fait valoir immédiatement que l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 1882, n'avait point encore reçu exécution et que je venais demander en toute loyauté les raisons qui, jusqu'à ce jour, avaient mis les représentants de la commune dans l'impossibilité de faire le transfert demandé.

C'est alors que M. de Lambert de Boisjean, croyant devoir se faire l'écho des personnes présentes, osa prétendre que d'après ses renseignements personnels, il n'était pas possible de faire supporter aux finances de la commune, les frais exorbitants nécessités d'après lui, pour l'opération en question.

Depuis longtemps il avait documenté ses collègues du conseil et il osait leur affirmer que c'était au moins une dépense de 45.000 frs. En effet, prétendait-il, au cas où l'on conserverait le terrain acheté en 1882, qui, d'après lui, ne se prêtait guère, du fait de sa constitution géologique, aux inhumations, il y avait lieu d'édifier de solides murs, un grand portail d'entrée, plusieurs portes de dégagement, de défoncer le sol schisteux à une profondeur d'au moins deux mètres, d'exhumer de l'ancien cimetière tous les cercueils et tous les ossements pour les transférer dans le nouveau en édifiant tous les monuments existant encore dans l'ancien.

Il ajoutait encore, tout en reconnaissant que le transfert amènerait une amélioration et dégagerait la place centrale de la commune, qu'il savait, par un médecin de ses amis que le fait d'avoir un cimetière au centre de l'agglomération ne constituait aucun danger et que c'est ainsi qu'à Comblessac, il n'y avait eu de ce chef jamais aucune épidémie, que de plus, ses sentiments religieux lui interdisaient de bouleverser ainsi les sépultures et que l'ingérence de l'Administration dans le cas présent était absolument "blamable et coupable". »

Je fus contraint d'arrêter M. de Lambert dans son exposé absolument imbécile et même de le menacer d'en faire une question personnelle au cas où il croirait devoir encore manquer à la politesse la plus élémentaire.

C'est alors que j'eus tôt fait de démolir les allégations de M. de Lambert, établissant, chiffres en main que puisque la commune était déjà en possession du terrain nécessaire pour le transfert, il y avait tout au plus, en raison de ses modestes ressources, une dépense de 500 frs à engager pour effectuer l'opération, puisque d'une part il n'existe aucun tarif de concession jusqu'à ce jour, et que d'autre part, dans la pratique, pour éviter aux petites communes des dépenses élevées, on tolère purement et simplement des clôtures en haies vives.

Je fis même observer qu'il serait toujours loisible à l'assemblée de demander à la commission départementale une allocation pour permettre d'établir de bonnes fermures sur le terrain.

Je suis certain qu'en réalité, chacun fut de mon avis et que M. de Lambert fut unanimement désapprouvé d'avoir ainsi depuis plusieurs années, entretenu ses collègues dans l'impossibilité de réaliser l'arrêté de 1882.

Ce qu'il y a encore de vrai dans tout cela, c'est que le curé, comme toujours, parlait par la bouche de M. de Lambert et que, de même que le constatait déjà le 17 mars 1883, M. le juge de paix de Maure en réponse à une demande de renseignements sur la question : « Le curé, qui mène ces braves gens comme les moutons de Panurge, ne veut pas se déranger plus que d'habitude pour inhumer son monde. Il n'y a en effet à présent qu'à ouvrir la porte de l'église, et l'on est dans le cimetière. Le champ à Fleury, c'est si loin... !!! »

Les temps n'ont pas changé, ces raisons persistent encore pour le desservant actuel ; ce qui explique que toute la catholicité fasse chorus avec son pasteur.

Je me suis rendu alors avec plusieurs de ces messieurs.....

.....le terrain, du fait de son exposition, réalise donc les conditions de l'article 3 du décret du 23 Prairial an XII, et il est situé à plus du maximum de 40 m de l'enceinte du bourg, conformément à l'article 2 du même décret. Il n'existe non plus, conformément au décret de 1808, ni maison, ni puits à moins de 100 m de ce terrain.

La commune de Comblessac, en effet, n'est pas en augmentation depuis l'arrêté de 1882, lequel, par suite dans tous ces considérants est conforme à la situation présente. L'agent-voyer m'écrit lui-même depuis, que le sous-sol du terrain en question est formé de désagrégations schisteuses, qu'il constitue donc plutôt un sable à gros grains et que c'est un terrain parfaitement convenable et remarquablement utilisable pour les inhumations.

Par contre, plus que jamais, le cimetière actuel de Comblessac, situé contrairement à la loi au centre du bourg, est de plus en plus complètement insuffisant. L'agent-Voyer, toujours dans son rapport, établit qu'actuellement les tombes sont creusées au hasard dans le terrain réservé aux inhumations qui entoure l'église ; que les distances entre les tombes sont excessivement réduites et il fait ressortir par un calcul qu'en tenant compte de la déclaration du secrétaire de mairie qui signale qu'il y a environ trente décès par an à Comblessac, qu'il faudrait par suite un délai de 14 années pour remplir complètement le cimetière actuel. Or, il y a déjà 28 ans d'écoulés depuis qu'est intervenu l'arrêté de 1882. Et l'on continue toujours d'entasser les cercueils, ce qui a motivé les plaintes dont je vous faisais part dans mon dernier rapport.

L'étude faite de son côté par M. l'Agent-Voyer et sur ma demande, signale que les 2 portes du cimetière ne sont jamais fermées, qu'il est d'ailleurs nécessaire qu'elles restent ouvertes pour que les fidèles puissent aller aux exercices religieux, car l'église occupe pour ainsi dire le centre du champ du repos.

C'est pourquoi, ainsi que s'en sont plaints eux-mêmes les conseillers municipaux de Comblessac réunis mardi dernier, on voit parfois des animaux domestiques franchir les issues du cimetière et venir fouiller le terrain.

De plus, comme par le passé, de nombreuses habitations avoisinent le cimetière. Dans la partie basse surtout il y a une agglomération assez importante comptant environ une dizaine d'habitations. – agglomération en contrebas d'au moins 3 mètres.

Plusieurs auberges sont en bordure et les groupes scolaires des garçons et des filles n'en sont eux-mêmes pas assez éloignés, à mon avis.

Deux puits sont situés à moins de 10 mètres du cimetière, l'un en contrebas est utilisé seulement pour les animaux et, bien qu'aucune pancarte ne l'indique, ce puits est notoirement connu pour ne plus contenir une eau potable.

Je souligne même à ce propos qu'il serait bon de faire prendre un arrêté par M. le Maire pour interdire à ses administrés de se servir de l'eau incriminée, alors que le premier venu, par ignorance de ce fait, pourrait en faire usage.

L'autre puits, situé dans la partie haute sert de fontaine à tous venants.

Vous estimerez sans doute, M. le Préfet, que désormais en toute connaissance de cause, il y a lieu en effet de mettre une dernière fois en demeure, la commune de Comblessac de procéder à cette opération de plus en plus impérieuse et je vous demanderais en conséquence d'user de votre haute autorité pour réclamer l'exécution immédiate par la commune de Comblessac de l'arrêté susvisé, si non, il y aura lieu d'instaurer la procédure d'office.

Il ne faut guère plus de 2 à 3 mois pour aménager le nouveau terrain et prendre toutes les dispositions nécessaires ; peut-être pour en hâter l'exécution, serait-il utile de prendre par vos soins, un arrêté définitif de fermeture du vieux cimetière qui confirmera ainsi les prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 1882 et qui précisera qu'au 1 avril prochain, par exemple, les travaux d'aménagement étant effectué au champ Fleury, toutes les inhumations s'y feraient à partir de cette date.

Il y aurait lieu de convier le Conseil municipal à créer immédiatement les ressources suffisantes pour faire face aux dépenses indispensables que M. l'Agent-Voyer lui-même évalue au plus à 500 F si l'on établit des clôtures à haies vives, ou en chiffres ronds à 4.000 frs si l'on édifie des clôtures en maçonnerie.

Le Conseil pourrait récupérer cette dépense, étant à même de mettre en vigueur immédiatement un tarif de concession qui serait soumis à votre approbation.

Le 23 janvier 1910, le Conseil Municipal décide le transfert sous réserve de l'obtention d'une subvention départementale.

Le 30 juin 1910, l'agent voyer informe le Préfet que le montant des travaux dépasse la somme de 3000 F fixée par le budget. Il faut donc une autorisation spéciale pour dégager les fonds nécessaires.

Le 4 décembre 1910, la commune demande un secours car elle ne peut apporter que 7.000 F par un emprunt sur 30 ans, à 3, 85% à la Caisse Nationale de Retraite pour la Vieillesse, ce qui fait des annuités de 395, 47137 F.

Le 25 décembre 1910, nouvelle tentative du Conseil de bloquer le processus en interprétant à sa façon un texte du Conseil général qui bloque à 30 le nombre de centimes qui peuvent être votés définitivement, par les Conseils Municipaux.

Partant de ce texte, Comblessac est, sauf subvention, dans l'impossibilité d'assurer le financement du transfert du cimetière.

le 8 janvier 1911 Le Sous Préfet est amené à préciser, , que le texte incriminé concerne les centimes additionnels.

Le 31 janvier 1911. Le Préfet transmet la demande de 2000 F de secours à la Commission.

Le 21 avril 1911. La Commission attribue 1.000 F de secours à Comblessac pour le cimetière.

Le 1 juin 1911, Le résultat de l'adjudication pour les travaux du cimetière est mauvais ; un seul adjudicataire a répondu, M. Danet, et il est 5% au dessus de l'estimatif.

Le 27 juin 1911, le Sous Préfet de Redon informe le Préfet que l'adjudication pour l'aménagement du nouveau cimetière a été infructueuse.

Le seul soumissionnaire, M. Danet offre 5% de plus que le devis et demande le versement du cautionnement après le 1^{er} acompte de la commune.

Il propose donc une solution de rechange : traiter de gré à gré avec M. Gilbert de Redon.

Mais « *dans ces conditions, j'estime qu'il y aurait peut-être intérêt à attendre la réponse de M. Gilbert, afin d'indiquer au Maire une solution avantageuse pour la commune ou à prier encore ce magistrat maniaque de traiter avec l'entrepreneur précité pour en terminer au mieux des intérêts de la commune et cela sans nouveau retard.*

Le 24 septembre 1911. M. Gilbert n'ayant pas donné suite, on traite de gré à gré avec M. Tual de Guer qui accepte l'estimatif avec une réduction de 3%.

Le 26 octobre 1913. M. Tual est relancé, car son chantier commencé il y a 2 ans n'est toujours pas terminé.

En 1914. Les travaux de voirie et la clôture du nouveau cimetière se réalisent et une première tombe est creusée par le sacristain d'alors, Joseph Rouxel, et bénite par

Ce sera Joseph Rouxel qui inaugurera à la fois le cimetière et la première tombe.

12 septembre 1916. Joseph Leblanc, commerçant à Comblessac, demande le paiement de ses charrois faits pour la construction du cimetière en 1911, mais mis en régie en 1913. Mobilisé en 1914, M. Lavie, agent-voyer de Maure a été mobilisé et n'a pas transmis les documents avant de partir. Maintenant qu'il est revenu, on pourrait lui demander de régulariser.

Services à l'occasion de la translation des restes de l'ancien cimetière dans le nouveau :

Le 10 octobre, service pour les défunts de la famille de Lambert de Bois-Jean. Cinq corps furent retirés. Nous nous devons de signaler que le corps de la comtesse de Lambert née de la Haye en Plouër, inhumée depuis 54 ans, a été retrouvé absolument intact et les vêtements eux-mêmes dans lequel elle était ensevelie, dans un parfait état de conservation. (Bull de novembre 1929)

Installation du téléphone à Comblessac

(Sources : Délibérations du Conseil Municipal de Comblessac, relevées par Paul Morissot le 4/03/11)

Le 23 mars 1909 Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune de Comblessac soit incorporée au nouveau réseau dont il s'agit et de participer, dans les conditions stipulées dans la lettre circulaire aux dépenses relatives à son établissement et de solder sur les ressources communales, la totalité des frais d'installation matérielle et de fonctionnement du bureau local.

Le 5 décembre 1909, Le Conseil Municipal décide de souscrire aux conditions pour l'installation dans la commune de Comblessac du service téléphonique édictées dans la Circulaire Préfectorale du 20/11 :

- 1. s'engage à verser à compter de l'année 1910, 22F 39 pour construire le réseau et à fournir un local pour installer la cabine publique et les appareils téléphoniques, à entretenir et meubler le local.**
- 2. s'engage à rémunérer le gérant et à inscrire au budget chaque année la somme nécessaire**

Le 29 juin 1913, le Conseil est informé que M. Joseph Rouxel (père), charron à Comblessac est accepté par l'Administration comme gérant de la cabine téléphonique.

Le Conseil Municipal vote 80f pour tout le service (communication, distribution des télégrammes, messages et avis d'appel.), plus 20f pour la location de la cabine (les frais d'installation étant pris en charge par la commune)

Le 26 mai 1914, l'indemnité annuelle de M. Rouxel passe de 100f à 150f.

Le 20 juin 1916, sur demande de Mlles Rouxel, l'indemnité de gérance est portée à 200f par an et ce, à compter du 1 janvier 1916.

Le 19 juin 1918, le traitement de la gérance est porté à 300f par an

La réfection de la flèche du clocher

Le 19 avril 1908, le Conseil Municipal donne l'autorisation au recteur M. Gandeboeuf d'effectuer à ses frais la réfection de la flèche du clocher de Comblessac.

Le clocher, foudroyé en 1915, refait en 1920, est dans un tel état en 1923 qu'on arrête les cloches qui sont descendues en 1924.

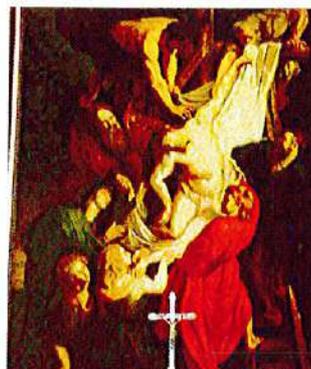
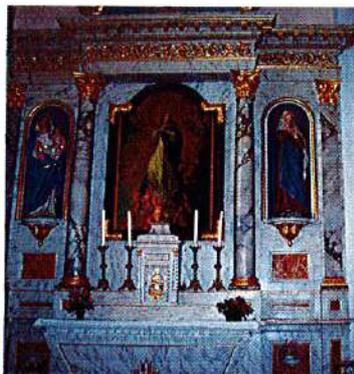
Pour consolider le clocher, des fouilles de plus de 2 m de profondeur sont creusées sous les fondations. Comme il n'y a pas de roc solide, un blocage en béton de ciment armé est coulé sur 4m60 de long et 2m20 de large pour 1m80 de profondeur.

Sur ce blocage on élève 4 piliers en ciment pour supporter la chambre des cloches.

Celles-ci sont remises en place en 1925.

Les deux portes latérales sont ouvertes en 1915.

L'intérieur de l'Église



St Matthieu

St Marc

Le maître-Autel

St Jean

St Luc



Colle verticale
de la branche de l'Église
et son cercle de l'Église
pour déterminer l'Église
des 3 de l'Église
de COMBLESAC.
L'Église de son des 3 de
à son cercle pour
comprendre les
événements
de la Branche d'Église et des
événements de l'Église.
un à qui sont les 3 de l'Église
11 de 17 de l'Église
à son 3 de l'Église.

Section
de la Branche d'Église de l'Église

Un autre 3 de l'Église.



La vie à Comblessac en 1921 et 1922. (recherches de l'AMC.)

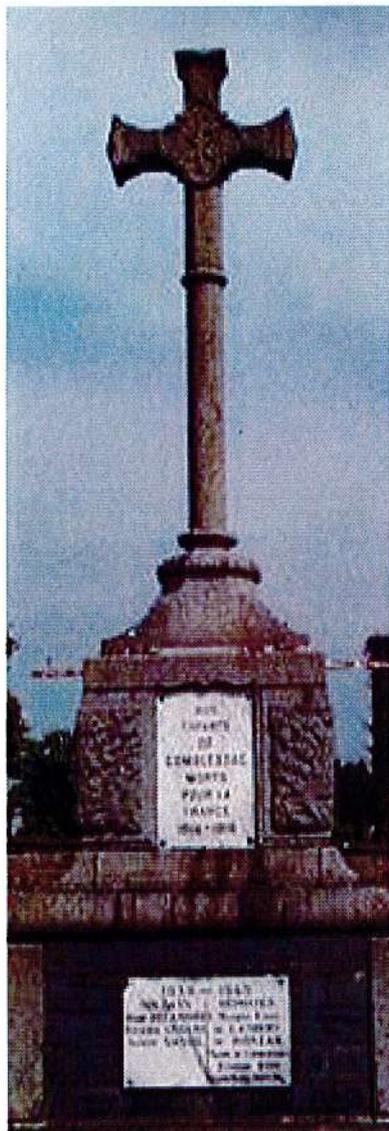
Fouiller dans les archives communales et dans les bulletins paroissiaux permet d'avoir une idée de la vie communale dans les années passées

1. - Quand a été construit le lavoir des Rosais ?

En date du 19 février 1922, le conseil municipal accepte le devis de M. Armand Daniel, entrepreneur à Maure pour la construction d'une fontaine et d'un lavoir aux Rosais.

On peut penser que les travaux ont dû être exécutés dans cette même année 1922.

2.- Le Monuments aux morts



La guerre de 1914-1918 a été une véritable boucherie pour les fantassins qui se trouvaient dans les tranchées. Les corps étaient déchiquetés à un point tel qu'il n'était pas possible de les reconstituer pour les ensevelir. Cette impossibilité de créer des cimetières avec des tombes individuelles ou de rendre les corps aux familles a donc amené le gouvernement à décider l'érection dans chaque commune d'un monument qui pourrait servir de stèle commune à tous les morts de cette guerre.

Mais pour respecter la neutralité républicaine, ces monuments ne devaient porter aucun signe religieux dès lors qu'ils étaient érigés sur une place publique. Dans nos campagnes bretonnes restées profondément religieuses, les conseils municipaux ont souvent trouvé un palliatif.

A Comblessac, le conseil municipal décida d'ériger dans le cimetière, un calvaire monumental qui porterait les noms des soldats morts pour la France. De cette façon, on alliait l'observance de la loi et le désir des habitants de confier leurs morts à la croix.

A quelle date ce monument a-t-il été érigé ?

Si l'on en croit l'étude de la DRAC, ce serait vers 1925. Or, le livre des délibérations municipales nous livre :

- 16 janvier 1922, « le conseil demande qu'une somme de 1500 fr soit désaffectée pour être employée à la construction d'un monument pour les combattants morts pour la France »
- 19 février 1922, « le conseil adopte le devis de M. Jouvance de La Gacilly pour le monument aux morts. »
- 12 mars 1922, « le conseil décide de l'érection d'un monument pour les morts dans le cimetière. Il sera financé par souscription à hauteur de 2000 fr, 1500 fr art 9 du chapitre additionnel de 1921 et 2500 fr sur le budget additionnel de 1922. »

D'autre part, le Bulletin Paroissial de juillet 1922 nous dit : « le 11 juin 1922, le monument pour les morts de la guerre a été béni par le curé doyen de Maure. »

Il faut en conclure que le monument était érigé à cette date, donc en juin 1922

Sur la base, ont été ajoutés les noms des trois soldats de Comblessac morts pendant la guerre 1939-1945 et des deux civils morts en déportation suite au parachutage du Bois-Jan

3.- L'atelier public (l'alambic)

Les mêmes documents nous révèlent qu'en juin 1921, le conseil municipal décide de transporter l'atelier municipal (c'est-à-dire l'alambic), de la place aux Rosais. Mais le 20 novembre 1922, la fontaine des Rosais étant à sec, le conseil décide son transfert à Rodelin

4.- Les problèmes scolaires.

Le 20 juin 1921, le conseil demande l'autorisation de supprimer l'école des filles, eu égard à la très faible fréquentation. La Préfecture n'étant pas d'accord pour la raison que Comblessac a une population de plus de 500 habitants, le conseil, par délibération du 7 août de cette même année, propose la création de la mixité scolaire.

Comblessac ancien (de 1920 à 1940)

A.-Les Commerçants de 1920 à 1940

1. **Mr et Mme Francis Lanoë** Café restaurant épicerie mercerie charcuterie tabac cabine téléphonique avait une voiture « La Buire » qu'il avait achetée avec Raoul de Penquer
2. **Jean Louis Thézé** maréchal Ferrand et café
3. **Dominique Daniaud** Cordonnier et café (Dans l'ancienne boucherie à Gaston
4. **Eugène Cottard** (originaire de Telian en Monteneuf Menuisier en remplacement Daniaud
5. **Boucherie Oléron** avant d'acheter la maison è Leclerc
6. **Jean Macé** mercerie café régie
7. **Honoré Glo** tailleur d'habits couturier
8. **Rose Thierry** repasseuse de coiffes (métier d'art (L'ormeguy)
9. **Joseph Rouxel** époux Jan cordonnier café épicerie
10. **Joseph Rouxel** époux Samouel café épicerie Charron
11. **Joseph Poirier** Mécanicien vélo a fait taxi en 36- 37 avec une voiture « La Lorraine)
12. **Maurice Roussel** mécanicien après la Guerre vélo SYPHAX
13. **Pierre Roger** épicerie, café négoce de pommes engrais blé etc expédiait ses pommes en gare de Maure avait des dépôts M. Roger à Bellevue, Arthur Philippeau à la Pointe en Maure, Auguste Rouxel à Bovel, J. Leblanc à la Violais en St Seglin
14. **Boulangerie** : Joseph Bébin en association avec Baptiste Savigne a monté une boulangerie rachetée par Edouard Simon fermier au Coudrais pour son fils René, boulanger, alors à la guerre. En attendant son retour il avait embauché un commis boulanger Robert Poirier. René Simon étant mort à la guerre, la boulangerie a été cédée à François Leblais qui l'a ensuite cédée à Clément Garnier. Puis Michel Danilo l'a rachetée pour enfin la céder à son fils Franck.
15. **Eugène Gérard** menuisier dans la petite salle de la mairie
16. **Théophile Gicquel** a succédé à Gérard dans ce local mais comme bourrelier après la guerre
17. **Malivet** tailleur épicerie café faisait le marché des Lices tous les samedi continué par WESTER
18. **Jean-Louis Daniel** Cordonnier

Les bouchers Legall de maure venait tous les dimanches matin chez Malivet

Louis Hamon de Guer venait le samedi chez Joseph Rouxel le cordonnier

Leclerc boucher à Guer venait chez Lanoë le samedi

19. **Francis Hervé** A la Torlais, avec des ouvriers et des apprentis
20. **Henri Joly** A la Touche Urvoy couvreur mais seulement pour les réparations

Quatre moulins sur l'Aff

- 21 **Famille Roger** à Prada un moulin à cylindre tenu par vendu à Raymond Lemaire de St Just
- 22, **Le Chatelier**, petit moulin désaffecté qui avait une pêcherie à anguilles tenue par les fermiers du Boisjean
23. **Les Epinais** Moulin à céréales tenu par Joseph Hervé qui faisait des tournées pour ramasser orge avoine et relivrer la posson . Il avait une grosse pêcherie à anguilles
24. **Marsac** moulin à posson comme celui de Joseph Hervé, tenu par Sérazin puis par son neveu Joseph Rouxel avec une petite pêcherie d'anguilles. Ils pêchaient avec des "guidais" (les guideaux sont des sortes de filets en forme de sacs encastrés dans des glissières) La pêche se faisait la nuit.



Moulin des Épinais

On jouait aux cartes et chaque demie heure on allait relever les "guidais"

25. **Martial Urvoy** entrepreneur de battage
26. **Gurval Bourrel** Couedillan entrepreneur de battage
27. **Auguste Thomerau** de l'Etas avait une petite batteuse et ensuite un trieur
28. **Phine Divet** du Couedillan accoucheuse
29. **Gernigon** forge chez Yves Wester actuel

Les Fermes de toutes tailles

- **Vauvert** Julien Bellamy 20 vaches premier tracteur de la commune Fordson
- **Craon** Jean Roussel remplacé par André Divet 2 bœufs un cheval
- **Les Croix** Jean Danion 2 Bœufs
- **Villehuët** Eugène Gerard 3 chevaux
- **Boisjan** Etienne Eon
Louis Flageul 10 Vaches
- **Reniac** René Resnais
Marie Dutay 3 vaches
Aurély Binard 2 vaches
Fine Samouel 4 5 chèvres
- **Caranquier** Armand Guillotel attelait 4 vaches
Joseph Duperrin 2 bœufs 10 vaches
Francis Heligon garde Champêtre
François Divet 2 vaches
- **Couedic** Jean Louis Bigot 1 cheval 2 Bœufs
Amand Laperche 1 cheval 2 Boeufs 10 vaches
Alexis Bourrel Maquignon
- **Cocardais** Joseph Héliçon 2 bœufs 10 v
Edmond Guillotin 10 V
Joseph Richard 2 B 10 V
- **Couedillan** Gurval Bourrel 2 b 10 v Maquignon
Resnay
Phine Divet 2 V
- **La Melais** Francois Roussière 1 C 2 B 10 V
Auguste Lanoe 7 v 2 B
Alexandre Hochet 4 v
Baptiste Roussière 2B 8 V
- **La Ridelais** Jean Danet 2 B 10 V
Felix Roussière 4 v journalier
Pierre Chotard 2 B 8 V
Eugénie Richard 3 v
- **La Lande Bonneau** Jean Richard 5 V
- **Bas du bourg** Joseph Pouet 1 Bouc 1 C 2 B
Eugène Bébin 4 v
- **Rue de Guer** Marie Rose Renault 6 V Pirroteh ou Pot Piro
- **Le bourg** (Odette) Louis Guillotin 2 B 8 v
- **La Porte** Jean Poirier 1 C 2 B 10 v
Jean Geffroy 1 c 2 b 10 V
Henri Louet 1 c 2 B 10 V
Lebreton époux Hamon
- **La Touche Urvoy** Hippolyte Josse 2 B 10 V Pierre Joly 2 b 8 V
Jean Gerard 2 B 6 V Joseph Gerard époux Dando 1 C 2 B 10 V
Julien Daniel 2 B 8 V Jean Ricaud Attelait ses vaches
Léon et son frère Daniel 2 B Francois et Marie Dando 1 C 2 b
Jean Renard 4 V Henri Dando
Bahon 2 b 8 V André Collet 3 v
Julien Jan 2 B 1 C 10 v Eugène Mottais 1 c 2 B
Gerard (Père)
- **Porcaro** Emile Guillotin 2 B 8 V
Joseph Buis 2 B 7 v
Jean Amisse 2 B 8 V

- **La Croix Bouexic** Busnel 2 B 1 C 10 V
- **La Ville Appée** Etienne Urvoy 2 B 10 V
- **Grehandais** Divet Grimault 2 B 8 v
Joseph Grimault 2 B
Marcel Vinouse
- **Villeau** Josseau
Meslin
- **L'Etai** Auguste Thomereau 2 b 1 C 10 V
Eugène Bellamy 2 b 1 C 10 V
- **Lorette** Jean Mottel 2 B 1 C 10 V
- **La Barbottais** Felix Thierry 2 B 10 V
Joseph Jouvigné 2 B 1 C 10 V
- **Le Leron** Vve Morice 2 B 8 V
Alexandre Chotard 1 C 2 B 10 V
Jean Hervé 2 B 10 V
Antoine Joly 4 V
Famille Razé 2 B 8 V
Joseph Nicolas 2 B 19 V
Joseph Hervé 2 B 8 v Réparateur de couverture
Roger Joly 2 B 8 V
Joseph Poirier et sa sœur 6 V
- **Le Mur** Vve Joly 2 B 1 C 20 V
- **La Geriais** Vve Geffroy
Joseph Lelièvre 2 B 8 V
Alfred JAN 1 C 8 V
- **Tregonan** Vve Joly 5 V
- **Le Moulin des Epinai** Emile Leblanc 1 C 2 B 10 V
- **Trebado** Francisque JAN 1 C 2 B 10 V
- **Les Epinai** Vve Merel 2 B 8 v
Raoul Barre 1 C 2 B 10 V
- **Tregouidan** Louis Eon 2 c 2 B 15 V
- **Le Coudrais** Edouard Simon 3 C 20 V
Antoine Sanchez
Jodeph Richard 2 B 10 V
Francis Richard 2 B 7 V
- **La Grée** Ernest Roussel 2 B 8 V
Joseph Dolo 4 V
Joseph Roussel 1 C 6 V
- **La Rivière** Joseph GOMBAUD 2 B 8 V
Alexandre Guillotin 2 B 8 V
Amand Daniel 2 B 6 V
- **La Feuillardais** Gérome Barre 1 C 2 B 10 V
Guillaume Danion 1 C 2 B 8 V
Jean Barre 1 C 2 B 8 V
Vve Ealet 1 C 2 B 10 V
Jean Ménage 4 V

Entre 1920 et 1940, on pouvait recenser sur la commune de Comblessac 123 cheminées fumantes, 152 bœufs, 43 chevaux, 859 vaches, 5 chèvres, un bouc et un seul tracteur.

MAIRES DE COMBLESSAC depuis la Révolution

Ce n'est qu'en 1881 que les maires sont élus par les conseillers municipaux, auparavant, ce fut le Juge de Paix de 1789 à 1795, puis le Directoire jusqu'en 1800, enfin, les Préfets jusqu'en 1881.

De 1789 à 1795, **Joseph Razé des Fontnelles**, puis le même sans particule, **Mathurin Urvoy**, **Joseph Samouël**, **Joseph Ealet** et **Joseph Couëdor** apparaissent tour à tour pour signer les documents officiels sans qu'il soit souvent dit à quel titre ils le font

Joseph SAMOUËL	1793 -1799
Toussaint JOLIS	1800 -1801
Joseph COUÉDOR	1802- 1803
Jean COLLÉAUX	1803- Décembre 1808
Fournier De SAINT MAUR	Janvier 1809 Décembre 1810
Jean-Marie GRIMAULT	Janvier 1811 -Août 1830
Thomas LEBRETON	Septembre 1830 -Décembre 1833
René ROUXEL	Février 1834 - Septembre 1865
Jean-Marie MAUBEC	Septembre 1865- Mars 1884
Guillaume URVOY	Mars 1884 - Juin 1896
Joseph BELLAMY	12 Juillet 1896- Septembre 1921
Emile De LAMBERT	03 Novembre 1921- Novembre 1943
François LANOË	01 Janvier 1945 - 29 Décembre 1950
Jean LANOË	19 Février 1951- Mars 1971
Georges ROGER	30 Avril 1971 - Mars 1977
François De LAMBERT	Avril 1977 - 22 Décembre 1980
Marie-Stylitte De LAMBERT	7 Février 1981- 18 Mars 1983
Marcel JOLY	19 Mars 1983 - 25 Juin 1995
Robert PERROT	26 Juin 1995

Liste non exhaustive des recteurs de la paroisse de Comblessac

- Brisoul** (« *Brisoul presbyter de Camblecac* » figure comme témoin en 1247).
- Guillaume Becdelièvre** (fils de Thomas Becdelièvre, seigneur du Bouëxic, en Guipry, et de Perrine Gillot, fit son testament le 17 septembre 1522).
- Guillaume Louvel** (pourvu en cour de Rome, prit possession en 1558).
- Pierre Feydeau** (il résigna en 1561).
- François de la Salle** (pourvu le 1er décembre 1561, résigna en 1566).
- Antoine Dumas** (nommé le 30 septembre 1566, résigna en 1568).
- François de la Salle** (il se fit pourvoir en cour de Rome d'abord en 1568, puis en 1572, ce qui indique quelque obstacle à son installation ; décédé en 1597).
- François Darfueille** (il se fit pourvoir sur une résignation faite en sa faveur par le précédent avant de mourir mais il eut à combattre Guillaume Le Fer, chanoine de Saint-Malo, nommé par l'évêque, et Julien Fortin et Jean Gobry, qui se firent pourvoir, l'un en cour de Rome, l'autre à Tours.
Resté maître de la cure, M. Darfueille résigna en 1601).
- Claude de la Salle** (il fut pourvu le 23 octobre 1601).
- Rolland Lochet** (il succéda au précédent et résigna en 1606).
- Jean Eon** (il fut nommé le 4 février 1607).
- Benoît Morin** (il fut obligé de se retirer vers 1630).
- Pierre Joubin** (il prit possession le 12 janvier 1631).
- Raoul Martin**, (décédé vers 1652).
- Robert Boulain** (il fut pourvu le 19 août 1652).
- Jean Bébin** (décédé en 1663).
- Julien Masson** (il fut nommé le 2 novembre 1663).
- Gilles Trotereau** (décédé vers 1692).
- Guillaume Regnaud** (il fut pourvu le 7 avril 1692 ; décédé en 1728).
- Jean-Marie Frédel** (il fut nommé le 9 décembre 1728 ; décédé en 1759).
- Jérôme Jan** (il fut pourvu le 10 août 1759 et gouverna jusqu'à la Révolution).
- Joseph Berthauld** (1803, décédé en 1826).
- Nicolas Coupard** (en 1827).
- Jean Chauvin** (1827, décédé en 1871).
- Gilles Lemétayer** (1871-1879)
- Jean-Marie Lancelot** (à partir de 1879
- | | | |
|-------------------|-----------|----------------|
| Guyon | 1895-1904 | |
| Gandeboeuf | 1904-1917 | |
| Bellamy | 1917-1918 | administrateur |
| Jollivet | 1918-1924 | |
| Durand | 1924-1932 | |
| Péniguet | 1932-1947 | |
| Marsollier | 1947-1954 | |
| Boulanger | 1954-1968 | |
| Maudet | 1968 | |

Liste des vicaires de Comblessac

Fontaine	1824
Rouxel	1824-1829
Pihéry	1829-1832
Lefranc	1832-1834
Gougeon	1834-1836
Baslé	1836-1838
Leméthayer	1838-1870
Chevrier	1868-1875
Bédouin	1875-1879
Gorin	1879-1881)
Bouvier	1881-1888
Lecoulant	1888-1890
Delaunay	1890-1896
Guillaume	1896-1897
Hervy	1897-1899
Bertier	1899-1902
Lohier	1902-1906
Menay	1906-1910
Glo	1910-1919
Henry (fleury) ?	1937-1939
Lanoë Jean	pendant la guerre
Jongueux	1939-1947
Leprêtre	1947-1959
Visset (séminariste)	1959-1960
Morel	1960-1966

La Croix de mission de 1924

(doc Bulletin paroissial de maure de février 1925 – Dastum N°8 - Corson –Eglises et chapelles du Diocèse de rennes (108)



Nul ne peut traverser le bourg en direction de Guer sans remarquer cette ancienne croix que certains disent de cimetière, et que d'autres classeraient plutôt dans les croix de chemin, eu égard à sa forme et aux sculptures portées sur l'endroit et sur son revers.

Contrairement aux renseignements donnés sur le bulletin paroissial de Février 1925 qui la donne en granit gris, c'est un monolithe schisteux de forme, non pas hexagonal comme le voudrait la même source, mais octogonal surmonté d'un nimbe échancré au centre et faisant apparaître 4 larmes. Les bras de la croix sont débordants.

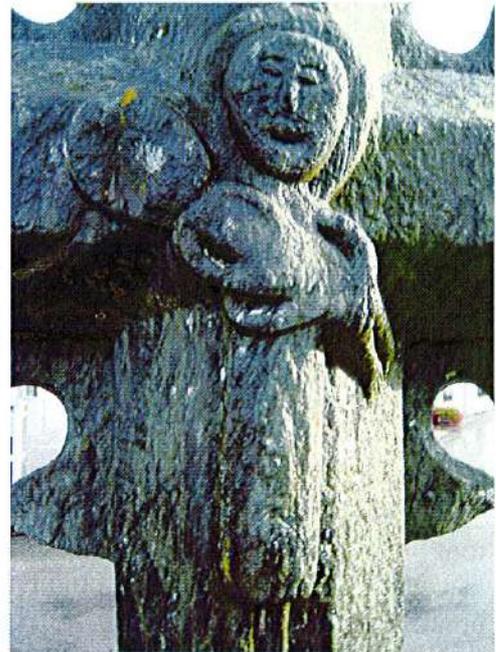
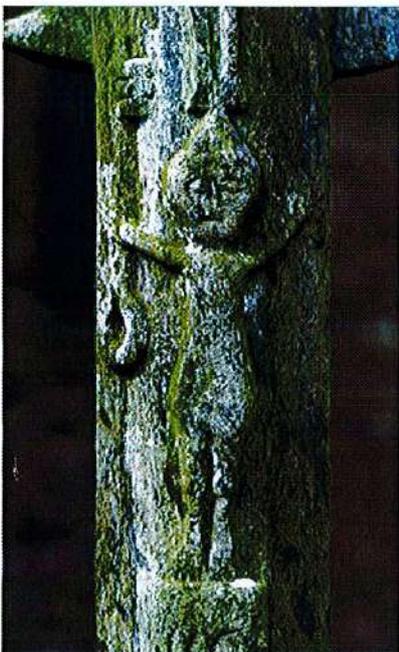
Sur la face antérieure, le crucifié porte une chevelure rayonnante, des côtes très marquées et des doigts de pieds presque recroquevillés. Au dessous de lui, une autre personne coiffée d'un chapeau pointu tient une clé géante dans sa main droite. Ses pieds reposent sur une pierre plate légèrement biaisée portant une date très controversée, (1565, 1568, 1668 et 176x) Toujours en dessous, une forme serpentine dont l'interprétation va de la branche de pommier à 7 bouts, au dragon en passant par le rappel des mains coupées sous Eusèbe. L'homme au chapeau pointu serait selon certains Jésus ressuscité sortant du tombeau et pour d'autres, Saint Pierre avec la clef, symbole du chef de l'Eglise.

Au revers, une vierge tient un enfant déjà grand sur sa poitrine, un peu comme le faisaient autrefois les marraines.

Montée sur un socle de belions en poudingue, cette croix fut implantée à cet endroit lors de la mission de 1924 par les soins de l'entreprise Jouvance de La Gacilly.

Quels que soient les motifs réels qu'elle veut représenter, elle reste la mémoire vivante du crime commis en 485, tout près de là, au lieu-dit le carouge, par un certain Eusèbe et qui valut à la paroisse de Combliaze de l'époque d'être couchée dans le Cartulaire de Saint Melaine.

P.M. pour « Mémoire de Comblissac »



Les Polonais à Comblessac – Origine du tableau de la Vierge de Czestochowa

Il n'est pas difficile de deviner que la 11^{ème} compagnie ne se constitua pas une des premières. Mais, comme dans l'armée, rien n'est logique et simple, c'est la 3^{ème} compagnie qui fut formée la première. On l'appela « *la troisième mitrailleuse* »

. C'était le moment où des commissions mixtes franco-polonaises résolvaient le problème de remplacer la grange de Guer, trop petite pour loger une compagnie d'infanterie.

Et c'est comme cela que l'on nous fit partir pour Comblessac.

Nous n'étions pas ravis, en montant les cinq kilomètres du chemin creux qui va de Guer à Comblessac. Soldats depuis peu, nous savions déjà pourtant cette grande vérité militaire : les changements, dans l'armée, sont plus souvent désagréables que plaisants. Pour une fois, ce n'était pas le cas et nous nous en aperçûmes tout de suite. Les logements étaient bien meilleurs que ceux de Guer ; les prix des cafés étaient raisonnables ; partout on nous fit bon accueil. La bourgade était décidément agréable. On se sentit chez soi et, en exil, c'est énorme.

Il n'y avait à Comblessac que nous, la 11^{ème} Compagnie. A Guer, il y en avait quatre ou cinq, et des états-majors, des hôpitaux, des bureaux. Nous, nous étions bien chez nous. C'était notre ville, nos gens, notre maire, notre église, nos cafés. Il n'y avait que nous qui faisons l'exercice du côté de Maure et des Brûlais. Tout ça, c'était à nous. En somme, nous étions semblables à ces barons de l'Allemagne du Moyen Age qui ne dépendaient de personne que de l'empereur lui-même.

Le printemps commençait à éclore lorsqu'il nous fallut quitter Comblessac. Quand la première division polonaise de grenadiers, formée en Bretagne, partit à destination de l'Alsace, le camp militaire de Coëtquidan se vida en partie et on y versa tout ce qui cantonnait à Guer. Après Guer, on s'en prit à Comblessac. Au lieu d'habiter seuls un petit bourg, au milieu des champs qui se couvraient de verdure, qui sentaient la terre fraîchement remuée, le fumier et le printemps, on allait nous enfermer, sous l'œil des états-majors, dans des baraques où nous devions disparaître sans laisser de traces, dans le bétail humain d'une vingtaine de formations comme la nôtre !

Adieu la vie libre et indépendante de Comblessac, les petits cafés uniquement à nous, le bourg où un général n'avait jamais mis les pieds, le marquis-maire, ses filles et son château, M. le curé, les bicyclettes qu'on nous prêtait le dimanche, les enfants qui voulaient « être Polonais » et toute une page de notre vie que nous allions quitter !

Il faudrait leur laisser quelque chose pour qu'ils se souviennent de nous.

«- On pourrait faire une quête pour les pauvres du village...

-Cà ne sera pas riche, avec notre solde de 50 centimes par jour.

- On pourrait organiser un spectacle.

- Ils n'y comprendront rien ...

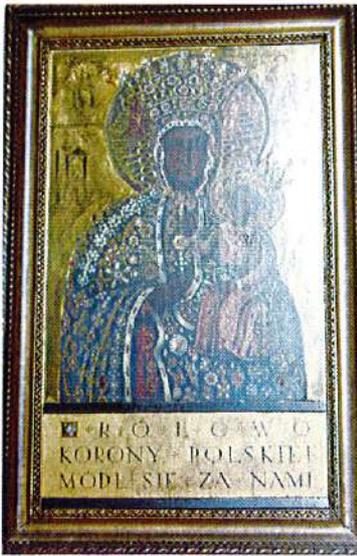
- Si on remet en état la route qui descend sur Maure ?

- Le temps nous manque.

- Eh bien ! alors ... vous autres les « artistes », proposez-nous quelque chose. »

Car la onzième Compagnie était celle des « artistes ». Il n'en avait pas fallu beaucoup pour qu'on nous donnât ce nom. Trois peintres, deux journalistes, un poète, quelques autres encore qui avaient fait du théâtre.

Or, parmi les artistes, le personnage le plus en vogue était **Stanislas Mikola**. C'était un peintre, spécialisé dans l'art religieux. Mais, avant tout, c'était un copain toujours rieur, avec des saillies à tout propos et une bonne humeur qui avait raison de tous les embêtements de la vie militaire. Mikola venait de Lwow qui est, comme vous savez, pour la gaîté, la Marseille polonaise, avec la bravoure d'un Verdun.



Et c'est naturellement Mikola qui eut la grande idée.

« Le mieux serait de leur offrir une belle image de la Vierge de Czestochowa ! »

- Où la trouveras-tu ?

- Il faut en faire une.

Le pinceau inspiré de Mikola avait surpassé de beaucoup toutes les richesses que le peuple polonais avait jamais déposées aux pieds de la Madone.

Aux yeux d'un Comblessac ébloui, la Vierge apparut, étincelantes de perles, de diamants, de rubis, d'émeraudes, comme n'en possèdent pas la couronne d'Angleterre, les coffres d'Yldiz-Jiosk, les trésors de tous les maharadjahs.

Seuls, les visages graves, hiératiques et noircis, au teint mat, étaient exactement pareils à ceux de Marie et de Jésus de Czestochowa. Et je dois dire que, à ce moment, même nous, les artistes, nous étions émus. Nous ne pensions plus aux impressionnistes et aux autres écoles de peinture; nous pensions à Czestochowa et...à notre patrie lointaine.

Au dos du tableau, on lisait une inscription rédigée avec soin :

"En l'an de grâce 1939 – quand la Pologne toujours fidèle – à ses engagements, ses alliés et son honneur – fut broyée dans une lutte inégale – par l'envahisseur allemand – en France, une armée polonaise se reconstitua. C'est alors que la onzième compagnie – de l'Ecole polonaise militaire fit son instruction à Comblessac. Au printemps 1940 – avant de partir pour le front – elle offrit à Comblessac une image de la Vierge de Czestochowa, reine et protectrice de la Pologne; peinte par l'un des siens pour témoigner aux habitants toute leur gratitude et pour que la Vierge vous garde."

Ce n'était pas bref, mais l'inscription, elle aussi, eut du succès.

Le plus étrange dans tout cela, c'était que le héros de la fête était devenu inexplicablement timide. Son triomphe semblait l'écraser. Et, comme pour s'excuser, il nous dit : *" Oh ! vous savez, je me rends bien compte qu'il y en a de meilleurs que moi... seulement, c'est comme ça... pour les âmes simples qui veulent prier, ouvrir cœur devant la Sainte Vierge...voilà justement ce qu'il leur faut."*

Extraits d'un article de Ksawery PRUSZYNSKI, écrivain polonais, tiré de La France Libre, vol VI, n°3, 15 juin 1943, publié dans « Le Vieux Pays »

Bombardement du Pont de Chemin de fer des Vaux

En 1943, le 10 juin au matin : Les allemands , postés dans le clocher tirent sur un avion anglais qui revient et mitraille le bourg de Comblessac.

L'après midi : bagarre dans le ciel entre deux avions anglais et un avion allemand.

Un avion anglais lâche une bombe qui tombe inerte près de la maison de M. Baptiste Huet. Elle sera faite sauter au moins deux ans plus tard dans la carrière du Vauvert.

Denise et Antoinette Sanchez se sont cachées sous le lit ; la lampe accrochée au plafond est tombée dans la motte de beurre. Le père est sorti avec un bâton et un chiffon blanc mais lorsqu'il a entendu les mitrailleuses il est vite rentré. Hilaire qui était chargé de chauffer le four pour cuire le pain est resté admirer le spectacle.

Sa mère était avec Bernadette Provost , dans l'étable voisine, qui pria à genoux.

La plaisanterie a duré environ 30 minutes.

Selon René, trois ou quatre bombes ont été larguées. Une a éclaté dans le bois entre le château et la Grée de Craon, une autre est tombée dans le terrain du Vauvert, a ripé sur le sol, sauté la haie et s'est figée près de l'écurie de Baptiste Huet. Une troisième est tombée près du pont de chemin de fer, a également ripé et s'est glissée sous une maille de fagots. Une quatrième aurait été retrouvée dans l'Aff.

Selon Agnès Jouan, le bombardement a eu lieu vers 1h de l'après-midi. Elle était à piquer des lisettes près du Coudrais. La déflagration a fait tomber la lampe et l'horloge a failli basculer mais elle a été retenue par la grosse poutre de la maison. Des arbres de 40 à 50 cm de diamètre ont été fauchés et des éclats de bonne taille ont été retrouvés à 100 mètres de l'explosion.



Pour clôturer la mission de 1948, une statue du Sacré-Cœur, amenée sur une charrette toute neuve, fraîche sortie de l'atelier d'Alexis Wester, fut élevée sur un socle de poudings tirés de la carrière de Francis Ealet sur La Masse en Les Brûlais . En signe de protection, le Sacré-Cœur a les bras tendus vers le bourg de Comblessac.

Après la cérémonie, le curé de Guer aurait malicieusement fait remarquer à celui de Comblessac qu'il avait été très judicieux de placer cette statue à cet endroit, les habitants des villages situés derrière son dos étant plus habitués à fréquenter l'église de Guer que celle de Comblessac.

C'est au pied de ce monument que chaque dernier vendredi de juin, viennent se rassembler une bonne trentaine de personnes pour exprimer leur remerciement et honorer Dieu pour la fête du Sacré-Cœur au travers d'une cérémonie sans prêtre.

Stèle à la Mémoire des Déportés de Guer et de Comblessac

Les recherches menées depuis 1994 sur la brève épopée du groupe de Comblessac-Guer du Réseau Oscar-Parson n'ont abouties qu'en début 1997. Elles avaient alors permis de déterminer la liste des membres de ce groupe et d'effacer les rumeurs qui circulaient depuis 1943 sur le rôle des différents protagonistes.

A l'initiative de la section des Anciens Combattants de Comblessac, et avec l'accord du Conseil municipal d'alors, une stèle portant l'histoire du parachutage du Bois-jean et des conséquences qui suivirent fut implantée près de l'église et inaugurée le dernier dimanche d'avril par Joseph Daniel, ancien déporté, Madame Lerat, ancienne internée à Rennes et dont le mari et le beau frère avaient été déportés, Simone Divet, petite fille d'Etienne Eon, mort en déportation et Marcel Pestel, fils de Marcel Pestel, mort en déportation. En 1999, un opuscule a été édité à 700 exemplaires qui retrace l'histoire de ce groupe de résistants et de tous les protagonistes, espion compris.

Une autre stèle a été donnée par les Ets Hingand de Maure et implantée sur les lieux du parachutage près du Boisjean.

Voici quelques passages du discours prononcé devant la stèle en 2006

Au temps des Pharaons, il était coutume de prononcer à haute voix les noms écrits sur les monuments. Les égyptiens pensaient ainsi prolonger la vie des défunts dans l'au-delà.

En 1943, la préparation du débarquement sur les côtes normandes comprend des opérations de retardement du transport des renforts allemands. La fixation de ces renforts loin du front nécessite la mise en place d'unités de résistance. Telle est la mission assignée au réseau « Oscar-Parson » recruté par le capitaine Vallée au cours de l'été de cette même année.

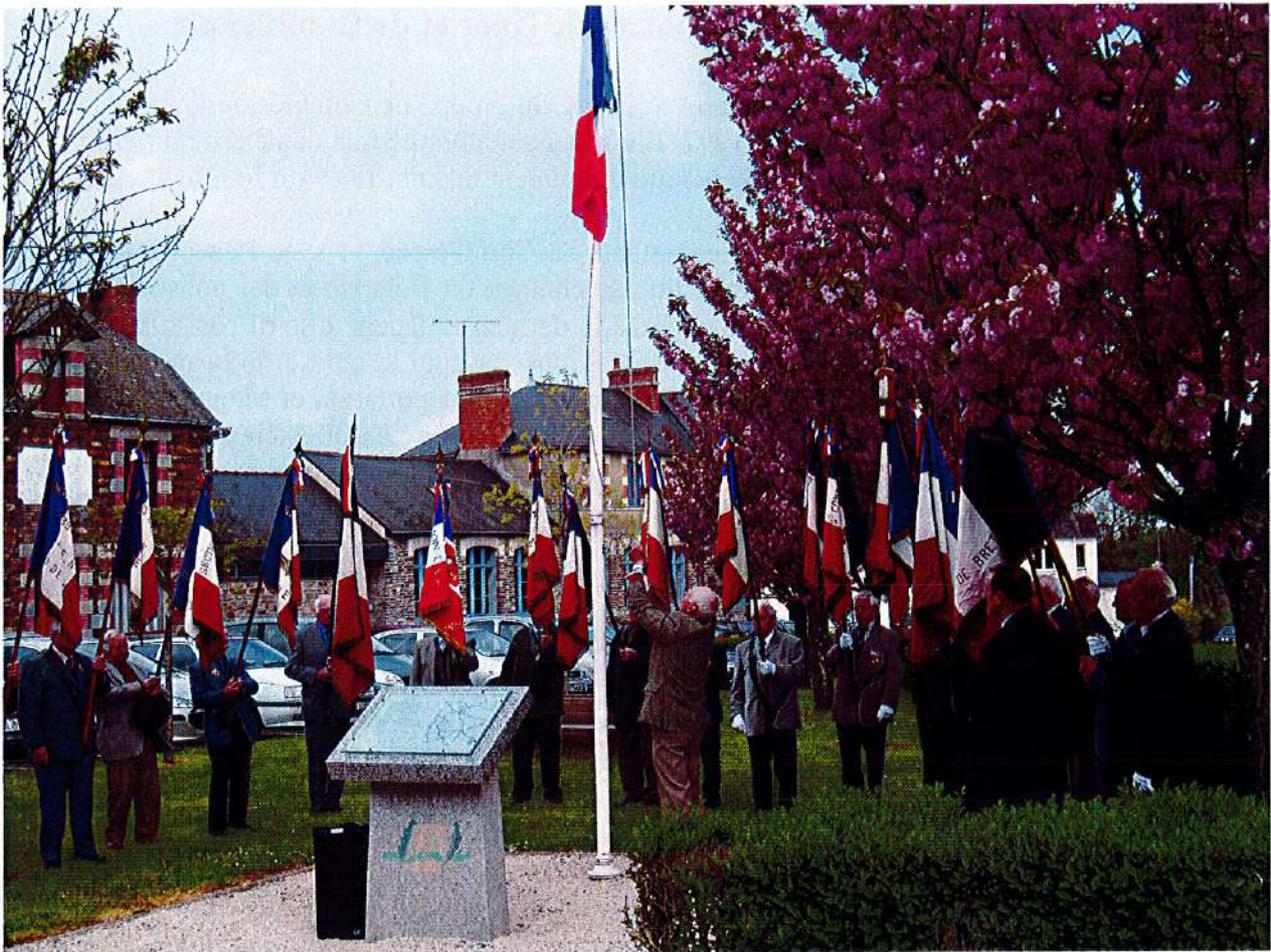
Le groupe de Guer-Comblessac se prépare donc à recevoir les armes et les munitions nécessaires. Le 20 octobre 1943, par une nuit de tempête, vers 1 h 20 (heure anglaise), piloté par Laurie Pitt, un Halifax de l'escadrille 138 basée à Tamsford, largue 13 containers près de la ferme du Boisjean. Les hommes du groupe Oscar enfouissent rapidement les armes dans une cache. Tout semble s'être bien passé, mais grâce aux renseignements donnés par Georges Audigé, une taupe infiltrée fin août-début septembre, presque tous les membres du réseau sont arrêtés. Et la Gestapo ratisse large puisque entre le 30 octobre 1943 et le 24 janvier 1944, ce sont 35 personnes qui sont incarcérées à Rennes. 19 partent pour les camps et 11 d'entre eux y meurent.

Les joies de la libération en Août 1944 et du retour des prisonniers en 1945 font oublier les déportés. D'ailleurs, l'horreur des camps qu'ils ont subie paraît irréaliste et un peu exagérée. Et puis, on ne se gêne pas pour dire aux rescapés « Q'avez-vous à vous plaindre ? vous n'avez pas été cinq ans comme les prisonniers. Et puis, si vous vous étiez tenus tranquilles, vous ne seriez pas partis ! »

Alors ils se taisent, ils enfouissent leurs souvenirs dans leur mémoire. Une chape de plomb se referme sur leur malheureux passé.

Mais lors des festivités qui marquèrent le cinquantenaire de la libération, certains membres de la section des anciens combattants de Comblessac, avec leur président d'alors, René Richard, s'étonnèrent que rien ne vienne rappeler les événements de 1943, et ils commencèrent à chercher les témoignages. Le travail fut long, il aura fallu plus de 2 ans pour rassembler les éléments, confronter les témoignages, obtenir l'autorisation de consulter les archives judiciaires, etc..

Finalement, début 1997, le puzzle est reconstitué et le 27 avril, à l'occasion de la journée du souvenir des déportés, la stèle est inaugurée en présence de rescapés des camps et des familles de ceux qui y sont restés.. Depuis cette date, tous les deux ans, en alternance avec Guer, la cérémonie du souvenir a lieu à Comblessac.



Ci-dessus, photographie du lever des couleurs lors de la cérémonie commémorative de la déportation à Comblessac, avec les drapeaux des cantons de Guer et de Maurede-Bretagne.

Au premier plan, vue de la stèle qui fut implantée en 1997, et inaugurée par Mesdames Simone Haguët d'Evran, petite fille d'Etienne Eon, mort en déportation, Madeleine Lerat, femme de Jean Lerat déporté, et Messieurs Marcel Pestel de Guer, fils de Henri Paistel¹, mort en déportation et Joseph Daniel de Pipriac, rescapé des camps de concentration.

Ci-contre, la stèle offerte par les Ets Hingand de Maure de Bretagne, et implantée près de l'endroit où se trouvaient cachées les armes et munitions parachutées dans la nuit du 20 au 21 octobre 1943 près du lieudit de Boisjan en Comblessac.

(1) C'est ainsi qu'est orthographié le nom du déporté sur les fiches de la prison de Rennes.